N° 155

Septembre 2020

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère

ISSN 0755 - 9607

Trimestriel

Marions-nous, mais le curé ne veut pas - L'enfant trouvée et le marchand de bouteilles François Prigent, militaire pendant la "drôle de guerre", évadé, FFI - Officiers et pilotes des deux marines - L'hôtel de Keratry, histoire d'une maison "sur le quay de Kemper-Corentin" - Elections municipales à Ploudaniel - L'affaire Berthelot, ou un meurtre au Bois de Boulogne - L'exode du noviciat marianiste de Belgique en Bretagne en 1940 - Faits divers, faits d'hier - L'actualité des libraires - Entraide - Questions - Réponses

CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU FINISTÈRE

Siège social : Salle municipale, Rue du Commandant-Tissot, 29200 BREST.
Tél. : 02 98 44 00 64 Courriel : cg29@cgf.bzh

Association régie par la loi de 1901, fondée en 1979.
Membre de la Fédération Française de Généalogie, association déclarée d'utilité publique : www.genefede.eu
et de l'Union Généalogique de la Bretagne Historique
SIRET n° 33855659000028

Site général du CGF et des bases informatiques (Généabank) : https://cgf.bzh.fr https://recif.cgf.bzh

Membres fondateurs : Allain GUIANVARC'H (+), Denise FOULON (+), André-Jean JOGUET, Marie PERSON (+)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Jean François PELLAN (M, 2022). Courriel : jf.pellan@orange.fr

Vice-présidents : Christian BOLZER, vice-président général, président d'antenne et vice-président. Présidents d'Antennes, membres de droit : Michel DUROSE (B), Thierry NOIREL (M).

Secrétaires : Thierry MARTIN , secrétaire général (B, 2020). Secrétaire-adjoint : Didier LE LAN (Q), membre de droit.

Trésoriers : Alain GAUDÉ (M, 2022) - Marcel JACOB (M, membre de droit, trésorier de l'antenne de Morlaix).

Membres : BREST : Véronique GUENNEGUES (secrétaire), Corinne TOUZE (trésorière), Dominique PODEUR (2022), André KERVAREC (2026), Bernard LE GOUIL (2024), Philippe LEONI (2024), Daniel MAZÉ (2022).

MORLAIX : Yvonne FLOCH (secrétaire), Pierre ROUDAUT (2026), Bernard AUDIGOU (2024).

QUIMPER : Didier LE LAN (secrétaire), Pierrick CHUTO (2022), Hervé LE BOT (2024), Maryvonne TYMEN (trésorière, 2024), Philippe PIRON (2024), Jean-Yves BARVEC (2022), Bernard DIEVAL (2026), Sylvie CURIEL (2024), Dominique CLEMENT (2026), Michel LE TALLEC (2026).

(Les dates indiquent l'année où le mandat du membre du CA est renouvelable)

ANTENNES	PERMANENCES	PRESIDENTS	SECRÉTAIRES	CHARGES DE COMPTES
BREST (B)	Jeudi et samedi, 9 h-12 h et 14 h-17h 30, Nocturne 3ème vendredi du mois, 19-22h rue Commandant Tissot, BREST Tél. 02 98 44 00 64 Courriel : cgfbrest@wanadoo.fr CROZON : Maison du Temps Libre - Salle n° 3 lundi 20 – 22 h, mardi 14h-16h 30 et jeudi 9h-12h.	Michel DUROSE	Véronique GUENNEGUES	Corinne TOUZE
MORLAIX (M)	Lundi, mercredi et vendredi, 14 h-18 h Ancien Lycée Tristan Corbière, Place Onésime Krebel, 29600 MORLAIX Tel. 02 98 63 81 26 Courriel : CGFMX@wanadoo.fr	Thierry NOIREL	Yvonne FLOCH	Marcel JACOB
QUIMPER (Q)	Du mercredi au samedi : 8h30 à 18h 4, rue Félix Le Dantec (Zone de Creac'h Gwen) 29000 QUIMPER Tel : 02 98 64 29 82 Courriel : cgf-quimper@orange.fr Annexe CGF QUIMPER : Maison de retraite Tal ar Mor, 6 rue St Melaine 29350 MOËLAN SUR MER Tel : 02.98.96.50.74 Courriel : cgfmoelan@orange.fr Permanences: jeudi 10-17 h	Christian BOLZER	Didier LE LAN	Maryvonne TYMEN

Commission informatique :
BREST : Dominique PODEUR ; MORLAIX : Pierre ROUDAUT et Jean-Pierre HERVET
QUIMPER : Robert MARHIC, Hervé LE BOT.
Responsable pour la protection des données personnelles : Thierry MARTIN
Administrateurs du forum Internet : Céline CREN et Eric MENEZ.

Pour 2019 : Cotisation individuelle : 26 € - Cotisation couple / duo 44 € - Abonnement adhérent : 18 € - Abonnement extérieur (non adhérent) : 29 €
Cotisation individuelle + abonnement pour un an (4 n°) : 44 €* - Cotisation couple / duo + abonnement pour un an (4 n°) : 62 €*.
* dont 1,60 € pour la Fédération Française de Généalogie et 0,20 € pour l'Union Généalogique de la Bretagne Historique
Communication du CGF :
Le paiement de la somme de 18 €, incluse dans celle de 44 € ou 61 € vous permet de recevoir, en outre, vos codes d'accès personnalisés pour consulter gratuitement, via internet, la base du CGF, riche de 10 120 809 relevés d'actes. Il permet aussi l'accès aux bases informatiques dans nos locaux.
Droit d'entrée (exigible la 1ère année d'inscription) : 20 €. Le numéro du *LIEN*, port non compris : 8 €.

Toute demande d'insertion dans *LE LIEN* est à transmettre aux membres du Comité de Rédaction
(BREST : Carl RAULT, cg29@cgf.bzh ; QUIMPER : Christian BOLZER, bolzer.christian@wanadoo.fr)
ou à adresser à : Jean François PELLAN, 51 rue Saint-Guénal, 29400 LANDIVISIAU. Courriel : jf.pellan@orange.fr

Les questions, réponses, demandes d'entraide sont à adresser à cg29@cgf.bzh

Impression : Bureau 2000, Plougastel-Daoulas
Tirage de ce n° 155, septembre 2020 : 5 400 exemplaires
Directeur de la Publication du *LIEN* : Jean François PELLAN
CPPAP n° 0523 G 88054

Sommaire du *LIEN* n° 155

* Sommaire et éditorial p. 1
* L'actualité des libraires p. 2
* Rectificatifs concernant l'article sur les DUBRETON (*Le LIEN* n° 154) p. 3
* L'enfant trouvée et le marchand de bouteilles, par Pierrick Chuto p. 4
* François Prigent, militaire pendant la "drôle de guerre", évadé, FFI, par Serge Prigent p. 5
* Marions-nous, marions-nous, mais le curé ne veut pas, par Christian Bolzer p. 9
* Officiers et pilotes des deux marines, (1629 - 1789), 1e partie, par Bernard Lutun p. 13
* Elections municipales à Ploudaniel par François Abjean p. 21
* L'hôtel de Keratry, histoire d'une maison sur le quay de Kemper-Corentin, par Geneviève Hypolite p. 31
* L'odyssée du noviciat marianiste depuis la Belgique jusqu'en Bretagne, en mai 1940, par le père Roger Geysse p. 40
* L'affaire Berthelot, ou le crime du Bois de Boulogne, par Carl Rault p. 45
* Faits divers, faits d'hier dans "La Dépêche de Brest" p. 53

Page 1 de couverture :
l'enclos paroissial et le calvaire de Saint-Thégonnec.
Photo Jean François Pellan.

Photo :
Page 2 de couverture :
L'organigramme du CGF

Page 3 de couverture :
L'UGBH et ses revues.

Page 4 de couverture :
Carte des paroisses et trèves avant 1789.

Le supplément "Le cahier bleu" est inséré dans cette revue.

Tous droits de reproduction réservés.
Les articles publiés dans *LE LIEN* n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

LE MOT DU PRESIDENT

La généalogie est une continuelle quête, celles d'ancêtres "cachés" dans des registres ou divers documents, recherche de ce que furent leurs vies et destins. Elle est aussi transcendée par un désir, qui ne s'assouvit jamais, celui qui nous incite pour le dernier ancêtre retrouvé, d'essayer de remonter encore une fois, un peu plus loin dans le passé. La généalogie, c'est aussi, au-delà de ses propres Sosas, tout un environnement familial, de branches qui se mêlent et de cousinages.

La folie américaine des recherches par l'ADN déferle sur l'Europe en faisant miroiter la découverte de plein de cousins potentiels... que vous ne rencontrez sans doute jamais. Des cousins, vous pouvez en trouver autant que vous voulez, ou presque, en utilisant les possibilités de notre base BAGAD (Base des généalogies des adhérents). Tant qu'à faire, mettons un peu de piment dans ces recherches de cousinages. Et si vous cousiniez avec une célébrité... ne serait-ce pas une belle distraction en cette période bizarre que nous vivons à cause de la pandémie ?

Je ne peux que vous suggérez de cliquer sur le pavé BAGAD, sur notre site, pour découvrir la liste d'une cinquantaine de célébrités qui sont répertoriées en attendant que d'autres viennent les rejoindre prochainement. Vous cousinerez peut-être avec Roselyne Bachelot, dont la mère était une Le Du ayant des origines dans le secteur de Scaer, ou avec Louis Le Duff, le célèbre industriel (La Brioche dorée, Pizza del Arte, etc...), descendant des Kersauzon, dont les origines sont dans le Léon (Cléder et Plouescat) , ou avec Alain Delon, dont l'arrière grand-mère était une Le Gall de Guilers, voire avec le fameux bagnard Guillaume Seznec de Plomodiern. Si vous aimez le football, les origines de Yoan Gourcuff sont pour partie dans le secteur d'Hanvec et pour autre partie dans celui de Pont-L'Abbé et Melgven et celles de Paul Le Guen dans la région de Kersaint-Plabennec, Guissény. Quant à Mylène Farmer (Gautier de son nom de famille) une bonne partie de ses ancêtres est originaire du secteur de Pleyben.

Que vous soyez du nord, du sud ou du centre du Finistère, il y a de fortes probabilités pour que vous puissiez cousiner avec l'une de ces célébrités.

Un programme a été établi qui permet de faire ces recherches spéciales. Si vous nous avez transmis le Gedcom de votre généalogie, il vous suffit d'essayer. Si vous ne nous l'avez encore remis, il n'est pas trop tard pour le faire. Laissez-vous tenter... avec un peu de chance cela mettra du piquant dans vos recherches.

Nous avons un certain nombre de généalogies de célébrités qui n'ont pas encore rejoint notre base BAGAD, soit parce que les généalogies informatisées n'ont malheureusement pas été conservées, soit parce qu'elles ne le sont que sur papier. Si vous avez du temps de libre, contactez-nous pour saisir ces généalogies et même les approfondir pour certaines.

Un grand merci d'avance, pour les courageux qui voudront s'investir dans ce beau projet.

Jean François Pellan,

L'actualité des libraires

Cap Caval
La revue du Pays Bigouden
Juillet 2020 – n° 44

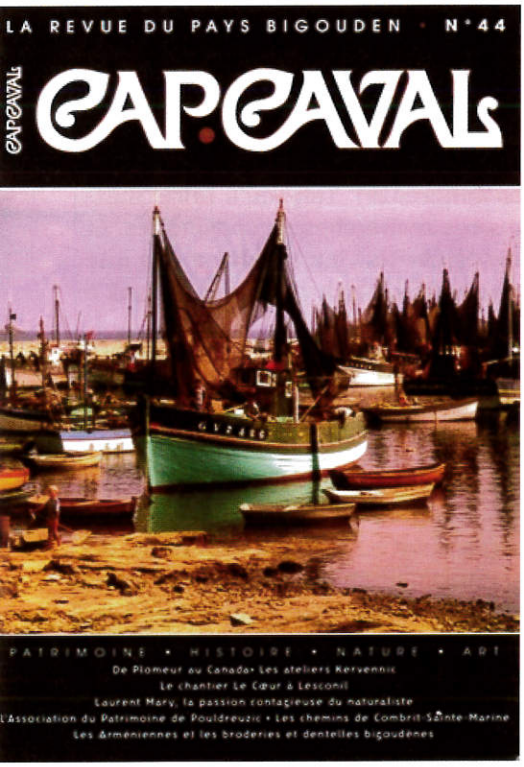

Il est bien connu que les Bretons ont émigré partout dans ce vaste monde. Serge Duigou nous révèle le parcours atypique de Pierre Goulequer, né à Plomeur en 1846, qui s'est installé au Canada.

De 1868 à 1873, il est ouvrier chauffeur dans la Royale à Brest et gagne bien sa vie, puisqu'il prête même de l'argent à ses parents. Pour quelle raison part-il au Canada en 1874 ? Il y trouve femme dans la ville de Québec en novembre 1878 et il est alors propriétaire de bâtisses. Il part s'installer avec Marie Huot, son épouse, dans la nouvelle paroisse de Notre-Dame-des-Bois, où naissent plusieurs enfants.

Veuf, il se remarie avec Célina Toupin le 14 août 1896, mais décède 3 semaines plus tard. Dans les années 1910, ses trois fils s'installent dans l'Ontario, la province voisine du Québec, dans une partie de langue anglaise. Ernest, le fils, est incorporé dans un régiment du Saskatchewan canadien et sera tué dans le Pas-de-Calais en août 1918. Son frère Joseph se marie à une Mary Ann Pollard, dont les ascendants sont à la fois anglophones et francophones, qui lui donnera neuf enfants. Plusieurs des descendants de Pierre ont émigré aux Etats-Unis, ou sont repartis dans le Québec ou dans d'autres provinces du Canada. Voilà donc un patronyme breton bien vivant Outre-Atlantique.

Une revue du pays Bigouden ne peut faire l'impasse sur le vêtement, bien entendu. Mais surprise avec cet article consacré aux ateliers Kervennic, c'est pour nous faire découvrir cette maison qui a donné son lustre aux poupées bretonnes et aux vêtements d'enfants pendant une soixantaine d'années. Côté borderies et dentelles bigoudènes, Serge Duigou nous révèle que celles-ci dépassaient les frontières, car de riches américaines d'origine arménienne en étaient amateures.

Claude Péron, adhérent par ailleurs du CGF, nous fait découvrir la famille Le Cœur, dont les chantiers ont construit entre 1906 et 1980 de nombreux bateaux. Grâce à une équipe de passionnés, ce chantier est même devenu un écomusée de la construction navale en Pays Bigouden.

Les Cahiers de l'Iroise
Janvier – Juin 2020 – n° 234

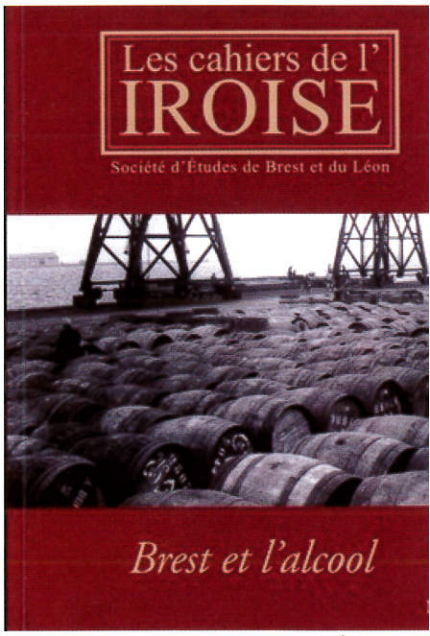

La Société d'Études de Brest et du Léon nous livre dans ce numéro son étude sur Brest et l'alcool. Vaste programme... qui évoque immédiatement le vin, que la Bretagne, à l'exception de la Loire-Atlantique, ne produit pas, qu'il faut donc importer. La Compagnie "Chevillotte Frères", dès le milieu du XIXe siècle se spécialisera dans le transport des viens de Bordeaux et de Nantes, puis du vin d'Algérie. De nombreux tonneaux seront éventrés ou jetés dans la rade par les dockers, lors des grèves à caractère insurrectionnel en 1904 et 1905. La ville sera condamnée à indemniser la compagnie Chevillotte pour ses pertes, pour n'avoir pas empêchés les faits.

Si on a tendance à penser au vin, il ne faut pas oublier l'importance que le cidre a eu comme boisson de consommation courante, qualifiée même d'hygiénique. Il y avait des pommiers un peu partout en Bretagne et le débouché naturel était la fabrication de cidre. Avant la Grande Guerre, la Bretagne produisait les deux tiers du cidre en France. La production s'est effondrée depuis, suite aux subventions accordées pour l'arrachage des pommiers. Avec des cidres actuellement de qualité, le cidre redevient une boisson branchée, selon Marie-Paule et Bernard Kerneis, auteurs de l'article.

Il y a cent cinquante ans, la France était défaite par les Prussiens et devait céder l'Alsace et une partie de la Lorraine. Les habitants durent choisir entre rester Français ou devenir Allemands. Le choix de la France imposait de quitter alors l'Alsace ; ce fut celui de la famille Wittersheim, brasseurs et limonadiers, de Barr en Alsace. C'est ainsi que limonades et bière vont se développe à Brest, grâce au savoir faire de brasseurs alsaciens.

Claude Péron nous entraîne, ensuite, dans la petite histoire de la brasserie de Kerinou à Lambézellec, qui fut précédée au XVIIe siècle par quelques tentatives de création d'une brasserie par des Irlandais, fuyant les persécutions anglaises, puis par d'autres personnes dont des Flamands. On ne peut évoquer Kerinou sans y associer le nom de Joseph Le Frapper, repreneur de la petite brasserie Monnier en fera la Grande brasserie de Kerinou Le Fraper, Goux et Cie. Elle finira victime des concentrations capitalistiques et cessera toute activité en 1981.

Revenons au vin, avec l'article de Gérard Cabon, dans l'enceinte de l'Arsenal. Jusque dans les années 1970, une seule couleur avait le droit de cité : le rouge... et bien sûr en bouteille étoilée.

Si l'alcool a été festif et convivial, il a été surtout un fléau qui a gâché et même écourté pas mal de vies. Guerre aux poivrots, c'est ainsi que L'Ouvrier du Finistère salue en 1898 l'initiative de la ligue contre l'alcoolisme à Brest. Thierry Fillaut fait le point sur tous les mouvements qui se sont succédés dans cette lutte contre l'alcool. Un combat sans fin....

Société archéologique du Finistère
Histoire et patrimoine
Tome CXLVII – année 2019

La vénérable SAF vient de nous livrer son dernier et riche bulletin, toujours de grand intérêt pour le généalogiste.

Le premier article qui interpelle est celui consacré aux recherches sur les limites entre les anciens diocèses de Léon, Tréguier et Cornouaille à partir du réseau routier ancien. Il ne peut qu'intéresser les chercheurs dont les ancêtres sont en limite de deux évêchés.

D'autres articles sont consacrés à des études biographiques de Finistériens. Saviez-vous qu'il y a eu un millionnaire à Morlaix, à la fin du XVIIIe siècle, en la personne de Philippe-Mathurin Le Denmat ? C'est ce que nous révèlent Bruno Le Gall et Jean-Paul Péron, en nous faisant découvrir la vie de celui qui débuta comme clerc de notaire, devint grossiste en vin et riche propriétaire après une frénésie d'acquisitions immobilières. Célibataire, il fut le tonton cousu d'or, laissant des héritiers comblés !

Côté marine, Bruno Péron nous livre le destin des Collet, cette famille liée à la mer et à la vie publique brestoise, sculpteurs de talent dont les œuvres sont mises en valeur au château de Brest. Emmanuel Burlion met en avant une autre famille de sculpteurs, les Quiniou, qui ont œuvré à Brest à la fin du XIXe et au début du siècle suivant, avec de belles reproductions de leurs sculptures sur bois.

Jean Marie de Silguy fut un personnage important dans le Finistère. Yann-Loïc Jacq nous invite à découvrir son parcours en tant d'élève du professeur d'hydrographie Dreppe, à Morlaix en l'an XII, mais surtout à évoquer ce que fut cette importante école à l'époque.

Cette année étant celle de la commémoration des cent cinquantenaires de la guerre de 1870, Yannick Lageat apporte des précisions complémentaires sur le communard Jean Louis Pindy, *l'archivicide* de l'état civil parisien, comme nous l'avions relaté dans un article paru dans le *Lien* en 2006.

Le même auteur nous rappelle que l'insurrection parisienne de 1871 fut réprimée et que des Communeux furent regroupés sur des navires-pontons à Brest entre juin 1871 et mai 1872.

Un autre enfermement est celui qui concerne les aliénés. C'est un sujet qui est rarement abordé. Anatole Le Bras nous fait découvrir dans cet article les trajectoires biographiques de femmes et d'hommes aliénés dans le Finistère du XIXe siècle. ■

Rectificatifs concernant l'article sur les DUBRETON (Le LIEN n° 154, pages 5 et 6)

Rappelons brièvement ce que fut la vie de ce militaire. (page 5)
Il s'engage... Un engagement rapide dû à son mérite, mais aussi peut-être à la protection de frères aînés, nés à Josselin, Jacques Toussaint Paul, premier Commissaire des guerres, et Louis Aimé...

La fratrie DUBRETON (page 6)
Dans le *LIEN* n° 118, nous avons esquissé les carrières de Jacques Toussaint Paul, né le 25 mai 1758, Commissaire des guerres (décédé à Paris le 15 avril 1832) et celle de Louis Aimé, né le 19 juillet 1760, devenu par la suite Adjudant général, commandant de l'île de Ré, où il est décédé le 9 octobre 1823 ; il était également Officier de la Légion d'Honneur et Chevalier de Saint-Louis.

Il n'est pas inutile non plus de mentionner aussi l'existence d'un autre frère aîné, Emmanuel Olivier Pierre, né le 24 décembre 1756, également à Josselin. C'est à lui que son père, Paul Julien, avait donné procuration de venir à Tréflévénez et au Tréhou en mars 1795, pour "recevoir de nos fermiers le prix de leurs fermes" Avocat à la Cour, Administrateur du Directoire, District de Ploërmel ; il avait épousé Jeanne Mélanie RAVACHE le 01 février 1785 à Versailles.

Nous avions évoqué, avec peu de détails,celle de Victor François...
De cette union est né un fils posthume, François Victor, né le 2 février 1797 à Port-Louis, objet du courrier adressé le 15 décembre 1811 par le général Jean Louis DUBRETON, son oncle, au maréchal Berthier, ministre de la guerre, pour son neveu de quatorze ans, pour son admission...

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

L'enfant trouvée et le marchand de bouteilles

par Pierrick CHUTO, CGF n° 8502.

Dans la nouvelle version des *Exposés de Creac'h-Euzen*, je ne consacre que peu de lignes au parcours de vie d'une enfant exposée au tour de l'hospice de Quimper, et à qui les religieuses ont donné le nom de Marie Onime.
J'ai depuis trouvé de nombreux éléments de sa vie que je souhaite vous faire partager.

Une existence pleine de bosses

Le 13 avril 1908, debout depuis des heures dans un couloir de l'hospice civil de Brest, l'homme s'agite et bougonne. À plusieurs reprises, il exprime à voix haute son exaspération : Va-t-il devoir attendre encore longtemps ? Pourquoi le chirurgien ne le reçoit-il pas ? Les autres patients n'osent pas s'approcher, car beaucoup connaissent le bonhomme, sujet à de violentes colères suivies de longs moments d'abattement.

Denis Coguiec, né il y a soixante-trois ans à Irvillac (Finistère), exerce la profession de marchand de bouteilles. Vêtu d'une veste de chasse usée jusqu'à la trame, il promène depuis de nombreuses années son allure dégingandée et ses favoris à l'anglaise dans les rues de Brest. Poussant devant lui une vieille carriole, il s'arrête à tous les carrefours où, d'une voix aiguë, il annonce ainsi son passage : *Avez-vous des bouteilles à vendre ?*

Pour se donner du courage, il s'arrête fréquemment dans un débit de boissons, où il raconte sa vie à qui veut bien l'entendre. Quelle existence pleine de bosses !

Tout d'abord greffier de justice de paix à Daoulas, puis à Douarnenez, il monte à Brest un cabinet d'affaires et plaide devant le tribunal de commerce. Les clients se faisant rares, son cabinet périclite et il se retrouve, suivant les époques, représentant de commerce, marchand de sirops, de draps ou de bouteilles.

Les Coguiec changeaient fréquemment d'appartement. En 1908, le couple habitait rue de la Vierge à Brest

Le métier n'est guère lucratif et, lorsqu'il rentre le soir dans le petit appartement du 46, rue de la Vierge, sa femme Marie fait grise mine devant le peu d'argent qu'il lui rapporte. Comme elle sait qu'il ne faut pas le contrarier, elle lui sert sa soupe sans mot dire, en espérant que demain sera un autre jour.

Un beau parleur

Un autre jour plus faste ! En a-t-elle connu depuis le 25 avril 1856, jour de son exposition au tour de l'hospice de Quimper, où elle est déclarée née de père et mère inconnus[1].

Baptisée le lendemain dans la chapelle du Saint-Esprit, elle est affublée par les sœurs du curieux patronyme d'Onime (les noms en cette année 1856 devant commencer par la lettre O).

Confiée tout de suite à des parents nourriciers à Erguë-Gabéric, elle y est mal traitée, retirée et placée ensuite chez les

À l'hospice de Quimper, les sœurs du Saint-Esprit (les sœurs blanches) s'occupaient des enfants exposés et leur trouvaient des parents nourriciers.
Tableau d'Emma Herland

[1] *Exposée (déposée) dans le tour de l'hospice avec, comme effets, un bonnet de laine fond gris, une coeffe garnie de dentelle, un gilet de laine blanche tricoté, une chemise, un linge et un maillot gris.*

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

Pansel, propriétaires-cultivateurs à Poullan, qui la considèrent presque comme une enfant de la famille.

Plus tard, remise à Plouhinec aux époux Stéphan, désignés comme bienfaiteurs, elle vit une adolescence presque heureuse.

Où et quand rencontre-t-elle Denis Coguiec ? Elle ne s'en souvient plus ou préfère peut-être ne pas s'en souvenir !

Marie se laisse séduire par ce beau parleur, qui se dit promis à un brillant avenir, et un premier enfant naît en mars 1882 à Ergué-Armel. C'est une fille nommée Onézie, déclarée de père inconnu à l'état civil.

Sans doute, Coguiec ne souhaite-t-il pas se marier avec une fille de l'hospice ? L'épouser non, mais continuer à partager sa couche, pourquoi pas ! C'est ainsi qu'en septembre 1883, Marie met au monde, rue Obscure à Douarnenez, un petit Denis qui, placé en nourrice à Plonévez-Porzay, meurt quatre jours plus tard.

En 1885, lorsque Marie accouche de Magdeleine, elle est déclarée sans profession, comme en 1888, à la naissance de Jeanne à Brest. Le "père inconnu" assiste pourtant à l'accouchement et va même déclarer l'enfant à la mairie.

La manière forte

Le 11 mai 1904, à Brest, Denis Coguiec, alors marchand de draps, consent à épouser la mère de ses trois enfants, qu'il reconnaît devant l'officier d'état civil.

L'aînée est partie travailler à Paris comme couturière, et il ne reste au foyer que Magdeleine, tailleuse, et Jeanne. La vie n'est pas facile pour les trois femmes qui doivent subir les plaintes, colères, et remontrances injustifiées de Coguiec. La même année, Marie trouve quelque réconfort en assistant à Paris au mariage de son aînée[2]. Mais il lui faut bien vite revenir à Brest et s'occuper de son mari.

Dans ses fréquents moments d'abattement, Coguiec en veut à la terre entière et plus particulièrement au docteur Civel, chirurgien en chef de l'hospice de Brest qui, le recevant un jour en consultation, lui a dit de s'adresser à un spécialiste, la neurasthénie dont Coguiec souffre n'étant pas traitée dans son service.

Depuis, l'ancien greffier ne cesse de se rendre dans le pavillon dévolu au docteur Civel. Il est le plus souvent éconduit par l'infirmière mais, le 13 avril 1908, il est bien décidé à employer la manière forte pour se faire examiner.

Dans le couloir, le marchand de bouteilles ne se contente plus de protester, il crie maintenant son exaspération devant un personnel médusé qui ne parvient pas à le calmer. Alerté par ces vociférations, le chirurgien, sortant de son cabinet, reconnaît Coguiec. Il tente de le raisonner, répète qu'il ne peut rien pour lui et qu'il devrait avoir recours aux lumières d'autres confrères.

Comme fou, Coguiec entre peu après dans la salle d'opération où le médecin, assisté de deux internes, continue à soigner les malades. Soudain, une détonation retentit.

Coguiec, sortant un vieux revolver à broche d'une poche de sa veste, vient de tirer presque à bout portant sur le chirurgien. À ce moment précis, ce dernier se penche sur un patient qui est allongé sur une table capitonnée. Ce geste lui sauve la vie et la balle atteint le malade au coude droit.

Le premier moment de stupeur passé, un parent du blessé saute à la gorge du tireur et parvient à le désarmer, alors que l'engin contient encore cinq balles de sept millimètres. Appelés en renfort, deux agents de ville, en faction au carrefour voisin, s'emparent avec peine du forcené qui se débat et, aidés de deux infirmiers, le conduisent dans un cabanon.

C'est là que garrotté et couché sur le lit des fous, l'homme revendique son geste devant le journaliste de *La Dépêche de Brest*. Il dit avoir tiré pour attirer sur lui l'attention du docteur Civel et des autorités. C'est ce qu'il répète au commissaire Terrène venu l'interroger.

Une des entrées de l'hospice de Brest se trouvait rue Traverse

Alors qu'un attroupement de curieux s'est formé devant la porte de l'hospice, le policier se rend près du chirurgien encore sous le choc, qui estime cependant que la neurasthénie aiguë dont souffre le pauvre bougre atténue sa responsabilité. Prévenues, Marie Onime et sa fille Jeanne, toutes deux anéanties, racontent leurs souffrances au quotidien, mais tentent de trouver des excuses au malheureux.

Ce tragique incident n'ayant heureusement pas de suite grave, le magistrat enquêteur transmet l'affaire au procureur de la République qui ordonne le placement de Coguiec à l'asile Saint-Athanase à Quimper. C'est là que cet être à l'esprit dérangé décède dès le 31 juillet, à côté de l'hospice civil où son épouse Marie Onime a été exposée en 1856. Veuve et désormais sans ressources, elle quitte Brest pour Paris chez une de ses filles.

Le docteur Civel se souviendra sans doute longtemps de cette journée du 13 avril 1908 où un vendeur de bouteilles a voulu attenter à sa vie. ■

Remerciements à Gilles Cardinal
www.chuto.fr

Sources :
Les exposés de Creac'h-Euzen. Les enfants trouvés de l'hospice de Quimper au XIXe siècle.
Association de Saint-Alouarn.

[2] Le 16 juillet 1904 à Paris, Onézie Onime épouse Laurent Paubert, ouvrier mécanicien, à la mairie du Xe arrondissement.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

François Prigent, militaire pendant la drôle de guerre, évadé, FFI,

par Serge PRIGENT, CGF n° 5327.

Un petit carnet rédigé lors de la Seconde Guerre mondiale par mon grand-père, François Prigent, décrit cette période de sa vie depuis sa mobilisation, les combats jusqu'à sa capture, son séjour au camp de prisonniers, son évasion et enfin la Résistance.

François Prigent naît le 22 décembre 1907 à Landivisiau, de Guillaume, tonnelier, et Marie-Jacquette Hamon. Il s'y marie le 6 mai 1935 avec Jeanne Yvonne Tanguy. Le couple y réside avec les parents, 40 rue d'Arvor. François travaille avec son père comme tonnelier.

François Prigent au service militaire, 1928.

Il est enregistré sous le numéro de matricule recrutement 2350, classe de mobilisation 1927 à Brest, inscrit sous le numéro 139 de la liste du canton de Landivisiau, classé dans la première partie de la liste en 1927 des "bons pour le service armé". Il est incorporé au 170e égiment d'infanterie à compter du 10 mai 1928, arrivé au corps et soldat de deuxième classe le 12 mai 1928, matricule 1964, et fait son service en Allemagne à Kiel.

À son retour à la vie civile, il reprend sa profession avec son père et ses deux frères.

Le 3 septembre 1939, l'ordre de mobilisation générale est décrété et François rejoint Fontenay-Le- Comte (85) le jour suivant.

Quatre jours plus tard, il est affecté au 485e R.I. des pionniers coloniaux, 10e compagnie. Dès lors il tient un petit carnet qu'il renseigne au fur et à mesure des évènements.

Les notes dans le petit carnet

Quittons Fontenay le 14 septembre pour rejoindre les Ardennes, Challerange le 15, puis Marvaux. Quittons Marvaux le 29 septembre pour arriver à Saint-Morel, toujours dans les Ardennes le même jour.

Que se passe-t-il entre le 29 septembre et le 8 mars ? Je n'ai pas de courrier, du moins dans le carnet.

Fin septembre commence ce que l'histoire appelle *la drôle de guerre,* en attente derrière la ligne Maginot avec beaucoup de déplacements et quelques accrochages avec les Allemands.

Partis de Saint-Morel (Ardennes) le 8 mars, arrivons à Lanneuville-au-Pont sur la Marne le même jour. Quittons Lanneuville-au-Pont le 18 mars, départ pour un stage à Montzeville et Spetsange.

Avons passé Sedan le 11 mai, Charleville le 12, Liart et Rethel le 13. Sommes arrivés exténués le 14 à Vouziers pour repartir le même jour vers Vandy, arrivons à 18 heures.

À 22 heures nous franchissons le pont sur l'Aisne et arrivons à Vrisy le 15 mai. Nous quittons Vrisy à 21 h 30 pour Aux (Ardennes) où nous arrivons le 16 à 7 h du matin. Quittons Aux pour Vaudesincourt à 21 h le 19 mai. Demi-tour vers Aux le lendemain à 7 h puis nous partons pour Binarville (Meuse) où nous arrivons à 3h du matin. Quittons Binarville à 22 h pour Ivoiry puis Vigneville où nous arrivons le 23 mai à 3h du matin. Quittons Vigneville pour Regneville le 24 mai. Depuis Regneville, départ chaque jour jusqu'au 12 juin pour Chatenort-Vacherauville-Cumiere pour travailler avec le 19e B.I.M.A. Pose

Soldats français à Sedan, durant l'hiver 1939.

de chevaux de frise au carrefour des Côtelettes, côte 341- Le Mort d'homme, Bois des Corps avec escarmouches, coups de fusils et tir de mitraillettes.

Départ de Vacherauville le 14 juin pour successivement :

Monthairons – Saint-Mihiel – Douaumont – Verdun – Aucemont, puis retour à Monthairons le 15 juin à 4 h du matin et nouveau départ pour Tremereville le 16, où nous arrivons dans l'après-midi pour une courte pause. Arrivons le soir à Corneville, que nous quittons le 18 juin pour Aulney où nous sommes au contact des Allemands.

Sommes obligés de quitter notre position pour la reprendre peu après vers 15 h. Quittons Aulney le 19 juin en passant par Payny-sur-Meuse, où nous sommes mitraillés et bombardés. Nous continuons vers Ugny, Vaucouleurs, Rigny, Saint-Martin, Blenod-les-Toul. Nous nous arrêtons au bois de Forcelles-Saint-Gorgan (Meurthe-et-Moselle).

Le 20 juin à 5h du matin, nous repartons vers Vandeleville où nous arrivons en pleine nuit.

Le 21 juin nous y sommes faits prisonniers à 16h40 et dirigés vers Beuvezain puis à 2 h30 départ vers Uruffe. (Uruffe, à quelques kilomètres de Vaucouleurs et de Vannes-le-Chatel, est niché au fond de la vallée de l'Aroffe, au pied des Côtes de Meuse.)

Uruffe est un petit village tranquille de Lorraine où nous arrivons à 12 h 30. Après une pause de plusieurs heures départ d'Uruffe à 7 h et arrivée à Vaucouleurs (Meuse) le 23 juin à minuit. Froid, privation, pluie et une longue attente d'un départ espéré pour revoir sa chère petite famille.

Depuis le 2 juillet je n'ai plus de tabac. Quittons Vaucouleurs le 11 juillet et arrivons au camp de Lerouville le même jour après avoir passé Commercy.

Il y a dix mille six cents prisonniers, nous faisons partie du cinquième groupe. Je suis le chef de ce groupe comme caporal-chef. Ce groupe comprend : Prigent, Golias, Guillerm, Treguer, Huguen, Roue, Caroff, Cariou, Thepaut et Arnoud. Sommes mieux couchés dans une caserne. La nourriture ne varie pas, toujours pareil, riz à l'eau ou orge à l'eau et comme boisson, de l'eau. Hier corvée à Verdun pour charger des barbelés destinés à nous entourer.

Les jours se succèdent en corvées diverses d'entretien du camp, seuls quelques faits marquants dignes d'intérêt sont mis en avant. Les conditions sont dures, les repas sont de mauvaise qualité et les conditions d'hygiène difficiles.

13 juillet, c'est la première fois que je mange des pommes de terre depuis que je suis prisonnier.

15 juillet, déménagement des familles de gardes républicains vers un grand hangar. Repas de midi : nouilles avec une tranche de graisse et un peu de confiture, pas de pain, le soir riz à l'eau et quelque chose comme du boudin avec un goût de peinture.

Dimanche 21 juillet, repos toute la journée, à 9h30 messe pour nos camarades morts au champ d'honneur, sermon par le Père Pronost, à midi côtelettes de cochon rapportées de Lerouville par des copains, puis cheval et nouilles. Après le repas nous avons eu droit à la douche ce qui nous a fait du bien car la sueur et la crasse nous empêchaient de bien nous reposer.

29 juillet à Sampigny, nous avons juste un casse-croûte pour toute la journée hors du camp de 6h30 à 18h30. Les Alsaciens commencent à partir au nombre d'une quarantaine, vivement notre tour !

30 juillet matinée rien à faire, à midi une espèce de choucroute, ce n'était pas mauvais mais il n'y en avait pas beaucoup. On a toujours faim. On a touché 1/6 de boule de pain avec de la graisse et du sel. Après-midi repos, ce matin il est parti deux mille prisonniers, je crois en direction de l'Allemagne.

31 juillet, une cinquantaine d'Alsaciens ont été libérés. Six mille prisonniers sont partis.

1er août corvée à Lerouville. Jour mémorable, nous avons trouvé une demi-barrique de pinard bleui, mais il était bon quand même. L'Allemand qui nous surveillait nous disait de boire. Quelques cigarettes avec ça et on se croyait à la noce, vu que cela faisait un mois et demi que nous n'avions pas goûté au pinard.

6 août, corvée à Sampigny, transport de rails et traverses de chemin de fer pour faire un pont sur la Meuse. À midi 1/5 de boule de pain et une part de pâté à chacun, une boîte entre douze. Le soir retour au camp à 20 h. Soupe aussitôt arrivé, patate avec un peu de bidoche. C'est maigre pour une journée de boulot.

Soldats français faits prisonniers par les Allemands

Heureusement nous avons trouvé des cigarettes à acheter et un bidon de pinard pour cinq. Ça permet de remettre le moral en meilleure position. Ce soir il est arrivé 1300 prisonniers de Bar-le-Duc en partance pour l'Allemagne Depuis le début août il fait très chaud. Ceux qui étaient arrivés de Bar-le-Duc sont partis avec en plus 200 du camp, soit 1500 au total le 7 août.

8 août corvées, lever à 5 h. Parti à Vignot à 1,5 km de Commercy pour soigner des chevaux. J'ai fait le pansage de deux chevaux, dont l'un n'était pas commode. Après nous les avons présentés à la revue devant un officier allemand. J'avais hâte de me débarrasser de ces deux instruments.

9 août corvée à Vaucouleurs, arrimage de canons, de fusils, de voitures.

12 août corvée à Sampigny, classement d'obus. À midi repas sec, 1/6 de boule de pain avec une boîte de pâté pour treize. Pas le droit de fumer comme punition. Le soir retour à 21 h car il a fallu que l'on dénonce un camarade qui a mis les bouts. Repas mélange d'avoine et d'autre chose avec un morceau de lard.

13 août enterrement d'un camarade à 9h30. Repas de midi, riz à l'eau et une boîte de pâté pour 17. Ce matin un copain a été libéré. Je lui ai remis une lettre pour ma petite femme. Nous souffrons tous de maux de ventre et de diarrhée.

18 août dimanche, messe à 9h30. Le Père Pronost est rentré à l'infirmerie. À midi et le soir rien que de l'orge à l'eau. Demain il y a un départ pour l'Allemagne, heureusement les Bretons ne sont pas du nombre.

19 août on ne nous a pas laissé aller en corvée à cause du départ des copains pour l'Allemagne. Une soixantaine se sont évadés cette nuit. À midi un peu de pâté et une boule de pain pour six et le soir des nouilles, nous avons faim.

20 août la corvée n'a pas eu lieu. Que nous réserve l'avenir ? Ce matin il est parti beaucoup de monde pour l'Allemagne. C'est le deuxième convoi cette semaine. À midi nous avons eu des patates desséchées avec de l'eau et beaucoup de sel et une petite boule de pain pour trois, le soir lentilles et cheval.

Fin de la détention

François s'évade probablement dans la nuit du 21 au 22 août et part vers la gare (dont j'ai retrouvé trace sur une page grifonnée ainsi que des horaires (7h48 - 8h40) gare écluse l'Hermite – par Vitry-le-François – il se déplace en train et le plus souvent à pied ; il arrive à Lannion chez son frère environ une semaine plus tard avec ses deux comparses, s'étant nourri de betteraves dans les champs.

Il est pieds nus, et n'a plus d'ongles. Yvonne va le chercher et le retour à Landivisiau s'effectue sans encombre.

Un appui du maire de Landivisiau, Joseph Grall, lui permet de reprendre son travail de tonnelier (au motif que les Allemands ont besoin de l'agriculture et donc des artisans tonneliers, fabricants de barattes) avec son père (décédé en 1943) jusqu'à ce qu'une dénonciation l'amène en 1944 à la prison de Quimper, où il est détenu plus d'un mois, échappant de peu au peloton d'exécution.

Son fils Pierre garde le souvenir très précis de cette arrestation par trois membres de la Gestapo sortant brutalement d'une traction avant. Le frère de sa mère, Antoine Tanguy, présent, voulant intervenir, se fait sévèrement tabasser.

Au retour de Quimper, commence une autre histoire avec l'entrée en résistance et la création du "groupe des Quatorze".

Pierre, son fils, avec un copain de son âge, ne mesurant pas le danger, retrouve le groupe dans la campagne près de Kervoanec (Landivisiau), mitrailleuse en position de tir. Ils sont rabroués et ramenés "manu militari" chez les parents avec ordre de n'en parler à personne.

Le groupe de FFI dit "des Quatorze".

François Prigent est assis au premier rang à droite. Au second rang, tout à gauche, c'est Antoine Rolland, sculpteur sur bois et au dernier rang, le premier à gauche est Joseph Kersimon. Celui qui tient le panneau, au premier rang pourrait être M. Lambert. Je n'ai pas pu identifier les personnes présentes sur cette photo ni obtenir la moindre information sur cette période, il refusait d'en parler.

Ils ne sont que treize sur la photo (il manque sans doute le photographe).

Certains de nos lecteurs
seraient peut-être en mesure
d'identifier ces résistants ?

N.B. :Dans les *Chroniques du Vieux Landivisiau,* de Georges-Michel Thomas, un chapitre est consacré à la Résistance à Landivisiau, avec notamment deux photos montrant des groupes de résistants.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

Marions-nous, marions-nous, mais le curé ne veut pas...

par Christian BOLZER, CGF n° 7911.

L'emprise de la religion sur les corps et les âmes est souvent affirmée jusqu'à une époque récente comme une vérité première. Les archives de l'officialité[1] de Léon nous permettent de le vérifier au cours d'une affaire dont elle fut saisie en 1731[2].

Fiançailles, mais mariage refusé

"Laurens Guinvarch, dûment autorisé par son père honnorable homme Maurice Guinvarch, menager, époux de honnorable femme Marie Paugam, demeurant à Breventec en Saint Martin des Champs voulut épouser Marie Le Bian, fille majeure de deffunct honnorable homme Jan Le Bian et honnorable femme Gillette Jegou demeurant près la Croix de Saint-Martin à Morlaix. Le contrat de mariage est signé le 4 novembre 1730 par devant Maîtres Le Corre et G. Lespagnol, notaires à Morlaix dans le plain fief de la juridiction et ancienne comtée de Penzé. Le contrat prévoit notamment que Gillette Jégou donnera à sa fille une armoire neuve en bois de chêne avec ses cleffs et claveures[3] de la valeur de trente livres, un lit clos mesme bois garny de son mathelas couette, linceuls traversiers, oreilliers et couverture de la valeur de trente livres et aussi de plus la somme de vingt et quatre livres en argent sonnant. Maurice Guinvarch s'engage pour sa part envers son fils, dans la ferme actuelle de Breventec, de jouir et disposer jointement avec son dit père dudit lieu à concurrence de cent cinquante livres. Le mariage devra être célébré et solennisé en face de nostre Mere la très sainte Eglise catholique appostolique et romaine suivant les saints Cannons et Constitution d'icelle au jour que les futurs mariés et leur père et mère conviendront..."

Tout paraît clair avant que les curés ne s'en mêlent. Et pour cela, ils s'y mettent à deux : *missires* Hiérôme Roussel, recteur et Estienne Le Gat, curé, qui, de leur propre mouvement, se sentent portés à refuser la bénédiction nuptiale et à interroger des gens sur différents faits calomnieux.

La riposte

Le 26 septembre 1731, suite à une ordonnance du 5 septembre, Olivier Dubois, huissier des fermes du roy, sur constitution de Maître Louis Charles Gérard, Procureur, assigne devant l'officialité de Léon, Marguerite Bellec, veuve de Pierre Saliou, Maurice son fils, Margueritte Filloux, femme de Martin Bonny, Gilles son fils, Catherine Mazé, Denise Simon, veuve de Guillaume Abalan, Marguerite Prigent, servante domestique chez Vincent Bellec, Pierre Bellec et Marie Berre, femme de François Mescam, au total neuf personnes.

Le 18 juin 1732 l'official, siégeant à Saint-Pol-de-Léon entend ces témoins pour répéter ce qu'ils avaient déjà dit le 10 octobre précédent, sur réassignation faite par l'huissier Buzaré.

Entre-temps, le recteur est décédé et ses héritiers sont mis en cause (pour payer d'éventuels dommages et intérêts) ainsi que le nouveau recteur (pour faire savoir s'il persiste et adhère au refus fait par son prédécesseur de célébrer le mariage). Maître Yves Caroff, procureur, cherche à gagner du temps en soulevant la nullité de l'assignation. Missire Le Sparfel, Official de Léon décide de passer outre et d'entendre les témoins, assisté de son greffier De Lafosse et de maître Yves Pen, notaire et procureur de la juridiction des Réguaires[4] en qualité d'interprète.

J'ai ouï-dire...

Le défilé commence avec Pierre Bellec, journalier au tabac *qui nous raconte que "le jour de la clôture de la mission faite à Saint Dominique à Morlaix, il entendit dire par Marguerite Bellec, sa sœur, que Maurice Guinvarch (père du fiancé), estoit chez la nommée Marie Bian environ les six heures du soir (...) il y a à présent quatre ans et que le lendemain au matin environ les cinq à six heures sa ditte sœur l'appela pour venir voir Maurice Guinvarch père sortir de chez laditte Bian, mais ledit Bellec (...) ne se leva point alors, mais tôt après il entendit ladite Bellec aller dans sa chambre, et il luy dit, poison qu'elle estoit, que quand elle auroit esté plaine, elle luy aura pu attribuer cella ou à d'autres qui auroient pu estre innocents de cela et ne scavoir autre chose."*

Suit Marguerite Bellec, sœur du précédent, lingère de profession, âgée de cinquante-quatre ans qui raconte que *"(toujours le même jour), Marie Le Berre qui demeure dans*

[1] Officialité : tribunal ecclésiastique.
[2] ADF, site de Quimper, 7G, 49
[3] Serrures
[4] Régaire : juridiction temporelle d'un évêché, d'un fief épiscopal, disposant d'un tribunal "franc" (dénommé ainsi car les appels concernant ses décisions allaient directement devant le parlement provincial). Les régaires de l'évêché de Cornouaille comprenaient toute la ville close de Quimper et trois ou quatre paroisses avoisinantes. Les régaires de l'évêché de Léon comprenaient trois membres : le régaire de Saint-Pol, qui avait pour chef-lieu la ville épiscopale et s'étendait sur une dizaine de paroisses ; le régaire de Quéménet-Ily (Guissény), dont la juridiction s'exerçait dans le bourg de Guissény ; le régaire de saint Gouesnou, qui avait pour siège de juridiction le bourg de Gouesnou et qui dominait une dizaine de paroisses.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

la même maison qu'elle, lui dit que Maurice Guinvarch estoit ce soir là avec Marie Bian et qu'ils estoient tous deux seuls dans la chambre (Marie Bian loge dans une chambre chez Marguerite Bellec) et que le lendemain matin vers les cinq heures du matin elle vit guinvarch et Marie Bian s'embrasser en prenant congé l'un de l'autre."

Maurice Saliou fils mineur de Marguerite Bellec, journalier au tabac, intervient à son tour pour déclarer avoir entendu sa mère dire… et rajoute que lorsqu'il est sorti Guinvarch avait ses souliers à la main…

C'est ensuite le tour de Marguerite Prigent, âgée de vingt-cinq ans, servante domestique chez Vincent Bellec de raconter *avoir "ouï dire par bruit commun depuis environ deux ans, sans précision de date, mais c'était lorsque que l'on estoit à marrer la terre d'escobue que Marie Bian, alors servante chez Guinvarch, alla avec d'autres filles porter à manger aux marreurs. Qu'au retour elle alla faire le lit du valet de ferme et que Guinvarch vint aussitôt à la maison. Que Marie Paugam, épouse de Guinvarch, trouvant qu'il en fallait du temps pour faire un lit, monta dans la chambre où elle les trouva tous deux au lit… elle précise avoir appris les faits ci-dessus de Rolland Abalain et des autres marreurs, que le recteur de Saint Martin a chassé Marie Bian de chez Guinvarch à cause du scandale qu'elle causait, qu'elle alla alors servir au lieu de Kerrez* (Kerret ?) *en la trève de Saint Sève où lesdits furent à nouveau surpris aumatin dans le même lit, ce qu'elle sut par le bruit public…"*

Vient le tour de Marguerite Le Filloux, femme de Martin Bonni, quarante ans, marchande épicière qui répète ce qu'elle a entendu dire par son fils Gilles qui *"ce soir là coucha dans ladite maison avec le fils de Marguerite Bellec qu'il y avait eu beau jeu chez Marie Bian, en l'absence de sa mère, et que Maurice guinvarch avait passé toute la nuitée avec elle, sortant au matin par le jardin, ses souliers à la main, prenant congé en l'embrassant et que Marguerite Bellec lui aurait raconté que, passant la tête à la fenêtre, elle les aurait querellé."*

Gilles Bonni, âgé de seize ans, vient confirmer que ce jour-là, il a passé la nuit chez Maurice Saliou, fils de Marguerite Bellec, qu'il croit bien qu'il y avait quelqu'un avec Marie Bian car il entendit du bruit chez elle, ce qui ne réveilla pas Saliou. Que le lendemain matin, en sortant, il croisa Maurice Guinvarch qui descendait de la chambre les souliers à la main et qu'il savait que la mère de Marie Bian était absente.

Catherine Mazé, veuve d'Yves Gueguen, soixante-quatorze ans, marchande de toile, raconte alors qu'étant allée il y a six ou sept mois chez sa fille Jeanne Gueguen, elle entendit la fille de Marguerite Cochart raconter *"que Marie Bian, servante de Maurice Guinvarch était grosse de son maître et qu'il voulait lui faire épouser son fils et que ce dernier avait dit qu'il estimait mieux être pendu que d'épouser cette fille et que l'enfant qu'elle portait n'était pas de son fait."*

Marie Le Berre, femme de Jacques Mescam, maçon de profession, trente-huit ans, raconte que ce soir-là, elle vit Maurice Guinvarch entrer chez Marie Bian en l'absence de sa mère…

Puis le 13 août 1732, Denise Simon, veuve de Guillaume Le Lann, quarante-deux ans, absente lors de l'audition des témoins du 18 juin, confirme sa déclaration du 10 octobre précédant et déclare que *la femme d'Hervé Bottis* (Bochic ?), *demeurant à Breventec lui a demandé d'aller parler à la gouvernante du sieur Breville, chevalier, avocat à Morlaix et au sieur curé de Saint-Martin."* C'est sans doute ainsi que la rumeur vient à l'oreille du clergé.

Un an plus tard

L'affaire revient en appel à Rennes les 16 et 17 juin 1733 devant les juges délégués de l'archevêque de Tours pour la province de Bretagne. Maurice Guinvarch le père, Laurens Guinvarch et Marie Bian parlent de déni de justice au sujet des sentences des 5 septembre, 10 octobre, 21 novembre, 5 décembre 1731 et 18 juin, 10 septembre et 22 octobre 1732 contre Estienne Le Gat, recteur. Ils rappellent que Laurens Guinvarch est fiancé à Marie Bian, que les trois bannies ont été faites, mais que la bénédiction nuptiale leur a honteusement été refusée par le vicaire en présence de toute la famille assemblée dans l'espoir d'assister à leurs noces. Qu'il ne les a pas prévenus, ni au cours des trois bannies, *"ni avant qu'ils se présentassent comme aurait dû le faire un ecclésiastique plus prudent et plus charitable mais au contraire, comme s'il avait voulu ménager une scène plus infamante, leur avait donné le jour du 10 janvier 1731 comme à douze à quatorze autres fiancés qui furent les témoins avec leurs familles de ce refus. Que ces derniers furent d'autant plus ravis de joie de n'avoir pas essuyé un sort aussi ignominieux que les Guinvarch étaient accablés de l'avoir subi à la face des autels et pour ainsi dire de toute la terre."*

Ils rappellent l'attitude de l'official de Léon qui n'a pas voulu désavouer le recteur Le Gat, lequel, à défaut d'opposition écrite n'est pas autorisé à mener une enquête de voisinage. De plus, celui-ci a gravement offensé Maurice Guinvarch, le père, en lui refusant publiquement la communion pour Pâques 1732, ce qui fait que les autres membres de sa famille qui n'avaient pas encore communié n'osèrent s'approcher de la sainte table craignant de subir le même sort.

Les faits encore une fois sont repris en détail. Les Guinvarch et Marie Bian rappellent qu'*un jour de clôture de mission n'est pas un temps qui pousse au crime. Que*

Guinvarch, ce soir-là se trouva mal et qu'à cinq heures du soir en octobre, il est tard pour rentrer chez soi. Qu'elle lui fit du feu, tira une couette sur le plancher pour l'en rapprocher et fut sur pied toute la nuit ce qui fit que les voisins entendirent du bruit. Qu'au contraire, s'ils avaient eu dessein de mal faire, ils auraient bien pris garde à ne pas faire de bruit et que Guinvarch se serait caché tant en entrant qu'en sortant. Que s'il sortit par le jardin, c'est parce qu'il y là le sentier qui prend directement le chemin de sa maison. Que le baiser qu'il lui a donné fut "osculum pacis, et concordiae propter hospitum" [5] *et ne pouvait être mal interprété.*

Ils rappellent qu'à la campagne père, mère, enfants, valets et servantes couchent dans la même chambre sans que personne n'y trouve à redire.

En ce qui concerne les dires de Rolland Aballan, non entendu car décédé entre-temps[6], ce sont des racontars de la Prigent. Que la femme de Guinvarch (jamais entendue non plus) n'aurait pas manqué de s'en plaindre et de le faire savoir.

Le 25 septembre 1733, le tribunal d'appel tranche des questions de procédure déclarant, *"sur le refus de mariage, recteur, impliqué dans la procédure, ordonnant d'entendre à nouveau les témoins et sur le refus de communion au père Guinvarch et ordonne une réouverture des débats, la décision précédente ayant été mal rendue faute de conclusions."*

Au train de sénateur de la justice de l'époque, il fallut encore près de treize années pour en épuiser les recours et le portefeuille des plaignants.

Enfin le mariage !

Plus de quinze ans après le début de l'affaire, le 5 juillet 1746, en conséquence d'une sentence rendue par l'officialité de Léon le 1er juin précédent, qui met fin à toutes les oppositions, et faisant référence aux bannies de septembre et octobre 1730, le recteur conjoint en mariage Laurens Guinvarch, âgé de presque trente-cinq ans et Marie Bian, quarante-cinq ans, leurs parents étant alors tous quatre décédés. Ils en profitent pour reconnaître immédiatement pour légitimes leurs quatre enfants, baptisés dans la paroisse, Alain né le 27 mars 1731 (moins de trois mois après le refus de mariage), Jean né le 29 septembre 1737, Marie née le 7 juin 1740, et Pascal né le 19 janvier 1743. Jean Marie Audren est alors le recteur et signe l'acte avec Jean Marie Larvor, autre prêtre. Estienne le Gat a donné le baptême à l'aîné des enfants, Alain, en précisant, *"fils naturel et illégitime de Marie Bihan et d'un père à nous inconnu."*

5242. MORLAIX — Intérieur de l'Église Saint-Martin

Les enfants de Laurent Guinvarch et Marie Le Bian :

* Jean, laboureur à Bigodous, épouse le 19 mai 1760 Anne Loscun, née le 19 juin 1731, fille de Guillaume, décédé, et de Françoise Clech.

* Marie décède le 28 septembre 1741.

* Pascal se marie à Ploujean le 7 janvier 1770 (bans à Morlaix les 12, 19 et 26 novembre 1769) avec Catherine Quemener, fille de Jacques et de Marie Gorrec. Il décède le 28 février 1806 à Morlaix (rue Longue).

* Alain est témoin à la sépulture de Marie Bian, sa mère, le 27 avril 1758 à St-Martin.

Laurens Guinvarch, laboureur, se remarie le 9 octobre 1759 à St-Martin avec Jeanne Abalan, de Plourin, fille de François et de Marie Le Clech. Il décède le 12 novembre 1768, âgé de cinquante-sept ans.

L'acharnement du curé devenu recteur a duré plus de quinze ans. Entre temps les deux recteurs sont décédés, Hiérôme Roussel le 12 décembre 1731, Etienne Le Gat le 6 août 1735 ainsi que Maurice Guinvarch, le 26 janvier 1742 et Marie Pogam, le 19 mars 1745. Quelle faute a pu commettre Maurice Guinvarch pour s'attirer les foudres de l'abbé Le Gat qui, non content de s'opposer au mariage de son fils, lui refuse la communion, sacrement auquel même les condamnés à mort avaient droit ?

Le reste de la famille

Maurice Guinvarch (fils de Laurens) et Marie Pogam, mariés le 8 février 1712, ont au moins quatre enfants :

- Laurens, le 31 décembre 1712,

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

- Jeanne, le 25 août 1715, mariée le 3 novembre 1744 à Robert Guisien,
- Fiacre, le 16 mai 1718, épouse de Jean Thomas le 19 janvier 1739
- Anne, le 23 juillet 1722, mariée le 20 février 1748 à Jean Bian, âgé de 45 ans, veuf de Marie Perrine Gouzannet, et surtout frère de Marie Bian, désormais épouse de Laurens. ■

Orthographe

J'ai retenu *Guinvarch* qui est sur l'acte de mariage, mais on trouve aussi *Guivarch, Guiomarch et Guimarch*. Quant à Marie Bian, on trouve bien entendu les variantes classiques *Le Bian* ou *Le Bihan*.

Bibliographie

- ADF, site de Quimper, 7G, 49
- BMS Morlaix Saint-Martin
- Base Récif du CGF

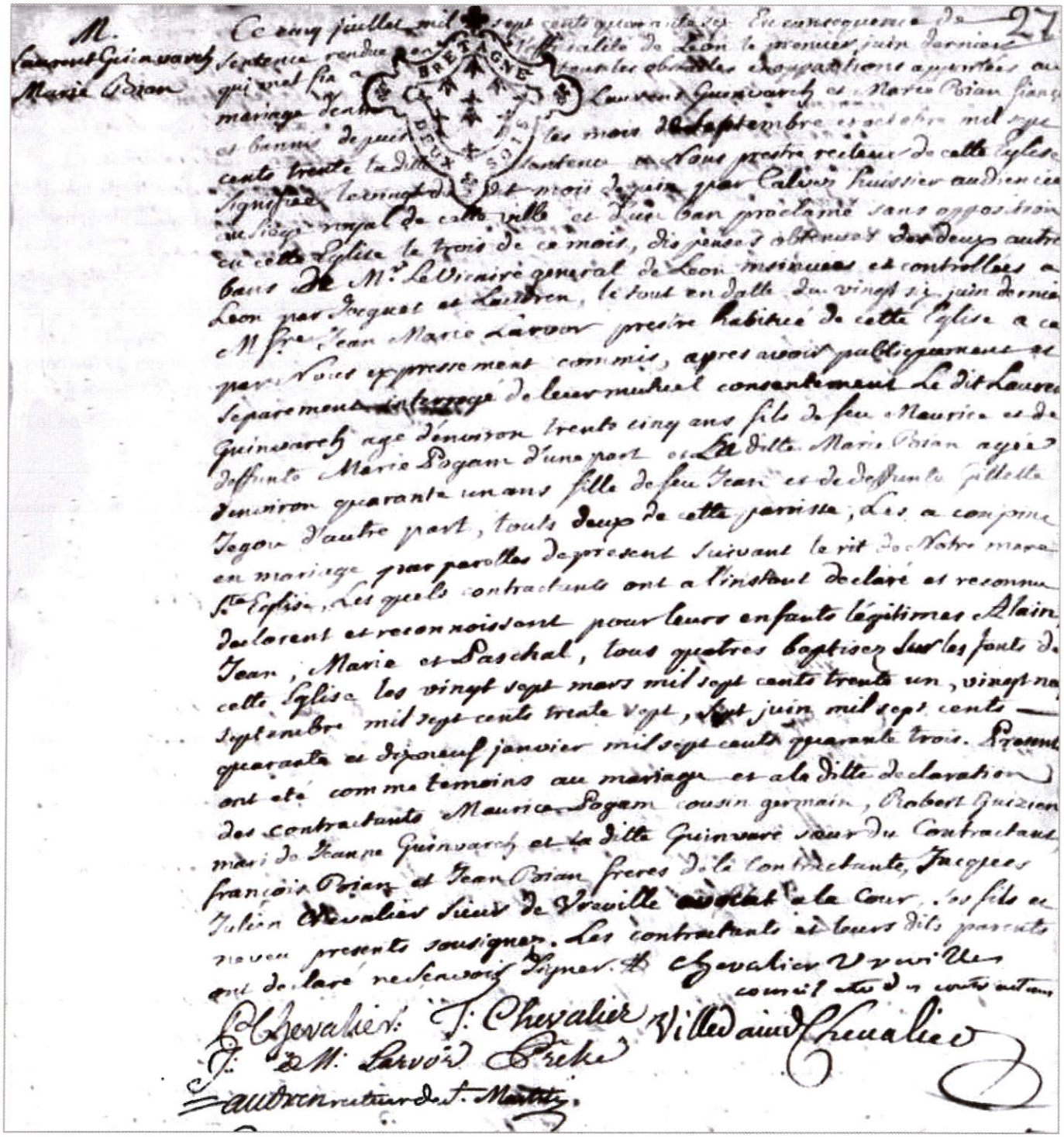

L'acte de mariage tant attendu...
AD du Finistère, 1 MI EC 182/10, BMS 1735-1747 de St-Martin de Morlaix, page 542/568.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

Des officiers et des pilotes des deux marines (1629 - 1789)[1]

Première partie

par Bernard LUTUN, CGF n° 11173.

1. Avant Colbert

La marine militaire a été réellement fondée par Richelieu (1585-1642), et son œuvre a dû être restaurée après les désordres de la Fronde par Colbert (1619-1683) et considérablement amplifiée, afin de donner à Louis XIV l'instrument dont il avait besoin pour compléter son plan de domination de l'Europe.

Avant Richelieu, quatre amiraux, qui étaient surtout des juges, étaient chargés des expéditions militaires sur mer sans être marins[2]. Les cinq lois rendues de 1400 à 1584 sur le fait de la marine, qui n'ont pour objet, à proprement parler, que de régler les droits, prérogatives et juridiction de l'amiral de France et de l'amiral de Guyenne, donnent des aperçus sur l'activité de certains de ceux qui exercent des professions maritimes.

La première ordonnance vise surtout à réprimer la piraterie, les gens de guerre de ce temps ayant tendance à se comporter comme des pirates, ainsi que le roi l'avoue dans le préambule. Il est question de la course, des prises et du commandement de l'armée navale confiée à l'amiral de France, quand il en est levé une.

Cette armée doit comprendre des bâtiments du Roi armés par des gens à sa solde, des bâtiments de l'Amiral armés par lui, des bâtiments de particuliers armés en course et des bâtiments de princes alliés. Les revenus de la charge d'amiral, qui ressemble à une concession de service public, sont nécessaires pour faire face aux dépenses. L'édit de février 1543 encourage la course et la règlemente de façon plus précise. Mais les abus sont innombrables, et l'inexistence d'une marine militaire organisée oblige les armateurs à assurer eux-mêmes la protection de leurs bâtiments.

L'apparition du rôle d'équipage (1584)

L'édit de mars 1584 est la plus complète et la dernière des lois rendues sur le fait de l'amiral et de l'amirauté de France avant l'ordonnance de 1681. Le *rôle d'équipage* fait son apparition : le capitaine ou maître de navire doit le remettre à l'amirauté du lieu de départ. Il doit subir un *examen public de réception.* Les *pilotes lamaneurs* ou locmans, qui guident contre salaire les navires à l'entrée et à la sortie des ports, havres et rivières, sont compris dans la mesure et, en leur qualité, ils prêtent serment à justice.

L'article de l'examen de capacité est resté longtemps lettre morte faute d'écoles et de professeurs, mais l'enseignement est attesté à Dieppe vers 1550.

Par des règlements de 1624, le dernier amiral de France prescrit pour la première fois aux sièges d'amirauté de recenser les gens de mer.

L'enseignement maritime, les pilotes de mer

L'ordonnance générale de réformation du Royaume, datée de janvier 1629 et la dernière de ce genre — elle a été surnommée par dérision code Michau, du nom du garde des Sceaux Michel de Marillac (1563-1632) —, comprend à la fin 33 articles relatifs à l'Amirauté, à la Marine (militaire) et au droit maritime. Il est question des *pilotes de mer* parmi les gens de mer à recenser dans chaque siège d'amirauté.

Dans le but de ne plus manquer de gens de mer qualifiés, le Roi s'engage à en entretenir un certain nombre, sous les ordres de pilotes expérimentés et de "pilotes-hydrographes", qui seront chargés d'enseigner gratis l'art de la navigation dans les lieux où ils seront établis, de façon que les élèves apprennent la théorie et la pratique de leur métier. Les principales villes maritimes sont tenues d'imiter le Prince en établissant chacune un pilote-hydrographe expérimenté.

Outre les futurs pilotes, le législateur se préoccupe de fournir à la marine de guerre, dans les "lieux où sont [les] escadres", des canonniers formés. Les villes maritimes sont autorisées à ouvrir des écoles de canonnage et à instituer des prix au profit des gens de mer de la ville ou de ses environs.

---

[1] Cet article, sauf mention contraire, se compose d'extraits de *La Marine de Colbert. Études d'organisation*, Paris, Economica, 2003 et de notre thèse de doctorat intitulée *Une autre Marine (1756-1789). Réforme d'une institution*, déposée en 2010 à la Bnf et disponible chez l'auteur. Toutes les références servant d'éléments de preuves s'y trouvent.

[2] Les ducs de Bretagne, quoique vassaux de la couronne de France, exerçaient dans leurs États tous les droits régaliens, dont celui d'amirauté. Après la réunion à cette couronne, la charge d'amiral, au lieu d'être réunie à celle d'amiral de France, est d'abord donnée à l'amiral de Guyenne. Par la suite, la plupart des amiraux de France ont aussi été amiraux de Bretagne, mais par des provisions séparées. Cependant les gouverneurs ont prétendu dès le début à tout ou à partie des droits d'amirauté. La contestation perdure sous Richelieu, qui a réuni les quatre amirautés entre ses mains sous un autre nom. L'édit de 1641 qui porte création de sièges d'amirauté en Bretagne reste lettre morte jusqu'en 1691. L'édit de novembre 1669 qui rétablit la charge d'amiral (limitée à la justice et à une partie de l'administration de la marine marchande) excepte la Bretagne, et une version spéciale de l'ordonnance de la marine (marchande) d'août 1681, parue en novembre 1684, attribue au gouverneur les droits d'amirauté. Pour terminer les querelles d'attributions, le comte de Toulouse (1678-1737), amiral de France depuis 1683, est nommé gouverneur de Bretagne en 1695. Son fils, le duc de Penthièvre (1725-1793), lui succède dans ces deux charges jusqu'à la suppression de la charge d'amiral de France en 1791. Les ressorts des amirautés respectent les limites des diocèses.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

L'hydrographie ou théorie de la navigation

L'hydrographie n'est pas entendue, en général, dans le sens qu'on donne actuellement à ce mot. Furetière la définit ainsi dans son *Dictionnaire* de 1690 : "la science qui apprend l'art de naviguer, de faire des cartes marines, de conduire les vaisseaux et de connaître dans les voyages de long cours [c'est-à-dire hors de la vue des côtes] le lieu précis où l'on est". Il ajoute que "c'est de toutes les sciences celle qui approche le plus de la perfection, et il ne lui manque guère que la connaissance des longitudes."

Son enseignement suppose la connaissance de l'arithmétique et de la géométrie élémentaires, ainsi que de notions d'astronomie, qui doivent être inculquées aux débutants par le maître, si bien que, par abus de langage, la discipline comprend aussi ces éléments ; par une autre extension, elle embrasse la théorie de la manœuvre, dont les professeurs doivent dire au moins quelques mots. Sans ces excroissances, *hydrographie est donc synonyme de théorie de la navigation.*

L'hydrographie, en tant que partie de la géographie physique, progresse également grâce aux travaux personnels que mènent certains professeurs, mais surtout grâce à ceux des officiers de marine et ingénieurs du Dépôt des cartes, plans et journaux de la Marine créé par la décision du Roi du 19 novembre 1720, ceux des officiers de marine chargés de missions d'exploration, et enfin aux travaux de divers savants et artistes agissant sur les directives du ministre ou de l'Académie des sciences.

2. Le régime de l'ordonnance de la marine marchande de 1681.

Le recrutement des équipages : les Classes ou inscription maritime

Selon d'anciens usages, les capitaines du Roi ont longtemps eu l'entreprise de leur navire. Pour les aider à recruter les matelots, on a recours à la presse et au recensement ou enrôlement : chaque fois qu'il en est besoin, interdiction est faite aux marchands de mettre en mer avant que les équipages du Roi ne soient au complet. Aux dires de Colbert, six mille marins français sont engagés à l'étranger en 1663. Six ans plus tard, Louis XIV doit constater "l'aversion presque insurmontable" de ses sujets à s'embarquer sur ses vaisseaux. Colbert va s'appliquer à modifier un état de fait qui n'existe à ce degré ni dans les deux nations maritimes de l'Europe, ni dans l'armée de Terre, et qui ferait manquer le plan du monarque pour sa marine. En Angleterre notamment, et Colbert le sait, les capitaines engagent aussi des mousses qu'on entraîne à la manœuvre et au canon, les gens de mer sont nombreux et n'ignorent pas qu'en cas de mort au service ou d'invalidité, leur famille bénéficiera du secours de l'État.

Trois solutions s'offrent à lui :

1° l'adaptation du système de l'engagement de l'Armée, qu'il préfère mais qui est impraticable de son temps au moins pour la raison financière et l'opposition prévisible de Louvois (1641-1691) et qui est rejeté par la masse des officiers de marine au XVIII[e] siècle, jusqu'à ce que le progrès technique le rende indispensable pour une partie des équipages au XIX[e] siècle ;

2° la presse des oisifs en usage en Angleterre, pourtant patrie de la liberté politique ;

3° le service personnel et alterné, comportant des avancements dans la Marine, des gens de mer de la marine marchande.

Colbert a dû sentir que la presse ne donnerait aucune régularité au service dans les grands armements. Il adopte la dernière solution, qui lui a semblé après examen plus *juste* et praticable à la fois : *par l'ordonnance du 22 septembre 1668, il est décidé de recenser ("enrôler", dans un sens particulier que le terme va garder jusqu'en 1784) tous les gens de mer du Royaume et de les partager en trois classes comme on a commencé de le faire autour de Rochefort. Les hommes serviront alternativement sur les vaisseaux du Roi pendant une année civile et sur ceux des marchands pendant les deux autres années.* Tout le bien de l'établissement dépend de l'exactitude des rôles, c'est-à-dire de l'absence d'omissions et de la célérité des opérations. Dès le mois de janvier suivant, son cousin Colbert de Terron (1618-1684), intendant de Rochefort, lui rend compte que l'enrôlement lui a permis de trouver assez facilement les matelots dont il avait besoin.

Quoiqu'on ait encore recouru à la presse au début et que la nouvelle administration gêne les hommes et l'activité maritime, *l'édifice des Classes est fondé pour trois siècles, sous ce nom puis celui d'Inscription maritime en 1795.* Les capitaines n'ont plus à recruter de matelots et, en 1690, ils perdent aussi le pouvoir de recruter leurs soldats, qui souscrivent un engagement comme dans l'Armée.

Sont recensés les matelots et les officiers-mariniers des différentes spécialités des bords (il y en a six, dont les pilotes de mer) et certaines professions du bois communes au service militaire et au service sédentaire (les arsenaux) ou propres à ce dernier et variables selon les époques, ce qui permet de répartir les officiers-mariniers en deux cadres et de les faire passer de l'un à l'autre, les plus âgés étant versés en général dans le service sédentaire.

Une petite partie des gens de mer classés parmi les officiers-mariniers peuvent être titularisés ("entretenus"), c'est-à-dire employés et payés

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

en permanence par l'État[3] ; les matelots ne le sont jamais, pas plus que les ouvriers des arsenaux, qu'ils soient classés ou non. Les autres gens de mer ont une situation particulière, que nous devons préciser.

Les embusqués

Il est une raison de ne pas comprendre certains hommes de mer dans l'ordre des Classes qui ne se trouve guère dans les instructions consultées, mais que l'intendant Arnoul (1651-1719) explique clairement en 1693 :

"J'éprouve ici présentement, l'avantage qu'il y aura à tirer des Classes les *fils de bourgeois,* ainsi qu'il est porté par les nouvelles instructions. J'ai donné sur cela des exemptions à quelques-uns, et cela fait que plusieurs marchands et même des gentilshommes vont envoyer leurs enfants à la mer, qui n'osaient le faire auparavant, pour n'avoir pas le déplaisir d'entendre publier au prône des paroisses les noms de leurs enfants avec *des gens de la lie du peuple*. Ces gens, dans la suite, commanderont des bâtiments marchands et corsaires avec plus d'honneur que de simples matelots qui, de cette manière, retourneront, au profit du Roi, sur les vaisseaux de guerre." Le privilège des bourgeois, celui de ne pas servir le Roi, est donc ancien.

Dans un document de 1692 qui n'est probablement qu'un projet d'instruction, la même attitude est traduite en termes pratiques. La catégorie des capitaines, maîtres et patrons n'y est pas définie par la réception devant les officiers d'amirauté après l'examen prévu par la loi. L'officier des Classes, lorsqu'il passe en revue ceux de son district, s'assure qu'on ne lui présente pas des officiers-mariniers ou matelots capables de servir en vue de les exempter : "si cela se trouve, ils les refuseront et ne recevront pour capitaines de vaisseau ou patrons que des bourgeois ou fils de bourgeois ou gens qui, par leur âge ou par le grand nombre de campagnes qu'ils auront faites, auront pu mériter ce titre, à moins que pour lors ce ne fût un préjudice notable aux propriétaires de les obliger à changer celui qu'ils auraient, auquel cas [les officiers des Classes pourraient] leur donner six mois pour en chercher un autre". Cette nouvelle mention donne à penser que l'inscription ou l'omission de ces sujets est laissée à l'appréciation des commissaires des Classes et donc trop souvent à l'arbitraire.

Depuis le rétablissement en 1725 de l'obligation des deux campagnes pour le Roi avant la réception des maîtres et des pilotes, qui avait été suspendue en 1716, il s'est vite présenté "plusieurs navigateurs, fils ou parents de bons négociants, auxquels il ne convient point de naviguer pour matelots, qu'ils destinent pour commander leurs navires" et qui veulent être dispensés de ces campagnes, en réalité pour ne pas se mêler aux marins ordinaires. Seront dispensés ceux qui justifieront leur condition et les années de navigation sur les bâtiments marchands... On a donc trouvé naturel d'embusquer ces jeunes gens et de les inscrire directement sur le registre des capitaines. Les règlements de 1728 ne les mentionnent pas, et il faut attendre 1735 pour trouver trace d'un registre à tenir, dit des écrivains et des volontaires. On porte sur ce registre "les enfants des gentilshommes, bourgeois, négociants et ceux des capitaines, maîtres ou patrons, *pourvu que leur père n'ait point servi sur les vaisseaux en qualité de matelots,* auquel cas ils ne pourront être portés sur ledit registre qu'après avoir fait deux campagnes au service de S.M., dont il sera fait mention à côté de leur nom". Les preuves en tous ces genres, y compris la tache que nous avons soulignée, sont à faire par les intéressés.

Un mémoire de 1750 trahit l'embarras du gouvernement sur un aspect d'une question délicate dans toute la société d'ordres. Le registre particulier comprend alors les capitaines en second, lieutenants, enseignes et écrivains qui composent l'état-major des bâtiments marchands. Ces fonctions existent depuis le début du règne de Louis XV *"en faveur d'une multitude de jeunes gens de famille qui ont pris le parti de s'embarquer à mesure que l'augmentation survenue dans le commerce a donné lieu d'armer de forts navires avec des équipages nombreux".* Au lieu de porter leur nom sur la matricule des gens de mer de service, la plupart des officiers des Classes ne les ont inscrits nulle part, de façon à n'avoir pas à les lever. *C'est une irrégularité et un sujet de mécontentement pour les matelots*, écrit le rapporteur. D'un autre côté on croit qu'il est juste d'accorder aux premiers une distinction de nature à les fortifier dans le parti qu'ils ont pris. L'obligation est limitée à une campagne pour le Roi, l'exemption totale n'étant plus accordée que dans des cas particuliers dignes de considération. L'habitude a été prise, poursuit l'auteur, d'employer ces marins dans la marine de guerre sous le titre de *matelots-pilotins.* Il avoue que, "s'ils répugnent encore un peu à servir ainsi, c'est parce qu'ils ne sont pas assez distingués, et que les jeunes officiers et les gardes [de la Marine] leur marquent un mépris trop grand". Il propose de les appeler à l'avenir *volontaires*, de charger les capitaines de leur confier des fonctions proportionnées à leurs capacités et de régler leur nombre sur chaque unité (de 6 à 15 suggère-t-il).

[3] Pour fixer les idées, voici la situation en 1760 et 1761. Le nombre effectif d'officiers-mariniers classés doit être d'environ 11 000, dont de nombreux prisonniers de guerre en Angleterre. La Marine entretient 228 officiers-mariniers du service de mer dans les six spécialités, dont 62 pilotes. Elle entretient 114 maîtres d'ouvrages des professions ouvrières dans les ports, plus 36 constructeurs et 11 ingénieurs des bâtiments civils. Les chirurgiens entretenus sont au nombre de 179 pour la mer et les hôpitaux maritimes, les médecins 11 pour les hôpitaux, les aumôniers des ports 13 seulement, les autres étant détachés par les supérieurs des séminaires et payés pour la campagne. Il y a enfin 20 maîtres des sciences et des arts pour l'instruction des gardes de la Marine.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

Peut-être les matelots-pilotins étaient-ils assimilés pendant leur campagne aux *pilotins surnuméraires* que nous voyons apparaître en 1716. Ceux-ci sont âgés de 16 à 20 ans et choisis de préférence parmi les enfants des officiers-mariniers : ce sont donc des gens de mer ordinaires. Ils auront fait une campagne de long cours au commerce ou pour le Roi en qualité de mousses et auront appris le pilotage. En dehors des heures passées à l'instruction sous la conduite des pilotes du bord qui en sont chargés, les pilotins font le service de matelot, afin de s'instruire aussi à la manœuvre ; ils ont la haute paie et la ration. Un même pilotin n'a pas droit à plus de deux campagnes en sa qualité ; la loi marque qu'ils sont destinés à servir ensuite le Roi en qualité d'aides-pilotes ou, plus généralement, d'officiers-mariniers s'ils s'en montrent capables, avec éventuellement des navigations intermédiaires en qualité de matelots, qui est celle qu'ils reçoivent lors de leur enrôlement. Le législateur n'a ménagé de places de pilotin surnuméraire dans la marine marchande qu'à La Rochelle.

Les exemptés : capitaines et assimilés, pilotes

Colbert présente l'augmentation du nombre des gens de mer, dont les particuliers profitent ainsi que le Roi, comme le "fruit principal" de l'enrôlement. Il exempte en conséquence du service les maîtres de barque, pêcheurs et traîneurs de seine, "à la charge toutefois qu'ils seront obligés, suivant les anciennes ordonnances, de tenir dans chacune de leurs barques un garçon de bord, depuis l'âge de 15 jusqu'à 22 ans, pour être instruits dans leur profession et de prendre pour cet effet un certificat" de l'intendant ou commissaire général de la Marine. Ces anciennes ordonnances étaient sûrement oubliées, pour qu'une semblable exemption soit désormais le prix de leur observation. Le commissaire du département tient un rôle particulier de ces exemptés et de leurs garçons de bord ou mousses successifs ; l'exemption tombe à défaut de déclaration ou de mousse. Les capitaines marchands et maîtres peuvent servir volontairement et temporairement dans les rangs des officiers-mariniers ou des officiers "bleus" dont nous dirons un mot plus loin. Les pilotes de profession sont classés parmi les officiers-mariniers ordinaires de l'une des six spécialités des bords, le pilotage, s'ils servent le Roi en leur qualité, sinon parmi les matelots ou les timoniers.

La navigation marchande comprend le commerce, la pêche et, en temps de guerre, la course. La navigation de commerce, de loin la plus importante, se subdivise elle-même en navigation au long cours, au grand cabotage et au petit cabotage, selon la définition fixée par le règlement du 20 août 1673 et modifiée par l'ordonnance du 18 octobre 1740. Sont considérés comme navigations au long cours les voyages vers l'Amérique et tous pays au-delà de Gibraltar ou du Sund.

La navigation dans les pays de l'Europe situés entre les deux détroits et celle de la Méditerranée sont réputées navigations au grand cabotage.

La navigation au petit cabotage relie un port de Ponant ou de Levant à un autre port de Ponant ou de Levant, ou à des ports étrangers voisins, y compris ceux des îles Britanniques ou de la Hollande, si le bâtiment provient des côtes de la Manche ou de la Bretagne.

Quant à la pêche, on distingue la pêche hauturière de la pêche au poisson frais en vue des côtes.

a) Les capitaines.

Le titre de *capitaine*, d'abord réservé aux officiers commandant un bâtiment de guerre, a tendu à se substituer à celui de *maître*, utilisé pour désigner le commandant d'un bâtiment marchand et le premier des officiers-mariniers d'un bâtiment de guerre, celui qui est chargé des manœuvres (on l'appelle aussi maître d'équipage). Au XVIII^{e} siècle, un capitaine marchand commande plutôt au long cours, le *maître* ou, en Méditerranée, le *patron*, dont le titre est plus ancien encore, commande un bâtiment de plus faible tonnage ou au cabotage.

Les pilotes, quant à eux, s'adonnent soit à la navigation au long cours (pilotes hauturiers), soit au cabotage (pilotes côtiers), soit au pilotage en eaux resserrées (pilotes lamaneurs). Ces derniers se chargent donc de conduire les navires à l'entrée ou à la sortie des ports et rades, comme nous l'avons dit.

Depuis la promulgation de l'ordonnance de la marine marchande d'août 1681, nul ne peut embarquer en qualité de capitaine, maître ou patron s'il n'a subi publiquement et avec succès un examen de capacité. La loi dispose en fait pour l'avenir, c'est-à-dire que les maîtres ayant déjà exercé les fonctions avant 1681 ne sont pas astreints à l'examen.

Les marins qui usurpent la qualité de maître et les propriétaires qui les nomment encourent une peine de 300 l d'amende chacun.

Les patrons-pêcheurs qui vont à la pêche au poisson frais en vue des côtes ne sont pas tenus de prendre de lettres de maîtrise ; pourvu qu'ils entretiennent toujours un mousse à bord, ils sont exemptés eux aussi de l'ordre des Classes. L'examen n'est imposé qu'aux capitaines et maîtres : certains sièges d'amirauté y ont astreint les capitaines en second avec l'approbation du ministre.

Cet examen s'est toujours fait en présence des officiers d'amirauté, mais on appelle désormais quatre capitaines au lieu de deux et surtout le professeur d'hydrographie du lieu, quand il y en a un : celui-ci pose les questions de théorie, ceux-là les questions de pratique. Si le candidat est reconnu apte, les officiers d'ami-

rauté le reçoivent maître et lui font expédier ses lettres de maîtrise contre le paiement des droits, sans qu'il ait d'abord eu à subir les épreuves des pilotes. L'ordonnance de 1681 fait en effet de l'examen de pilote de mer un degré facultatif vers la maîtrise, puisqu'il suffit de deux années de navigation en qualité de pilote pour être réputé maître si l'on a d'abord été reçu pilote, "sans subir aucun [autre] examen ni prendre aucun acte au siège de l'Amirauté"[4].

Suivant cette loi, précisée sur ce point par le règlement du 15 août 1725, il faut avoir navigué *cinq années entières* sur les vaisseaux marchands et en rapporter la preuve par un certificat du commissaire aux Classes pour se présenter à l'examen de maître, à moins d'une dispense accordée par le Roi et qui doit être visée dans les lettres de maîtrise. L'ordonnance du 3 octobre 1683, confirmée par celle de la Marine du 15 avril 1689, impose de *plus deux campagnes de trois mois au moins chacune sur les vaisseaux du Roi*[5] . Ces deux ordonnances fixent à *25 ans, soit la majorité légale*, l'âge minimal pour se présenter à l'examen, sauf dispense du Roi. Les conditions ont été adoucies pour la navigation au petit cabotage en 1740 : 25 ans d'âge et quatre ans de navigation sur les bâtiments marchands suffisent, l'examen ne porte que sur la pratique.

Le principe même de l'exemption de service des capitaines et maîtres est la formation des mousses, à raison d'un par fraction de dix hommes d'équipage à chaque voyage, "à peine contre les contrevenants de 100 l d'amende et d'être déchus de ladite exemption"[6]. Les maîtres de barque, patrons-pêcheurs et traîneurs de seine sont de même exemptés s'ils emploient un mousse à bord et qu'ils rapportent au commissaire du département des Classes les congés de l'Amirauté prouvant qu'ils ont exercé en qualité de "pêcheurs" pendant trois années consécutives. L'exemption se perd, au moins celle des capitaines et maîtres au commerce, s'ils ne vont pas à la mer pendant un an ; elle est de nouveau acquise après trois années de navigation consécutives en qualité de capitaine, maître ou patron.

Le législateur, constatant en 1704 que les intéressés négligent l'observation de ces articles de loi, les rappelle et précise que les mousses doivent être présentés aux officiers des Classes chaque fois que cela est demandé et servir le Roi à l'âge de seize ans, sous peine de 100 l d'amende par contravention et de la déchéance de l'exemption de service.

Lors de la restauration du service après la Régence, la surveillance des maîtres n'est pas oubliée. Le commissaire chargé de la revue des gens de mer de Provence en 1733 doit examiner si les formalités de réception prévues dans le règlement de 1725 ont été respectées. Ceux qui ont été reçus de manière irrégulière doivent être inscrits sur la matricule des gens de mer de service ; il en est de même des capitaines non reçus et des capitaines étrangers, sauf s'ils ont la permission du Roi. Il doit vérifier s'ils se conforment aux ordonnances pour ce qui est des

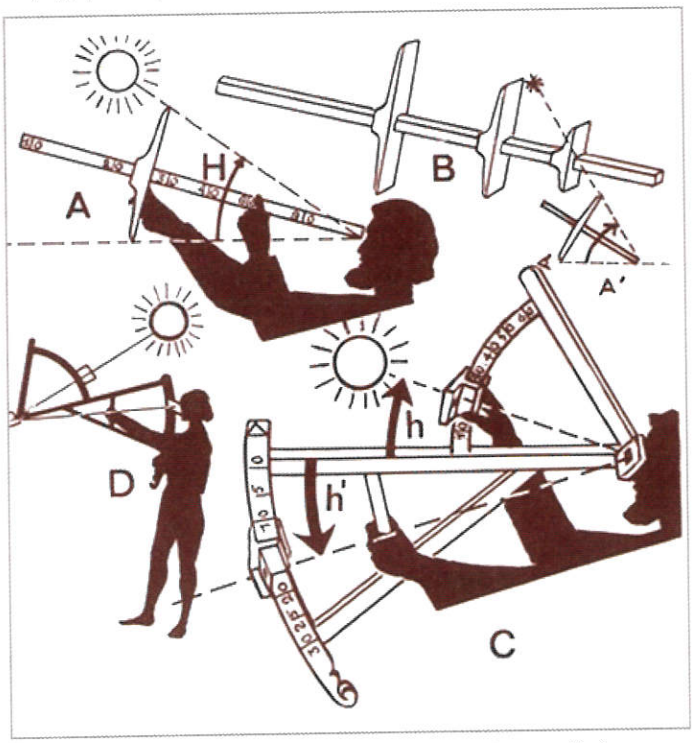

L'arbalestrille, souvent réalisée en bois de poirier, comporte une règle de section carrée (flèche), de 3 à 4 pieds de long (100 à 130 cm), sur laquelle coulisse un marteau aux bords taillés en biseau. Plusieurs marteaux sont utilisables, selon l'importance des angles à mesurer. Les graduations correspondent aux quatre faces de la règle. L'observation directe (A) et simultanée de l'horizon et du soleil fournit la hauteur H lue sur la flèche. Pour les grandes hauteurs, l'observation à l'envers (A') était préférée.

Le quartier de Davis (C), fabriqué en bois, est composé de deux cercles (30 et 60 degrés) sur lesquels coulissent deux pinnules. La somme h + h' donne la hauteur de l'astre au-dessus de l'horizon. On observait le plus souvent à l'envers (D), plus commodément et sans avoir à écarquiller l'oeil sur deux directions à la fois. Précision du 1/10e de degré dans les meilleures conditions. La pinnule supérieure portait parfois une lentille sur les modèles tardifs du XVIIIe siècle.

L'arbalestrille, ou bâton de Jacob, est utilisée en mer pour mesurer la distance angulaire entre deux astres ou entre l'horizon et un astre, ici le soleil (point de midi).
Jean Randier, *L'Antiquaire de marine*, Paris, E.M.O.M., 1973, p. 119.

[4] Ordonnance de la marine d'août 1681, livre II, t. 1, art. 4. L'Amirauté délivre un acte qui permet aux pilotes reçus de commander, les deux années de navigation étant authentifiées par le siège d'après les certificats des services émis par l'administration des Classes.
[5] On a sursis à cette obligation de 1716 à 1724, mais elle a été remise en vigueur par un règlement de 1725, ainsi que nous l'avons dit.
[6] Ordonnance du 15 avril 1689, livre VIII, t. 1, art. 31.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

mousses. D'après l'auteur du mémoire de 1750 on ne suspend d'ordinaire l'exemption de ceux qui ne commandent pas que s'il s'agit de maîtres ou patrons qui ont été matelots et sont encore jeunes et en état de servir ; on ménage les "gens de famille" devenus capitaines et on ne les commande que dans les cas indispensables, en qualité de pilotes notamment.

b) Les officiers auxiliaires de la Marine.

Le recrutement d'officiers tirés de la marine marchande pour compléter les états-majors de la marine militaire, y compris par la voie de la réquisition, est attesté dès 1671. Le nom d'*officier bleu* apparaît dans un dictionnaire de marine de 1687 : il désigne alors un homme de mer, pris parmi l'équipage ou non, que le capitaine du vaisseau a désigné pour faire les fonctions d'officier, en remplacement d'un officier en pied défaillant. Le besoin de ces officiers se fait sentir à chaque guerre. Le fils de Colbert écrit ainsi aux commissaires de la Marine en poste dans les ports de commerce afin d'obtenir des listes de capitaines marchands susceptibles de commander des brûlots.

Le recrutement et l'affectation de ces officiers sont l'affaire des commandants de la Marine dans les ports de guerre, et des ordonnateurs dans les ports de commerce ; le ministre envoie des brevets en blanc le cas échéant. Ce sont le plus souvent des capitaines ou pilotes de la marine marchande qui ne restent dans la Marine que le temps d'une campagne. Certains ont été admis ensuite dans la Marine avec l'un des grades intermédiaires, pendant ou après la guerre de Sept ans. Plusieurs maîtres entretenus de la Marine ont suivi cette voie, mais ils peuvent aussi emprunter celle des officiers de port.

Des officiers bleus ont reçu des commandements, quelquefois sans brevet, qu'ils aient commandé des bâtiments du Roi pour son compte ou mis à la disposition de particuliers, ou encore des bâtiments affrétés ; ils ont pu former à eux seuls des états-majors. Ceux qui n'ont pas de brevet pour la campagne sont considérés comme les derniers officiers du vaisseau. En cette qualité et à partir de 1757, ils touchent ordinairement 50 l par mois, alors que la plus haute paie de l'officier-marinier non entretenu s'élève à 60 l.

c) Les pilotes.

L'examen des *pilotes de mer* est également prévu par l'ordonnance de 1681. Les conditions d'admission sont celles des capitaines, à ceci près que la loi exige "plusieurs voyages en mer" et non cinq ans de navigation. Le ministre Maurepas (1701-1781) décide en 1736 de préciser ainsi la condition : trois ans ou trois voyages au long cours[7] . Les pilotes sont les seuls "hommes techniques" à bord des navires marchands[8], quoiqu'ils soient subordonnés aux maîtres, et le commentateur de l'ordonnance de 1681, René-Josué Valin (1695-1765) entend par là que le maître *"est censé l'être [supérieur] du côté des lumières et de l'expérience, comme il l'est en effet par rapport au droit de commander".*

L'exemption des pilotes de mer est peut-être ancienne, mais la première trace bien nette que nous ayons trouvée remonte à 1734 seulement : une ordonnance confirme ce droit après la réception du pilote, à condition qu'il soit employé chaque année par les marchands[9]. Ces pilotes perdent leur exemption dans les mêmes conditions que les capitaines et la regagnent de même, *sans avoir de mousses ni de novices à former.*

Les pilotes lamaneurs, qui sont des particuliers chargés d'un service public, sont exempts des Classes, en fait jusqu'en 1784 et en droit de par le règlement du 10 mars 1784. Cette exemption explique qu'ils soient soumis au préalable aux deux campagnes pour le Roi. Les lamaneurs, dont le nombre est fixé par les officiers du siège d'amirauté avec les échevins et les bourgeois les plus notables du port, ont le monopole du pilotage dans les lieux où ils sont établis. L'âge minimal pour se présenter à l'examen est de 25 ans ; il est relevé à 35 ans par le règlement de 1784. Cet examen, le troisième et dernier qui ait été prévu en 1681, suppose des connaissances de théorie qui ne s'acquièrent que dans une école d'hydrographie. Les lamaneurs sont, pour la plupart, d'anciens pêcheurs qui se sont appliqués à la connaissance des passages et lieux dangereux aux entrées des ports, rades et rivières navigables. Les places sont à réserver à d'anciens matelots ou pêcheurs qui ne peuvent plus être employés sur les vaisseaux du Roi ni au long cours : c'est, écrit l'auteur du mémoire de 1750, à la fois une mesure de justice et de prudence, parce que l'âge rend plus prudent et donne l'expérience, et une mesure d'ordre, parce que l'on ménage ainsi les Classes. Dans certains ports néanmoins, il faut des gens robustes, à cause du danger que présentent les atterrages des navires et de la difficulté à y aborder quand le temps est mauvais.

Le service du port

On peut diviser les attributions administratives de l'Amirauté rétablie en 1669 et régie par la grande ordonnance d'août 1681 en deux ensembles : la police des ports et des côtes, la police des activités maritimes. Des

[7] La même année il est décidé que les lettres de maîtrise permettront aussi de servir en qualité de pilote de mer.

[8] Ordonnance de la marine d'août 1681, livre II, t. 4, art. 3 et 8. Le pilote conserve dans la marine marchande une importance qu'il n'a plus ou ne doit plus avoir dans la marine de guerre : il "commandera à la route", et le capitaine n'a pas le droit de le faire passer par des endroits dangereux et de faire des routes contre son gré ; en cas de contrariété d'avis, ils se règlent sur celui des "principaux" de l'équipage, comme au moyen âge.

[9] Ordonnance du 12 janvier 1734. L'ordonnance de 1689 (livre VIII, t. 5, art. 3) compte les "pilotes" parmi les exemptés. L'exemption est encore signalée dans le *Mémoire sur les Classes* de 1750 déjà cité.

pouvoirs de police stricto sensu et des attributions administratives peuvent être distingués.

La police des bassins et des quais dans les ports de commerce appartient à un officier de l'Amiral, le maître de quai ; il est subordonné aux magistrats du siège, qui lui donnent leurs instructions, fixent le montant de ses droits et reçoivent son rapport. Il fait ranger les bâtiments dans le port et respecter la police à bord. Il prévient le désordre et l'encombrement des quais et grèves en affectant chaque portion d'espace à l'usage convenable : chargement, déchargement, radoub, calfatage, dépeçage. Il fait poursuivre ceux qui dégradent les ouvrages portuaires existants ou en construction, cependant que la direction des travaux de construction ou de réparation regarde, selon le cas, les Ponts et Chaussées, le Génie, la Marine ou les chambres de commerce. *Le pouvoir de police, comme le pouvoir de justice, échappe à l'Amirauté dans les ports militaires,* qui tous comportent une certaine activité marchande, y compris Marseille tant qu'il y a eu des galères et plus probablement jusqu'en 1789, puisque les officiers de port restent des militaires ; Bordeaux et Bayonne font également exception, pour l'essentiel.

Les rades, passes et chenaux doivent être inspectés journellement par des pilotes lamaneurs, et tous les mois ou après chaque tempête, par le maître de quai. Ils retirent les ancres et autres corps susceptibles de gêner la navigation, surveillent l'évolution des bancs de sable, relèvent les tonnes et balises renversées ou déplacées, veillent à ce que les capitaines respectent les dispositions de l'ordonnance relatives à la circulation et à la signalisation des navires. La signalisation publique incombe selon les lieux à l'Amirauté, à l'intendant de la province, à la chambre de commerce, à la municipalité, au seigneur riverain ; l'Amirauté n'a, de façon générale, que le contentieux relatif à l'entretien des tours, feux et signaux et au paiement des droits afférents. Elle est en revanche responsable, sauf dans les ports de guerre, du pilotage à l'entrée et à la sortie des ports.

Dans les ports de guerre, les pilotes lamaneurs et les pilotes de mer qui sont affectés ou prêtés entre les campagnes au capitaine de port participent à son service de manière semblable. Mais leur spécialité limite leur nombre et leur emploi : lorsqu'il a été question de faire passer la flûte *la Baleine* de Rochefort à Marseille, on s'est aperçu qu'aucun pilote entretenu à Rochefort n'avait navigué en Méditerranée, et il a fallu en faire venir un de Brest. Maurepas décide donc de procéder à des mutations, de façon à habituer les pilotes entretenus aux deux mers, du moins ceux qui sont le plus en état de s'instruire, l'âge et la situation de famille étant les éléments pris en considération. Il comprend qu'il y aurait des "inconvénients" à muter des pilotes en fonction ; il se rabat sur les aides-pilotes choisis parmi les meilleurs sujets et volontaires. On les enverra d'un port à l'autre seulement lorsqu'il y aura des armements, parce qu'ils

La magnétite ou pierre d'aimant, montée dans une armature plus ou moins ornée, était un outil de pilote qui servait à réaimanter les aiguilles des compas.
Ce modèle richement orné a appartenu à l'amiral d'Estaing.
Jean Randier, *L'Antiquaire de marine,* Paris, E.M.O.M., 1973, p. 79.

ne sont pas entretenus, et ils auront droit à la conduite, à l'aller et au retour. Puis on les admettra de préférence à l'entretien sur la proposition de l'intendant, s'ils confirment les espoirs placés en eux, car "il est bon que ces aides-pilotes soient flattés de l'espérance d'être entretenus pour exciter leur émulation", et il faut le leur faire savoir.

Les pilotes entretenus de Brest et de Toulon ont navigué dans les deux mers, ceux de Rochefort aux colonies seulement.

Il y a trois pilotes célibataires à Brest dans le nombre, dont deux sont dans le port au moment de la lettre du ministre : Maurepas demande à l'intendant de les convaincre de passer à Rochefort, en leur représentant qu'ils ne perdraient pas l'entretien, qu'ils navigueraient plus souvent et mériteraient plus tôt une augmentation de paie. Le ministre, en préférant la persuasion à la contrainte "par la convenance du service", semble rappeler qu'un officier peut être muté *ad nutum*, une obligation qu'aucune loi de la Marine n'a établie à notre connaissance.

Encore faut-il que les commandants à la mer ne traversent pas son projet : aussi l'intendant de Rochefort doit-il faire embarquer d'autorité les aides-pilotes (et non les muter), quoi qu'ils en pensent. Les maîtres-pilotes venus d'autres ports embarquent d'abord en second, afin d'acquérir l'expérience nécessaire pour remplir ensuite les fonctions de premier pilote. Il y a donc trois grades (on dit plutôt mérites) chez les pilotes comme chez les maîtres de manœuvre et les maîtres-canonniers. En 1737 Maurepas va jusqu'à ac-

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

corder 20 l par mois à six pilotes non entretenus de Toulon, sans les astreindre à travailler comme journaliers (service rétribué d'ailleurs), c'est-à-dire sans aucun service en contrepartie, jusqu'à ce qu'ils aient l'occasion de servir à la mer. Ils sont donc libres de travailler en ville ou de ne rien faire.

Tableau annexe :

État numérique des gens de mer de 1696 à 1707, d'après la collection des États abrégés de la Marine.

Nous donnons cette statistique pour ce qu'elle vaut : l'état de 1700 a été recopié en 1710, celui de 1701 en 1709, et celui de 1707 en 1708. Les Classes sont en désordre à la fin du règne : tout va mal dans le Royaume.

	1.1696	*1.1698*	*1.1699*	*1.1700*	*1.1701*	*1.1702*	*1.1704*	*1.1706*	*1.1707*
1) Officiers-mariniers	**11 283**	**11 759**	**10 537**	**11 084**	**11 013**	**11 049**	**10 931**	**11 035**	**10 726**
2) Matelots	**39 286**	**40 416**	**44 587**	**40 425**	**41 115**	**41 741**	**40 235**	**38 682**	**38 614**
Total partiel 1 et 2	**50 569**	**52 175**	**55 124**	**51 509**	**52 128**	**52 790**	**51 166**	**49 717**	**49 340**
3) Novices	**8 096**	**8 968**	**7 758**	**8 971**	**10 155**	**10 507**	**11 594**	**10 184**	**10 002**
4) Mousses	**11 627**	**11 341**	**11 748**	**11 576**	**11 866**	**11 997**	**10 958**	**10 813**	**10 824**
Total partiel 1 à 4	**70 292**	**72 484**	**74 630**	**72 056**	**74 149**	**75 294**	**73 718**	**70 714**	**70 166**
5) Capitaines, maîtres et patrons	**5 004**	**5 692**	**5 008**	**5 796**	**5 524**	**5 394**	**5 827**	**5 323**	**5 669**
6) Invalides	**10 372**	**10 801**	**10 734**	**9 247**	**9 346**	**9 261**	**10 808**	**10 965**	**10 411**
Total général des gens de mer	**85 668**	**88 977**	**90 372**	**87 099**	**89 019**	**89 949**	**90 353**	**87 002**	**86 246**
a) Au service du Roi	**11 319**	**6 179**	**3 772**	**3 217**	**5 053**	**10 015**	**10 831**	**19 261**	**14 510**
b) Employés au commerce	**17 581**	**22 639**	**22 973**	**22 258**	**24 941**	**22 074**	**23 941**	**22 153**	**24 532**
c) Présents dans les quartiers	**51 827**	**55 518**	**61 084**	**58 349**	**56 104**	**54 744**	**50 342**	**40 065**	**41 623**
d) Absents sans congé, fugitifs, engagés dans les troupes, etc.	**3 604**	**3 719**	**2 291**	**3 043**	**2 739**	**2 945**	**3 497**	**4 159**	**4 457**
e) Prisonniers de guerre	**1 125**	**761**	**18**	**51**	**8**	**4**	**1 571**	**1 179**	**928**
f) Réduits en esclavage	**212**	**161**	**234**	**181**	**174**	**167**	**171**	**185**	**196**
Total égal	**85 668**	**88 977**	**90 372**	**87 099**	**89 019**	**89 949**	**90 353**	**87 002**	**86 246**
Décédés depuis la dernière revue	**2 006**	**2 943**	**2 236**	**2 528**	**2 410**	**1 999**	**2 473**	**3 128**	**2 853**

Répartition des 11 283 officiers-mariniers non entretenus des six spécialités des bords en 1696 :

manœuvre, 3 483 ; pilotage, 1 448 ; canonnage, 3 462 ; charpentage, 1 897 ; calfatage, 730 ; voilerie, 263.

Au 1er mai 1788 :

14 419 officiers-mariniers, 48 011 matelots, 8 656 novices, 7 883 mousses (total partiel 78 969 contre 70 282 en 1696) ; 8 640 capitaines, maîtres (et pilotes côtiers) et lamaneurs.

Au mois de janvier, de nombreuses expéditions n'ont pas encore eu lieu : la plupart des marins sont dans les quartiers. L'effectif au service de l'État dépend essentiellement de l'état de paix ou de guerre : paix de 1698 à 1701, guerre d'escadre jusqu'en 1707, activité réduite ensuite par suite de la domination anglaise et de la faillite du Trésor. On remarque que l'activité marchande ne varie guère pendant la période. Il manque les ouvriers inscrits, au nombre de 13 000 en 1788. ■

Fin de la première partie

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

Elections municipales à Ploudaniel

par François ABJEAN, CGF n° 7228.

Les débuts de la IIIe République Les forces politiques en présence.

Au début de l'année 1875, un ensemble de lois forme ce qu'on a improprement appelé "la constitution de 1875"[1]. Celle-ci instaure la IIIe République, qui va durer soixante-cinq ans. Les députés sont élus au suffrage universel au scrutin uninominal d'arrondissement à un tour.

La commune de Ploudaniel fait partie de la 3e circonscription de Brest. Le 5 mars 1876, les 564 votants de Ploudaniel choisissent tous Louis de Kerjégu, agriculteur, candidat *"catholique et constitutionnel"*. Son décès, le 16 avril 1880, entraîne une nouvelle élection.

Un candidat prestigieux se présente en la personne de Monseigneur Charles Emile Freppel, évêque d'Angers. Sa candidature reçoit le soutien actif des recteurs léonards parmi lesquels se distingue le chanoine Jean Favé, un Ploudaniélois, recteur de Plouguerneau. Mgr Freppel remporte l'élection du 6 juin 1880. À Ploudaniel, il obtient 95,07% des voix mais le 26 septembre 1889, il lui en manque une. Il décède le 22 décembre 1891 à Angers.

À l'élection du 6 mars 1892 un nouveau membre du clergé se présente en la personne de Monseigneur Maurice d'Hulst. À Ploudaniel, il remporte le même succès que son prédécesseur avec 535 voix sur 565 et 30 votes nuls, aucun candidat républicain ne se présente contre lui. À son décès le 6 novembre 1896 à Paris (6e), un troisième membre du clergé en la personne de l'abbé Hugues Hippolyte Gayraud se présente comme candidat. La troisième circonscription de Brest reçoit le qualificatif de "circonscription cléricale". L'abbé Gayraud, qualifié de "rouge" ou de "socialiste" par certains milieux conservateurs se laisse guider par les idées de la démocratie chrétienne. Il se réfère à l'enseignement de pape Léon XIII et en particulier à son encyclique *Rerum novarum*. Le 24 janvier 1897, il bat le candidat conservateur Louis de Blois. En 1906, il obtient, à Ploudaniel, 545 voix contre aucune au candidat anticlérical Théodore Lefevre.

Le 10 mars 1912, Louis Soubigou, ancien du collège Saint-François et de l'Université catholique d'Angers, notaire à Lesneven, remporte les élections législatives. L'administration le considère comme réactionnaire et candidat du clergé. Il se montre tout aussi social que l'abbé Gayraud.

En 1919, on change de mode de scrutin, le scrutin de listes départementales remplace celui d'arrondissement uninominal. Les résultats de l'élection du 16 novembre montrent que Ploudaniel reste un pôle de conservatisme :

Union nationale	Concentration républicaine	Parti socialiste
85,17%	9,89%	3,34%

Parmi les élus apparaît le nom de Vincent Inisan, cultivateur, maire de Kernouës, apparenté à l'Union nationale. Avec le retour du scrutin uninominal, le 22 avril 1928, Ploudaniel lui apportera un appui massif. Il sera de 100 % au scrutin du 26 avril 1936 :

Inscrits	Votants	Suffrages exprimés	Inizan	Nuls
879	691	603	603	88

Durant toute la Troisième République, la grande commune de Ploudaniel, située au centre du pays léonard, se caractérise par une particulière stabilité politique et sociale et un profond conservatisme.

La IIIe République et la vie politique municipale à Ploudaniel

Curieusement, durant la Troisième République, la vie politique municipale sera beaucoup plus mouvementée.

En 1880, le jeune sous-préfet de Brest, Paul Deschanel, futur Président de la République, demande de surseoir à une élection partielle à Ploudaniel. L'argument avancé nous semble particulièrement intéressant : il y a intérêt majeur à ce qu'aucune élection partielle n'ait lieu à Ploudaniel avant le renouvellement des conseils municipaux. Une révolution complète semble s'opérer dans cette grande commune et il faut lui laisser le temps de s'accomplir afin qu'aux prochaines élections un conseil municipal républicain vienne remplacer le conseil réactionnaire[2].

Les élections de 1881 :

Ces prochaines élections dont parle le sous-préfet se tiennent en 1881. Pierre Abjean, du village de Keramézec, vient en tête des élus avec 356 voix sur 570 bulletins de vote mais François Le Roux, que nous retrouverons bientôt, le suit de près avec 351 suffrages. Louis de la Monneraye, maire sortant, occupe la cinquième place. Thénénan Abjean, cousin germain de Pierre, suit à la huitième position. Le conseil municipal réélit Louis de la Monneraye maire à l'unanimité et Pierre Abjean devient premier adjoint.

Louis Joseph de la Monneraye colonel de l'armée française, vient de prendre sa retraite. Il construit, au village de Lam-ar-sant, une ferme modèle. Elle se compose d'une grande maison

[1] André Castelot et André Decaux, Histoire de la France et des Français, Paris, librairie Plon, 1973, tome XI, p. 60.
[2] ADF, site de Quimper, 3 M 627.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

La "maison de maitre" de Louis de La Monneraye , maire (1858-1863) et de son fils Louis de La Monneraye, maire (1875-1892).

de maître au fond d'une cour encadrée par des bâtiments d'exploitation. Elle faisait partie de ces fermes modèles appliquant les méthodes de culture modernes pour essayer de les diffuser dans les campagnes[3].

Son père, Louis de la Monneraye, également retraité de l'armée, fut maire de Ploudaniel de 1859 à 1862. Il eut la redoutable mission de suivre les travaux de la reconstruction de l'église. Dans sa lettre de démission, il écrit : Les travaux de notre église touchent à leur fin et je suis heureux de cette circonstance, au moment où je suis tout à fait incapable de m'en occuper plus longtemps, de donner ma démission[4]. Les membres du conseil municipal ont été unanimes à exprimer, de leur côté, *les sentiments de reconnaissance et de sympatie (sic) que la commune de Ploudaniel conservera pour toujours, envers M. de la Monneraye, dont l'administration a été dévouée aux intérêts de la commune et bienveillante pour ses administrés*[5].

La maison (rénovée) de Pierre Abjean, construite vers 1820.

La famille Abjean, de Keramézec, est représentée au conseil municipal depuis le premier Empire. Vers 1820, Pierre, l'aîné des deux frères Abjean, vient de bâtir une grande maison manale, il cultive 25 hectares de terre.

Pierre Abjean, sa femme Jeanne Kerjean, et leur fils Jean-Marie Abjean, futur chanoine, curé doyen de Ploudiry, vers 1870.

En 1830, il refuse de prêter serment au nouveau roi Louis Philippe. Jean François, fils aîné de son second mariage, est conseiller municipal sous le second Empire et Thénénan entre au conseil en 1881 ; plus tard son petit-fils, Pierre Marie, fils de Jean François, sera maire.

Gabriel, le frère cadet, habite le manoir de Keramézec, et cultive aussi une exploitation de 25 hectares. Il remplace son frère au conseil municipal ; il y reste jusqu'à la chute du second Empire. Il occupe le poste de premier adjoint de 1848 à 1852. Il dirige pendant de longues années la fabrique paroissiale, avec le recteur Alain Brénéol et procède à la vente de tous les biens fonciers pour participer à la construction de la nouvelle église.

Après 1870, son fils aîné François, le remplace au conseil municipal. En 1881, Pierre, le cadet, devient premier adjoint.

Les élections de 1884

Les élections municipales de 1884 nous apportent des renseignements précieux. Les archives conservent, en effet, un bulletin de vote. La liste des candidats annonce son option politique : "liste conservatrice". Pierre Abjean la dirige mais au nombre de voix, il n'occupe que la quatrième place (523).

[3] *Le patrimoine des communes du Finistère*, s.l., Éditions Flo'hic, 1998, tome 1, p.774.
[4] ADF, site de Quimper, 2M, 103.
[5] AM, délibération du conseil municipal de Ploudaniel.

Emmanuel Perrot en obtient le plus grand nombre (527). Quant à Louis de la Monneraye, maire sortant, il n'est que douzième (519). Cependant la municipalité garde la même équipe dirigeante.

La vie municipale est loin d'être un long fleuve tranquille. Avec les lois de Jules Ferry commence une longue guerre scolaire qui durera un siècle et ne se terminera que le 24 juin 1984 par la grande manifestation nationale à Paris de l'enseignement catholique et des parents d'élèves, qui rassemble plusieurs millions de manifestants.

La loi de Jules Ferry du 28 mars 1882 impose l'enseignement obligatoire et laïc. Le 21 août 1887, un arrêté du préfet du Finistère laïcise l'école des filles de Ploudaniel sans qu'il ait daigné en informer le maire, ni le conseil municipal. Or la maison (d'école), d'où les religieuses sont expulsées, est un don du recteur Alain Brénéol, qui dirige la paroisse depuis quarante-cinq ans.

Le maire, Louis de la Monneraye, soulève une vive protestation publiée dans le journal conservateur, *L'Océan*. L'administration le révoque.

Un lecteur réagit vivement à cette destitution :

A l'honorable colonel de la Monneraye,

Monsieur,

Le cynique et sinistre Bouffet, notre préfet, vient de vous suspendre de vos fonctions de maire. Vous ne pouviez être l'objet d'une distinction plus flatteuse.

Vous êtes frappé, parce que vous vous êtes affirmé honnête homme, noble et vaillant colonel, les honnêtes gens vous saluent.

Nous ne sommes pas des esclaves, des ilotes[6], qu'on peut fustiger assez dépouiller impunément.

Que demandons-nous ? Le droit de croire et de prier ; la liberté d'élever nos enfants chrétiennement[7].

Emmanuel Perrot, second adjoint, assume alors l'intérim, Pierre Abjean ayant donné sa démission le 18 décembre 1886 ; il invoque sa santé épuisée, qui l'empêche dès aujourd'hui de remplir cette fonction, mais dès les élections de 1888, il dirige une nouvelle liste.

Les élections de 1888

Deux listes de notables s'affrontent. Louis de la Monneraye mène celle de la "Liste conservatrice et religieuse", François Le Roux, du bourg, le seconde ; beaucoup de candidats sont des notables propriétaires. Pierre Abjean, qui a quitté Keramézec et acheté une grande maison près de l'église, et vient de prendre la direction de la toute récente coopérative agricole, conduit la seconde. Dans sa liste, on trouve des personnes de sa parenté : Louis Perrot, du Roudous, et l'ancien maire, l'éternel revenant, Jean Marie Moysan.

Un tract électoral[8] nous révèle une violente campagne qui nous étonne encore aujourd'hui. Long de deux grandes pages, écrit en breton, il ne porte pas de date, quelques détails laissent supposer que l'auteur pourrait être un des vicaires de la paroisse.

Un certain Peric, diminutif de dérision, fait l'objet de toutes les attaques. Le tract soutient Louis de la Monneraye: *Voti evit en A. (Aotrou) de la Monneraye*. (Votez pour M. de la Monneraye).

Peric ne peut-être que Pierre Abjean. On attaque les principaux membres de sa liste : *Hirio, evel gwechal, Pilat ac Herodez, enebourien dispar, pere a en gleve da gondaoni Jesus : - Peric, Moysan a Louis Perrot a reont mui nemet eur memes famill.* (Aujourd'hui, comme autrefois, Pilate et Hérode, ennemis sans pareils, s'entendent pour condamner Jésus : - Petit Pierre, Moysan et Louis Perrot sont de la même famille). Il faut savoir que Vincent Abjean, cousin germain de Pierre est le beau-père de Jean Marie Moysan et le grand-père de Marie Joséphine Le Borgne, future épouse de François Louis Perrot.

On accuse la famille Abjean de tous les maux, on lui reproche surtout de vouloir accaparer tous les postes de responsabilité dans la commune et la paroisse :

Counaret abalamour na stoub ket an oll dann daoulin dirazo, ar re ma fell dezo bea mistri e peb leach : mistri en ty-kear, mistri e conseil en iliz. Ma vez, dre valheur unan a enb dezo, kerkent, evel rabiou re garguet, setu int-hi dirolet pe mouzet. Dies oe ober labour gant seurt kezeck (furieux parce que tout le monde ne se met pas à genoux devant eux, ils veulent être maître partout : maître à la mairie, maître au conseil de l'église. Si quelqu'un par malheur se met contre eux, aussitôt, comme une charrette trop chargée, les voici déchaînés ou bien fâchés. Il est difficile de travailler avec de tels chevaux).

On tourne en dérision l'action de Pierre Abjean, on le traite de bavard inefficace, *ar barez a ioa o vont da nul, eme Peric, pa en doa roet e zilez! Allaz n'euz den necesser er bed-man, ac an traou ne seblantont ket mont falloc'h abaoue ma ne vez mui o fistoulat en dro dann ti kear* (la commune va à sa perte, disait Pierre, quand il a dû donner sa démission, hélas il n'y a aucun homme indispensable dans ce monde et les choses ne semblent pas aller plus mal depuis qu'il a cessé de fureter autour de la mairie.)

La "Liste conservatrice et religieuse" remporte les élections. Louis de la Monneraye retrouve sa place de maire.

Pierre Croc, avocat au barreau de Brest qui vient de s'établir dans le beau manoir de Trébodénic, près du bourg, refuse le poste de premier adjoint.

François Le Roux en hérite et Jean Loaëc, de la ferme du Visoc, devient second adjoint.

[6] Ilotes : nom donné aux esclaves à Sparte.

[7] Journal *L'Océa*n, 3 octobre 18878

[8] La plupart des tracts électoraux m'ont été communiqués par Adrien Loaëc ; plusieurs Loaëc se succéderont au conseil municipal de Ploudaniel pendant près d'un siècle. Vous trouverez, en annexe, le tract électoral en breton et la traduction en français d'Hervé Lossec.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

Les élections de 1892

Les élections de 1892 entraînent la scission de la liste "conservatrice religieuse". Louis de la Monneraye et Pierre Croc, entre autres, s'unissent pour en former une. François Le Roux et Jean Loaëc s'associent pour en établir une d'opposition. Les Abjean et collatéraux ont disparu. Toute la liste de François Le Roux l'emporte, lui-même obtient le plus grand nombre de suffrages, 499 voix sur 709 votants, Jean Loaëc le suit à une voix près.

Le conseil municipal l'élit comme maire, Jean Loaëc devient premier adjoint et Louis Kerouanton en est le second. Les élections de 1888 avaient éliminé une famille de notables. Avec celles de 1892 disparaissent les grands revenus : de la Monneraye (3 000 F), Pierre Croc (2 000 F), Guillaume Stourm (830 F). Le souhait du sous-préfet Deschanel se réalise avec dix ans de retard : "un conseil municipal républicain (vient) remplacer le conseil réactionnaire actuel (1880)".

Dans la mémoire collective des habitants de Ploudaniel, François Le Roux et Jean Loaëc représentent le parti "rouge". En réalité leur équipe, même si elle élimine les anciens notables, n'a rien de particulièrement révolutionnaire. François Le Roux, bien que locataire de sa ferme du bourg, bénéficie d'un revenu de 400 F. Jean Loaëc travaille sa belle exploitation du Visoc, achetée au marquis de Coëtlogon ; l'administration estime ses revenus à 500 F. On les classerait aujourd'hui dans le parti radical.

François Le Roux ne fait d'ailleurs pas mystère de ses convictions républicaines. Il écrit au préfet : Vous pouvez compter sur mon dévouement d'un ferme et loyal républicain (sic)[9]. Autre geste significatif le 25 mai 1893, le conseil municipal vote pour la première fois une subvention de 20 F pour la fête du 14 juillet.

La population n'est certainement pas unanime. Le jour de l'élection municipale un Ploudaniélois crie en sortant de la salle de vote "Vive la République", le recteur le frappe alors au visage. Le tribunal de Brest condamne ce dernier à 50 F d'amende tandis qu'un vicaire écrit au juge : que ces déclarations obscènes troublaient la tranquillité du bourg et que le curé ne lui avait infligé qu'une correction bien méritée. Un descendant de Jean Loaëc raconte que son aïeul interdisait l'accès de ses terres à Pierre Croc qui se passionnait pour la chasse.

François Le Roux assiste régulièrement, en tant que maire, au conseil de fabrique paroissiale ; mais les relations du maire et du recteur se détériorent peu à peu. Le maire dénonce, auprès de l'administration, l'utilisation du breton au catéchisme par le recteur, ce qui entraîne la suppression de son salaire ; nous sommes avant la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905. Une grave polémique naît au sujet de la date de fixation de la fête paroissiale et on en arrive aux injures et aux procès.

Le 18 août 1902, la troupe assiège l'école privée occupée par la population. Sur le mur éclatent des escarmouches entre

La maison de François Le Roux, maire (1892-1904). Elle est incorporée dans la nouvelle mairie.

la troupe et les courageux défenseurs. Après quelques heures de lutte, les religieuses la quittent accompagnées par les négociateurs, le sénateur Louis Pichon et le conseiller général et futur député Louis Soubigou.

Leur violente expulsion entraîne des conséquences au niveau de la politique communale. La municipalité républicaine, reconduite en 1900 sous la direction de François Le Roux, ne réagit pas, respectueuse, sans doute, de la loi et peut-être aussi par solidarité gouvernementale. Pierre Croc, par contre, se trouve à la pointe du combat. Quelques jours de prison lui confèrent le statut de victime de la répression. On lit, en effet, dans la presse républicaine qu'il a été condamné pour avoir organisé, à Ploudaniel, une résistance aussi acharnée que dégoûtante à l'exécution de la loi sur l'expulsion des religieuses[10].

Les élections de 1904

Aux élections de 1904, Pierre Croc, "châtelain" du manoir de Trébodennic, dirige tout naturellement la liste d'opposition qui gagne, avec d'ailleurs deux transfuges de la liste "rouge", Jean Marie Soubigou et Jean Marie Kerouanton (ce dernier avait d'ailleurs démissionné). Ils rejoignent leur camp d'origine. Quatre candidats de la liste de François Le Roux, arrivé en quatorzième position, conservent leur poste, mais Jean Loaëc, son fidèle adjoint, occupe la dernière place.

On assiste donc, après une interruption de douze ans, au retour des vieilles familles de notables propriétaires terriens : Jean Marie Kerouanton à Trémoguer, Vincent Abhervé à Kerbiquet, les Abjean, de Kerloïs, avec le gendre Jean Marie Soubigou et ceux de Keramézec avec Pierre, petit-fils de Pierre Abjean.

Par courrier, daté du 6 mai, François Le Roux fait part de son désappointement au préfet : Le résultat des élections à Ploudaniel, aussi imprévu qu'inattendu, est dû à un défaut de police de la salle de vote...[11]. Mais il caresse l'espoir de revenir au pouvoir : Nous pensons qu'au bout de quatre ans la population en

[9] ADF, site de Quimper, 3 M 627.
[10] ADF, site de Quimper, 3 M, extrait du journal *Le Populaire.*
[11] ADF, site de Quimper, 3 M 627.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

aura assez de la nouvelle administration reviendra à nous, d'elle-même[12]. Il réaffirme son attachement à la République : *bien que je ne gère plus la mairie de Ploudaniel, mon attachement à la République ne sera pas diminué*[13].

L'administration de Pierre Croc correspond à une période agitée de la vie de Ploudaniel. Le 11 juin 1907, le président du Conseil, ministre de l'Intérieur Georges Clemenceau, révoque Pierre Croc, maire de Ploudaniel. La cause est liée à son attitude après les manifestations lors de l'inventaire de l'église de Ploudaniel.

Les élections de 1908

Aux élections de 1908, la liste entière du maire sortant, remporte les élections. Mais il n'obtient que 411 voix et occupe l'avant-dernière place dans la liste des élus, Pierre Abjean, de Keramézec, et Louis Abiven, de Lanoazoc, occupent la première place avec 476 suffrages. Il faut savoir que Pierre Croc est le seul "châtelain" parmi un conseil groupant des cultivateurs dont la plupart sont des propriétaires terriens. Cependant, il retrouve son siège de maire. Jean Marie Soubigou et Vincent Abhervé deviennent respectivement premier et deuxième adjoint.

Le 7 mai 1911, Pierre Croc sera victime de sa passion pour les chevaux, il les entraîne lui-même. Au cours d'une séance de jumping, son cheval refuse l'obstacle, il insiste une nouvelle fois, l'animal se cabre et l'homme chute lourdement ; il décède le soir même.

Les élections de 1912

Aux élections de 1912, la liste des "blancs" écrase celle des "rouges". Pierre Abjean l'emporte avec 648 suffrages, suivi par Louis Abiven, 647, Vincent Abhervé, le nouveau maire, suit avec 634. François Le Roux n'obtient que 115 voix, Jean Loaëc et Yves Lagadec 44.

C'est à partir de cette date, sans doute, que les Ploudaniélois parlent de la lutte des trois "A" contre les trois "L". Certains anciens se souviennent encore de cette lutte : Ploudaniel était divisée en deux clans : le clan des gens "huppés", incarné au fil des générations par les mêmes familles de notables et les autres. Pour simplifier, d'un côté on votait conservateur, c'étaient les "blancs", de l'autre on votait radical-socialiste, c'étaient les "rouges". Les unions matrimoniales se concevaient au sein de chaque clan ; il n'était pas question de mésalliance avec le clan d'en face ! Pourtant dans le domaine des idées, rien de fondamental ne les opposait[14].

Pierre ABJEAN, °15.12.1867 à PLOUDANIEL, + 22.11.1927 à PLOUDANIEL,
son épouse Jeanne Louise BARBIER, °17.07.1873 à PLOUDANIEL,
+ 03.03.1951 à PLOUDANIEL,
et leurs sept enfants survivants (trois sont morts en bas-âge),
tous nés à Keramezec en PLOUDANIEL :

* Jean, °05.12.1903, + 25.10.1988 LESNEVEN Cultivateur, x 22.02.1911 à ST DERRIEN à Francine CORNEC.
* Vincent, ° 22.08.1906, +17.04.1997 PLOUDANIEL, Cultivateur, x 28.05.1929 à PLOUDANIEL à Aline Marie PONDAVEN.
* Cécile, ° 05.08.1908, + 01.03.1976 à LANHOUARNEAU, x 28.05.1929 à PLOUDANIEL à Jean François Marie ABIVEN, cultivateur.
* Françoise Marie, ° 04.03.1910, + 14.02.1999 à PLOUDANIEL, x 23.02.1930 à PLOUDANIEL à François Marie LE HIR, cultivateur.
* Annette Jeanne Yvonne, ° 09.05.1911, + 15.07.1989 à BREST, x 26.04.1933 à PLOUDANIEL Joseph Louis Marie LE HIR, cultivateur.
* Guillaume Jean François Marie, ° 13.08.1913, + 24.08.1969 à PLOUDANIEL.
* Louis Pierre Marie, ° 02.02.1916, + 29.09.1985 à PLABENNEC, x 14.09.1939 à PLABENNEC à Marie Josèphe JESTIN.

Le nouveau conseil municipal élit comme maire, Vincent Abhervé ; Pierre Abjean devient premier adjoint et Louis Abiven, second adjoint. Le conseil se compose uniquement de cultivateurs. Neuf labourent leur exploitation en toute propriété, douze le font en tant que fermiers. Vincent Abhervé et l'épouse de Pierre Abjean sont cousins issus de germains.

Nous remarquons cette fois une bonne concordance entre les résultats des élections municipales et législatives[15] puisque le député conservateur, le notaire lesnevien Louis Soubigou,

[12] ADF, site de Quimper, 3 M 627.
[13] ADF, site de Quimper, 3 M 627.
[14] Interview de François Phelep et Yvon Bernard.
[15] L'abbé Gayraud étant décédé le 17 décembre 1911 à Bourg-la-Reine (92), une élection a lieu le 10 mars 1912, pour le remplacer.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

obtient 537 voix à Ploudaniel contre 161 au candidat radical Théophile Nicol, marchand de vin à Lesneven.

La guerre entraîne des perturbations dans le fonctionnement du conseil municipal. Vincent Abhervé, mobilisé, revient malade de la guerre et décède le 30 mai 1917. À partir du mois de février 1915, Pierre Abjean assure la fonction de maire délégué.

Les élections de 1919

La guerre de 1914-1918 contribue au rapprochement de tous les Français unis dans l'effort devant une si terrible épreuve. Ainsi naquit ce que l'histoire appelle "l'union sacrée". Cet esprit persiste après le conflit si bien qu'à Ploudaniel "blancs" et "rouges" s'unissent pour former une liste commune aux élections de 1919, mais cette union n'est cependant pas complète, quatre "républicains démocrates" se présentent comme "défenseurs des droits des poilus". Le résultat surprend, sans doute, les Ploudaniélois : Jean Loaëc l'emporte largement avec 567 voix, suivi par Jean Louis Abiven, 536 voix. Le maire, Pierre Abjean, n'arrive qu'en sixième position. On peut penser qu'il subit le phénomène bien connu de l'usure du pouvoir dans une période aussi difficile que la guerre. Le tract des quatre "poilus" le laisse d'ailleurs soupçonner : les défenseurs des droits des poilus réclament l'affichage à la porte de la mairie de la liste de toutes les familles qui ont eu droit à l'allocation avec la date à laquelle (elles ?) ont commencé à la toucher : *"Tout au grand jour..."*

Devant les résultats des élections les "rouges" exigent le poste de maire. D'âpres discussions animent le conseil. Les "rouges", minoritaires, s'opposent à l'élection de Félix Abhervé, frère de Vincent et candidat des "blancs". Finalement le choix se porte sur un homme de consensus et non demandeur : Pierre Abjean, de Keramézec, le maire par intérim. Le surnom de "Kamalad" montre assez le caractère convivial du personnage.

Les élections de 1925

Aux élections municipales de 1925, deux tracts montrent la violence de l'affrontement entre cartellistes et anticartellistes. Le cartel des gauches rallume les vieilles querelles. L'essentiel de son programme peut se résumer en une opposition à la réaction et au cléricalisme[16]. La liste Le Roux s'adresse d'abord aux "petits" : *Allo potret plouzeniel, domestiquet, fermourien bian a bras commerçantet proprietourien vian (rag a re vrasa so var a listen all) roit deomp oll o mouesziou.* (Allons, hommes de Ploudaniel, domestiques, fermiers petits et grands commerçants et petits propriétaires (car les plus grands sont sur l'autre liste) donnez-nous tous vos voix.) Les "blancs" se défendent avec la même vigueur : *Votre devise est : rien faire et mentir... Cartellistes vous êtes et en plus voltairiens.*

Pierre Abjean retrouve son influence avec 540 suffrages et toute sa liste remporte les élections. Le premier adjoint Jean Louis Abiven le suit avec 503 voix.

Pierre Abjean décède le 22 novembre 1927. Un article nécrologique paraît dans *Le courrier du Finistère*. Il illustre bien les options politiques du maire défunt et ses relations avec l'Église ; celle-ci sait honorer ses fidèles. Le recteur du Folgoët, Jean Marie Guéguen, préside la cérémonie appelée "nocturne". Le recteur Jean François Grall, grand prédicateur de missions, spécialiste des *taollennou* et futur curé-doyen de Crozon, chante la messe, entouré d'un diacre et d'un sous-diacre. Le curé de Lesneven, Hervé Calvez, donne "l'absoute". Assez curieusement toutes les élèves de l'école des religieuses assistent à la cérémonie. On remarque la présence du directeur de l'école communale, l'estimé Aimé Talec, qui mourra dans un camp de concentration pour fait de résistance. Le journaliste ajoute que depuis l'enterrement du bon M. Maguet (l'ancien et vénéré recteur) l'on n'avait vu pareil cortège funèbre malgré un temps exécrable.

Le journaliste ajoute : *chrétien inébranlable dans sa vie privée, il ne craignait pas d'afficher ses convictions religieuses en toutes circonstances. Il aimait répéter qu'il ne comprenait pas que dans une commune pas plus que dans le pays entier, il pût y avoir désaccord entre l'autorité civile et l'autorité religieuse. Aussi bien, l'union sacrée la plus complète a-t-elle règné à Ploudaniel sous son administration*[17].

Sa foi chrétienne, Pierre la doit, sans doute, à son milieu familial, à ses deux oncles Abjean prêtres : Jean Marie, chanoine curé-doyen de Ploudiry, et François, recteur de Plouédern, et leur cousin Elie Abjean, chanoine curé-doyen de Saint-Thégonnec. Il faut aussi savoir que Pierre fut élève au collège Saint-François de Lesneven. Son frère cadet, François, se classait parmi les brillants élèves, mais à 14-15 ans, ceux qui ne s'orientaient pas vers le séminaire rejoignaient la ferme familiale.

Les élections de 1929

À l'élection de 1929, la majorité de droite présente une "liste d'Union Nationale et de défense des intérêts communaux". C'est la première fois à Ploudaniel qu'on fait référence à un mouvement politique national ; c'est le même que celui du député de la circonscription : Vincent Inisan "Candidat Républicain d'Union nationale". Les candidats affirment en premier lieu leur foi catholique, ils s'en disent fiers ainsi que de leur rang.

PETRA HA PIOU OMP ?

Da genta kristenien, katoliked n'eo ket hepken en o zi hag en iliz, evel lod, mes e pep leac'h dirak an holl. Prest omp atao da zifen gwiriou a gatoliked; voti ha labourad a raimp bepred evit an deputed hag zenattoriou katolik

Bez es om ive tud eus ho stad, eus ho renk labourien douar hag a oar eta mat ezommou (ezhommou) o c'hen vroiz.

[16] Claude Geslin, Jacqueline Sainclivier, op. Cit. p. 480 op. cit

[17] *Le Courrier du Finistère* du 8 décembre 1927.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

(QUOI ET QUI SOMMES-NOUS ?

Avant tout chrétiens, catholiques pas seulement dans nos maisons et à l'église ; comme certains, mais en chaque lieu et devant tous. Nous sommes toujours prêts à défendre les vérités catholiques ; nous voterons et nous travaillerons toujours pour les députés et les sénateurs catholiques.

Nous sommes aussi des gens fiers de notre état et de notre rang, travailleurs de la terre qui connaissons les besoins de nos compatriotes.)

L'opposition se reconnaît dans les catholiques qui ne le sont que dans leur maison et à l'église : *C'hoant o deuz da ober daou rum deus ar gatoliked, a gas eur rum da lost an ti.* (Ils veulent faire deux sortes de catholiques et envoyer une partie au fond de la maison.) Ils critiquent par ailleurs la gestion du budget communal. La majorité, piquée au vif, répond par un nouveau tract, elle cherche à diaboliser les "rouges" en les classant dans le camp de Georges Auguste Le Bail, le député radical et anticlérical qui domine la vie politique dans le sud Finistère : *lam'ta d'ar Bail ha de gonsorter*, (Vainquons Le Bail et ses consorts).

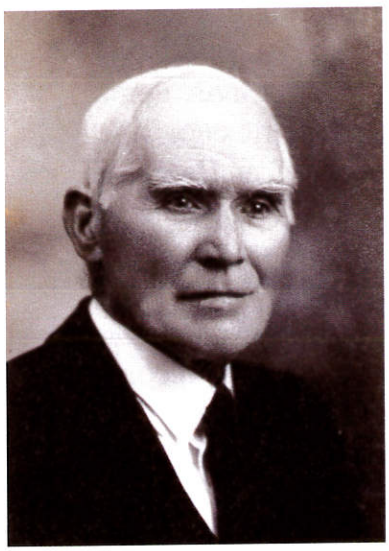

Jean Louis Abiven remporte les élections de 1929 avec 487 suffrages, suivi par François Louis Huguen (484 voix).

Il retrouve le poste de maire qu'il occupait depuis 1927.

C'est un des plus importants étalonniers[18] de la région, il cultive l'exploitation de Lanoazoc.

François Louis Huguen, de Kermahellan, et Hamon Le Gall, de Kervizouarn, occupent les fonctions de premier et second adjoint.

Les élections de 1935

Aux élections de 1935, on retrouve les deux mêmes camps, il semble que les traits se durcissent. Les candidats de la "liste d'Union Nationale et d'Intérêts Communaux" se présentent toujours comme des catholiques qui ne cachent pas leur drapeau, les autres sont des radicaux qui militent contre la religion et sont traités d'ennemis : *Disparti ha kem bras o zo etre listen an Huguen hag hini al Loaec. Ni zo katoliquet ha ne guzomp ket hor banniel. Ar re all zo radicaled, eneb ar religion, pegwir e labouront ha heneb dezi. Perak eta rei ho moueziou d'hoch enebourien ?* (Une grande différence existe entre la liste de Huguen et celle de Loaec. Nous sommes des catholiques qui ne cachons pas notre drapeau. Les autres sont des radicaux qui sont contre la religion puisqu'ils travaillent contre elle. Alors pourquoi donner vos voix à vos ennemis).

Louis Abjean, de Kerloïs, arrive en tête (484 voix), suivi de Vincent Guillou (463) puis de François Louis Huguen et Hamon Le Gall (ex-aequo avec 461). Jean Louis Loaëc et Louis Le Roux représentent toujours l'opposition. Le conseil municipal élit comme maire François Louis Huguen, Hamon Le Gall et Louis Abjean le secondent comme adjoints.

Avec François Louis Huguen nous renouons avec les anciennes familles de notables. Le nouveau maire travaille la ferme de Kermahellan, dont il a hérité au décès de sa grand-tante Marie Josèphe Abjean, veuve de Jean Marie Moysan[19], ancien maire, et fille de Vincent, natif de Keramézec.

François Louis Huguen assumera avec courage et dévouement la lourde tâche d'administrer la commune durant la période douloureuse de l'occupation allemande.

Pendant la première moitié du XX[e] siècle, le conseil municipal de Ploudaniel appartient manifestement à la droite conservatrice, définie par René Rémond : *avant tout elle est catholique : l'électeur lui donne sa voix pour son programme de défense religieuse*, ajoutant : *la majorité de l'élément catholique vote conservateur : c'est dans les régions de forte pratique religieuse, où subsiste un vigoureux encadrement clérical et social, où le clergé n'a pas perdu son ascendant traditionnel...que les parlementaires ont la clientèle la plus fidèle*[20]. Le Léon et Ploudaniel, paroisse centrale de cette région, en font éminemment partie. Le constat s'applique, nous venons de le voir, aux élections municipales. ■

[18] L'étalonnier possède des étalons et les loue pour la monte des poulinières

[19] François Abjean "La carrière mouvementée du maire d'une commune léonarde", *Le Lien du Centre Généalogique de Finistère*, mars 2020, N° 153, p.17.

[20] René Rémond, *Les droites catholiques*, Paris ; Aubier, 1985, p. 187.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

Campagnes électorales municipales à Ploudaniel

PLOUDANIELIS

Trist a trist bras eo guelet ar freus a ren en or barrez, e pehini oa nebeut amzer, an unaniez an dudiussa.

Trist eo sonjal neuz pen kaoz a gemont-ze nemet daou speret-den ato drouck countant, jalouz euz nep en deuz muioc'h a skiant ac a c'houichieghez agheto: tud no deuz nemet fae evit neb ne dint ket pinvidick eveltho, hag avi ouz ar re a c'helle dre labour hag honestis destum enn draig benag.

An dud-se neuz ket izoum dho envel, a pa vezo goulennet piou en deus c'huezet tann an disunione pevar korn ar barrez, an oll a zisclerio Fanch a Pericv. An a seblanto o guelet , a greiz o c'houmzou flour ato var evez en dro dezo gant aoun na vent klevet, henvel ous ar gaerel, prest dann disterre trous, d redet en e zoul.

Counaret abalamour na stoub ket an oll dann daoulin dirazo, ar re ma fell dezo bea mistri e peb leac'h : mistri en ty-kear, mistri e conseil an ilis. Ma vez, dre valheur unan benag a eneb dezo, kerkent, evel rabiou re garguet, setu int-hi dirollet pe mouzet. Dies eo ober labour vad gant seurt kezeck!

Peric a ia er meas euz an ty kear, abalamour an oll n'int ket euz e avis. Perak ive, Plouzenielis, bezat eat da henvel uguent konseiller all, peguir edo Peric eno.

Fanch en doa great kement all en amzer m'oa Moysan e penn ar Barez. E goustians ac e vank a zescadurez a rea deshan eun dever da rei e zilez.Abaoue en deuz studiet a gant an oad e savet eun diaoul a zocior. Siouaz, e skiant deuet en dro n'en deuz ket chenchet e benn fall, a breman ne brij mui ganthan chom er c'hoeur , evithan da veza trensorier. Daoust a re galet e ve ar skaoun dero , pe daoust ac excumunughet eo bet gant an A. Persoun. Beach Rom en deuz great , mez e feçoun, ne ket c'hoas guenneat awoalc'h peguir n'a goumer ket e blas et c'hoeur.

Ar barez a ioa o vont da null, eme Pric, pa en doa roet e zilez! Allaz n'euz den necesser er bed-ma, ac an traou ne seblantont ket mont falloc'h abaoue ma ne vez mui o fistoulat en dro dann ty kear.Fancher memez tra a sonje deshqan n'oa moyen ebet da vale eb-dan a dissadorn diveza en deus great fa e var an A. Persoun, pehini roe dezhan kuzuil da zistrei d'e blaz; abalamour chansuz na deue ket gant ar processiond'e guerchat.

Setu pe seurt potret a laka ar freuz en hon touez, mez orgouil a mouzerez ne blijont morze, a Plouzenieliz o deuz dija en discouezet d'ar voterez divezzaa. An den choazet gnt Peric da vont a eneb conseiller en aqotrou de la Monneraye , doust peguer yayaouanc a eman n'en n'en deuz ket zo ken cdedet mont a bent.

Varc'hoas en em gavo divalaoc'ch c'hoas gantho, en despet d'hon omm gueier a skigner a bep tu. Kaer o deuz bet Peric ac o gonsortet galoupat ar pri nos a deiz a dilouada o mouniz lam o devezo adarre, a den na vo trouplet gant o c'houmzou flour a fals promessaou.

A ce guirionez, ne ket eun dra zroll guelet at gompagnunez zarempredont hirio, stoue betek an douar dirak tud oc'h pere na zellent ket deac'h. Rag piou en

Tract de 1880 (environ) – Campagne électorale municipale à Ploudaniel
Traduction littérale ou presque.... par Hervé LOSSEC

PLOUDANIELOIS

Triste et très triste est de voir le désordre qui règne dans notre paroisse (commune ?), dans laquelle il y avait peu de temps l'union la plus agréable.

C'est triste de penser que la principale raison de cela vient uniquement de deux personnes (mentalités) toujours mécontentes, jalouses de celui qui a plus de bon sens et de savoir qu'eux : des gens qui n'ont que dédain pour ceux qui ne sont pas riches comme eux, et envie (jalousie) envers ceux qui peuvent – (pourraient) par leur travail et leur honnêteté ramasser (obtenir) quelque chose.

Ces gens là n'ont pas besoin de leur semblable, et quand on demandera qui a allumé le feu de la désunion dans les quatre coins de la paroisse (commune), tout le monde déclarera (accusera) Fanch et Peric. Et croiront les voir, (au milieu) de leurs paroles suaves, toujours sur leurs gardes autour d'eux de peur d'être entendus, comme la belette, prête au moindre bruit, de courir à sa tanière.

En colère puisque ne se penche pas à genoux (ne s'inclinent pas) tout le monde devant eux, ceux (-ci ?) (qui) veulent être maitres partout : maîtres à la mairie, maîtres au conseil de l'église. S'il y a, par malheur, quelqu'un s'oppose à eux, aussitôt comme des (radeaux ??) trop chargés, les voilà déchainés ou boudeurs. C'est difficile de faire du bon travail avec ce genre de chevaux !

Peric quitte la mairie puisque tout le monde ne partage pas son (ses) avis. Pourquoi aussi, Ploudanielois, avoir été élire 20 autres conseillers parce que Perig était là ?

Fanch avait fait tout autant à l'époque où il y avait Moysan à la tête de la paroisse (commune ?). Sa conscience et son manque d'instruction lui faisait devoir de donner sa démission. Depuis il a étudié et avec l'âge est devenu un diable de docteur (savant). Hélas, en retrouvant son esprit (sa raison, son bon sens) il n'a pas changé sa mauvaise tête et maintenant il ne lui plait plus de rester dans le chœur, pourtant lui le trésorier. Est-ce que le banc de chêne est trop dur, ou est-ce qu'il a été excommunié par monsieur le Recteur. Il a fait le voyage à Rome, mais son apparence n'est pas encore suffisamment "blanchie" (ou : ses manières ne sont pas encore suffisamment justifiées) puisqu'il ne prend pas sa place dans le chœur.

La paroisse (commune) allait à sa perte, disait Perig, quand il a donné sa démission ! Hélas, il n'a personne d'indispensable dans ce monde et les choses ne semblent pas aller plus mal depuis qu'il n'est plus à s'agiter (roder) autour de la mairie. Fanch, de même, pensait qu'il n'y avait aucun moyen de fonctionner sans lui, et samedi dernier il a nargué monsieur le Recteur qui lui conseillait de retourner à sa place ; sans doute parce qu'il ne venait pas avec la procession le chercher.

Voilà quels genres d'hommes mettent le désordre entre nous, mais orgueil et bouderies ne plaisent jamais, et les Ploudaniélois l'ont déjà démontré aux dernières élections. L'homme choisit par Peric pour aller contre le conseiller de Monsieur de la Monneraye, bien qu'il soit très jeune, n'a pas osé aller le contrer.

Demain arrivera plus vilain (grave) encore avec eux, malgré (tous) les mensonges que l'on répand de tous côtés. Peric et ses acolytes ont eu beau courir la boue (les chemins) jour et nuit et étaler (dépenser) leur argent, ils seront battus à nouveau, et personne ne sera trompé avec leurs belles paroles et leurs fausses promesses.

Et, en vérité ce n'est pas drôle (étonnant) de voir les gens (compères) qu'ils fréquentent aujourd'hui, courbés jusqu'au sol devant des gens qu'ils ne regardaient pas hier. Car, qui a jeté (descendu) Moysan de son trône ? Qui a depuis encore refusé de mettre son nom avec cet homme ? Qui, si ce n'est Peric.

Qui a si souvent cherché à mettre Fançois Le Roux, lequel a toujours refusé, à la place d'Emmanuel Perrot comme adjoint-maire ? Qui si ce n'est Peric !

Qui a empêché Emmanuel Perrot et Thénénan Abjean d'aller à Quimper pour choisir (voter pour) les sénateurs, sous prétexte, peut-être, qu'ils voteraient pour la République ? Qui, si ce n'est Peric !

Aujourd'hui, comme autrefois Pilate et Hérode, ennemis jurés, qui s'entendaient pour condamner Jésus : Peric, Moysan et Louis Perot ne font plus qu'une seule et même famille.

Quelle confiance pouvons-nous donc avoir en des gens qui tournent avec le vent comme le coq au sommet du clocher ? Hier ils dénonçaient un prêtre, aujourd'hui ils essayent d'en soulever (renverser ?) un autre. Il y a 4 ans, cherchant des signatures contre Monsieur Diraison, aujourd'hui dénonçant Monsieur Thépaut ; demain, il y a de grandes chances, combattant Monsieur le Recteur, parce que il n'a pas été dîner chez eux, et qu'il a recommandé Moysan pour terminer le très vilain travail qui faisait s'opposer à un homme déchu pour avoir défendu si vaillamment les Sœurs.

Jean-Marie aussi, hélas, a fait la sourde oreille... Vous, pour le moins, paroissiens de Ploudaniel garderez en mémoire le respect dû votre vieux pasteur et vous voterez tous pour A.de la Monneraye et ses amis.

De cette façon vous montrerez reconnaissance à un homme, la loyauté même, cherchant toujours le bien de la paroisse (commune ?), à laquelle, à la différence de plusieurs autres, il donnait son temps et son argent ; un homme de conscience, qui n'a pas voulu engager ses paroissiens (administrés) dans de grands frais au profit de Per, Yan ou Vincent.

Voter pour la liste de A. de la Monneraye c'est donner une façade renouvelée à la République et à ses amis lesquels l'ont mise en péril ; et montrer combien vous avez été contents de celui qui a gardé (continué) sa place jusqu'à aujourd'hui, pour qu'elle ne tombe pas entre les mains des Républicains.

Voter pour la liste de A. de la Monneraye est confirmer que vous désirez garder comme secrétaire celui qui n'est décrié seulement que par un imbécile quelconque, grand docteur selon lui, bon, pour le mieux, pour payer à boire à celui qui sait se moquer de lui.

Voter pour A. de la Monneraye est venger l'affreux (l'atroce) outrage fait à nos prêtres en leurs presbytères, par des gens effrontés, connus depuis longtemps ; Rappeler au recteur de Saint Thégonnec la leçon que lui ont déjà donnée M. Thémoigne et M. Lallemand, l'autre jour, quand il est venu, l'autre jour, faire sa loi (régenter) au presbytère de Ploudaniel. Lui montrer que devrait être suivi l'exemple de tous les autres prêtres originaires de Ploudaniel, parmi lesquels deux ont défendu fermement à leur(s) frère(s) d'aller sur la liste de Peric (son ?) neveu.

Voter pour la liste de A. de la Monneraye c'est donc être solidaire des prêtres, montrer de la reconnaissance aux deux familles qui donnent aux sœurs de quoi accueillir les enfants nécessiteux, et se battre fermement, comme nous avons fait jusqu'à présent , et que nous ferons toujours, contre la République, laquelle, comme le serpent quand on lui marche sur la queue, (sa tête/ ses responsables), est si hardie parmi nous ?

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

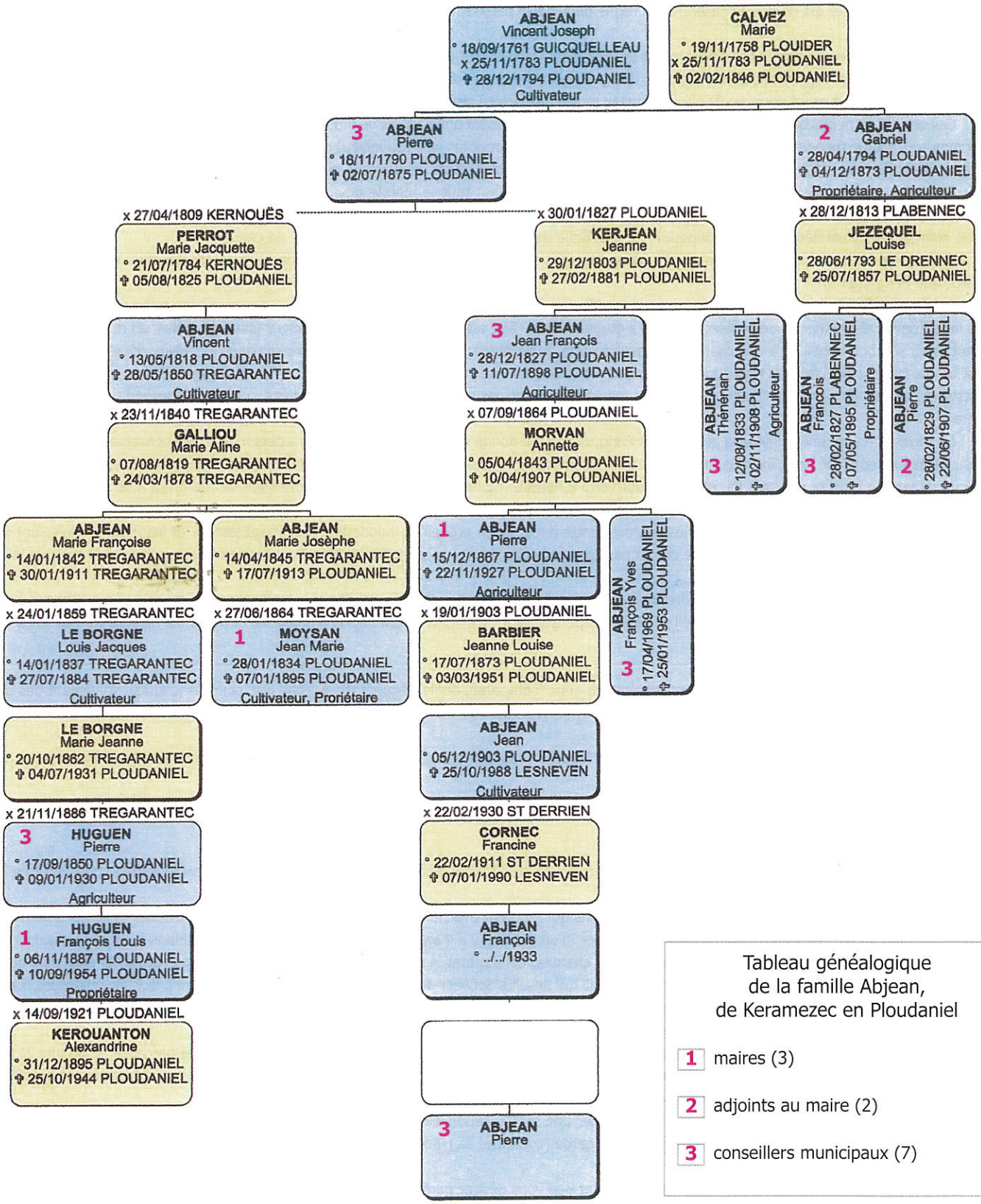

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

Hôtel de Keratry, histoire d'une maison sur le quay de Kemper-Corentin

par Geneviève Hypolite, CGF n° 2306 Q.

A l'origine, les terres des seigneurs de Kératry étaient situées en la paroisse de Ploaré dans le pays de Douarnenez[1]. Au cours du XVII[e] siècle, la branche cadette de la famille va quitter le manoir familial pour se fixer dans les faubourgs de Quimper. Les Kératry vont devenir des habitués de la paroisse Saint-Mathieu, où la famille possède un hôtel particulier sur le quai. Par l'alliance avec l'aînée des filles de Jacques du Stangier, seigneur de Pennanech, la grande maison entre dans le patrimoine familial. Elle y sera conservée jusque dans les années 1795. Mais avant qu'elle ne devienne l'hôtel de Kératry, elle va connaître bien des extensions ainsi que de nombreux locataires et propriétaires qui vont se succéder.

Les années 1600

Au cours du siècle précédent, la ville de Quimper s'est étendue vers l'ouest à l'extérieur des remparts dans la Terre au Duc[2]. Le développement du quartier de Saint-Mathieu attire la notabilité quimpéroise. Marchands, officiers de finance, hommes de loi, conseillers du présidial et nobles se font construire de belles demeures entre cours et jardins le long de la rivière. Dans la rue du Quai, qui mène de la place Terre-au-Duc au port, se font face maisons de pierre et maisons surélevées à pans de bois.

Quimper : l'entrée du port

Du plus loin qu'il nous a été possible de remonter, grâce aux titres de propriété de la famille Kératry conservés aux Archives Nationales[3], la grande maison semble avoir été un temps dans le patrimoine de l'un des conseillers du Roy au siège présidial de Quimper, Jean Perrault, sieur de Kerguern. Après son décès, sa veuve, la dame douairière Marie Le Vestle, met en vente la propriété, aussitôt acquise en 1600 par deux riches négociants quimpérois : Guillaume Furic, sieur de Lesmainguy, et Thomas Guégant, sieur de Kerdu. La transaction est passée dans le cadre d'un marché pour traffic de marchandises avec un autre consort, marchand de Quimperlé, Pierre de Jauréguy, sieur de Penarpont.

Le port est alors implanté au confluent du Steir et de l'Odet. Pour leurs affaires, l'emplacement est idéal, proche des quais de déchargement où accostent les bateaux et à quelques pas du marché rural.

René Bobet (1615-1678)

René Bobet, lui aussi, riche marchand de la Terre au Duc, a son adresse sur le quai. De négociant, il devient conseiller du Roy avec la charge de receveur triennal des décimes du diocèse de Cornouaille. Ce titre, qui l'élève au rang de la haute bourgeoisie quimpéroise, va permettre à ses enfants de contracter de beaux mariages. Pendant toutes ces années, René Bobet n'aura de cesse d'étendre ses propriétés . maisons, cours, jardins et vergers . jusqu'à posséder presque tout un quartier du faubourg, délimité entre le quai, l'ancien emplacement des vieilles halles et les deux ruelles dénommées aujourd'hui venelle du Poivre et rue de la Palestine[4].

Dans ce vaste espace, se trouvent également des jardins et un jeu de paume public. Divertissement très prisé des jeunes nobles et fils de bourgeois aisés, il se trouve à l'arrière du quai et donne sur la rue de la Vieille Cohue[5]. En 1646, il est abandonné, découvert et sans emploi depuis de longues années et sa propriétaire, la châtelaine de Trohanet[6], souhaite s'en désaisir. Le sieur René Bobet s'en porte alors acquéreur avec ses issues et dépendances pour la somme de quatre cent quatre-vingt-sept livres.

Les années suivantes, il acquiert des héritiers de Guillaume Furic et Thomas Guégant les deux maisons voisines sur le quai. Contre six cents livres et des courtils qu'il possède, il entre en possession de la première en 1647. La maison semble ne pas avoir été entretenue depuis longtemps. Les longères et les murailles du jardin doivent être refaites à neuf. Les gouttières et une partie de la couverture du toit sont à changer. L'intérieur n'est guère en meilleur état : les portes ont souffert de la pluie,

Les notes se trouvent en fin d'article.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

le plancher est vermoulu, l'escalier impraticable et il n'y a pas de cheminée. En janvier 1648, il fait affaire avec le lieutenant civil et criminel du siège présidial, Yves de la Marche[7], dont l'épouse a hérité de la maison mitoyenne, et en devient propriétaire pour deux mille cent livres.

Puis dès la fin de l'année, il accroît le verger, qu'il s'est constitué sur l'emplacement du vieux jeu de paume, par l'acquisition de deux jardins, l'un acheté à Jan Provost, sieur de Kerjos, et l'autre à Marguerite du Val, dame douairière de Kergonda[8]. Le verger s'étend désormais à la limite des héritages nommés La Palestine appartenant au sieur du Vaugeau[9] *(voir le plan un peu plus bas).*

La grande maison, quant à elle, se trouve à l'angle du quai et de la ruelle de la Palestine. La venelle sépare la maison du sieur Bobet de la demeure appartenant à messire Riou Le Lagadec, sieur du Quermeur. Ce dernier ne l'occupe pas toute l'année, lui préférant son manoir de Kerhascoët en Pluguffan.

Malgré tout, la proximité des propriétés devient rapidement un problème. Le sieur du Quermeur voit d'un très mauvais œil la *dare*[10] que son voisin a fait installer, dans la longère de sa maison, dont les eaux usées se déversent dans le passage entre leurs maisons. Bobet, quant à lui, trouve que les jardins et les clôtures du sieur du Quermeur bornent de trop près sa propriété car l'un des jardins de Riou Le Lagadec se trouve enclavé entre la cour de sa maison et son verger.

En 1655, après négociations, ce dernier consent à lui céder le jardin en question contre quelques rentes convenancières et avec l'engagement que Bobet fasse condamner la dare de sa maison. Trois ans plus tard, le sieur du Quermeur s'éteint dans sa maison sur le quai[11] et Bobet doit s'entendre avec le nouveau propriétaire, Jacques de Lescluze, sieur du Longray, pour agrandir encore son jardin.

Ses projets d'extension ne s'arrêtent pas là. Il convoite depuis longtemps la maison en prolongement de la sienne vers la place Terre-au-Duc. Celle.ci est divisée en deux logements, dont l'un est une petite boutique avec pignon sur rue. Elle existait déjà en 1600, occupée par Jacques Hamon, maître orfèvre. Elle est maintenant la propriété de Marie Morel. Or, il se trouve que celle.ci vient de décéder[12].

La maison est alors mise en vente à l'audience publique du siège présidial. Elle est acquise judiciairement par Jacques de Jauréguy, avec promesse de vente à Clette Hamon, sieur de Kerlestrec.

Ce dernier entre en possession du bien et le revend à René Bobet pour la somme de trois cents livres. L'autre partie de la maison, appelée maison Kermoysan, est la propriété du défunt Yves Furic, sieur de Kerlen[13]. Dans un premier temps, Bobet rachète les rentes dues sur la maison avant d'en faire l'acquisition définitive auprès de ses héritiers dans les années suivantes. En échange, il verse une somme de sept cent six livres et se défait d'une maison et jardin situés dans la ville close de Concarneau, entrés par alliance dans la famille. Ce bien est la propriété de son gendre Pierre Forsan. L'affaire est conclue en 1671, malgré l'opposition de Jan Roussignol marchand, créancier d'Yves Furic, dont la maison fait face à l'angle opposé de la venelle du Poivre.

Cette ultime transaction permet à Bobet de devenir propriétaire d'une grande maison à trois corps de logis, qu'il occupe en partie jusqu'à son décès en 1678[14]. Les deux autres logements sont partagés entre ses filles Anne et Renée, qui y ont emménagé avec leurs époux[15].

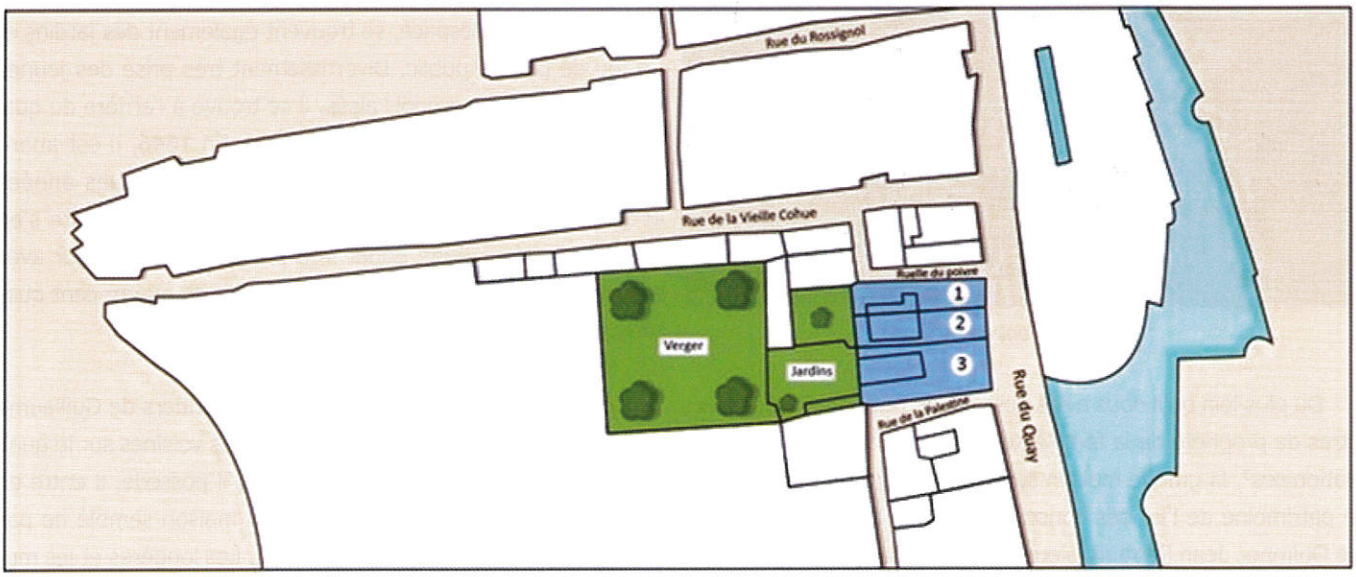

[1] 1er corps de logis - acquis par René Bobet en 1664 et 1671.
[2] 2e corps de logis - acquis en 1647.
[3] 3e corps de logis - acquis en 1648.
Jardins acquis en 1655 et 1667.
Verger acquis en 1646, 1648 et 1649.

		Contrats	de	
1er corps de logis	04.09.1664	*Acquêt d'une portion de maison avec ses issues et appartenances consistant en une petite boutique, chambre et galotaz au-dessus, cuisine avec droits de passage et de fréquentation.*	Noble homme Clette Hamon, sieur de Kerlestrec	300 livres
Id.	04-10-1668	*Acquêt de 60 sols de rente sur une portion de maison et cellier, appartenant au défunt noble homme Yves Furic sieur de Kerlen, ouvrant sur le quai et située entre la maison où demeure René Bobet et la venelle d'autre maison au sieur Jan Rouxignol.*	Noble homme Guillaume Rome	
Id.	07.03.1670	*Acquêt de 3 livres de rente sur une portion de maison.*	Delle Françoise Le Baud	
Id.	22.04.1671	*Echange de la moitié de maison sur le quai (appelée maison de Kermoysan) contre autre maison, jardin, issue et dépendances situés en la ville close de Concarneau (appartenant à Pierre Forsan gendre de René Bobet).*	Noble homme Sébastien Furic, sieur de Keranguen	706 livres 17 sols
2e corps de logis	04.1647	*Echange d'héritages : maison et jardin sur le quai contre courtils et journaux appartenant à René Bobet.*	Delle Marie Jouhan, veuve Mathieu Furic, dame douairière de Kergouran	600 livres
3e corps de logis	01.1648	*Acquêt maison, cellier, grenier au-dessus avec emplacement et issue en dépendant, ouvrant et située sur la rue et quai.*	Messire Yves de la Marche, seigneur de Kerfors et femme	2.100 livres
Jardin	03.10.1655	*Echange d'un petit jardin de 77 pieds de long et 40 pieds de large avec une petite issue contre une pipe de froment de rente convenancière au village du Stang Ploneour paroisse de Ploneour et la quart partie du village de Lorem Bihan paroisse de Pluguffan.*	Messire Riou Le Lagadec, seigneur du Guermeur et femme	
Jardin	29.05.1667	*Echange d'un jardin.*	Noble homme Jacques de Lescluze, sieur du Longray et femme	
Verger	27.03.1646	*Acquêt du vieux jeu de paulme abandonné depuis de longues années avec ses issues et dépendances, situés et ouvrant au nord sur la vieille cohue.*	Dame Françoise Loranse, dame douairière de Keroualle, de Launay, Trohanet et de la Motte	487 livres
Verger	24.12.1648	*Acquêt d'un jardin.*	Escuyer Jan Provost, sieur de Kerjos et femme	
Verger	29.12.1649	*Acquêt d'un petit jardin.*	Delle Marguerite du Val, dame douairière de Kergonda	

Contrats des maisons, dépendances, jardin et verger acquis par René Bobet

(Sources : papiers Kératry-AN-Paris-T82//2)

Jacques du Stangier, sieur de Pennanech (1644.1705)

L'année du décès de René Bobet est aussi l'année de la réformation du domaine du roi à Quimper. Lors de la liquidation de la succession, la grande maison revient à Anne et Renée.

En tant que procureurs des droits de leurs épouses, Pierre Forsan et Jacques du Stangier s'empressent de déclarer les actes de propriété des maisons et dépendances et terrains attenants acquis par leur beau-père. Ils reconnaissent la propriété d'une maison à trois corps de logis, ouvrant sur le quai de 73 pieds[16] de face et de 258 pieds de profondeur (y compris cours, bâtiments enclavés, jardins et verger). Ils en occupent les deux premiers logements et le dernier, où est décédé René Bobet, est laissé à leur belle.mère jusqu'à son décès l'année suivante[17]. En 1682, ils renouvellent leur déclaration des héritages, pour lesquels ils doivent verser la somme de 130 sols et 4 deniers de rentes censies à la recette du domaine.

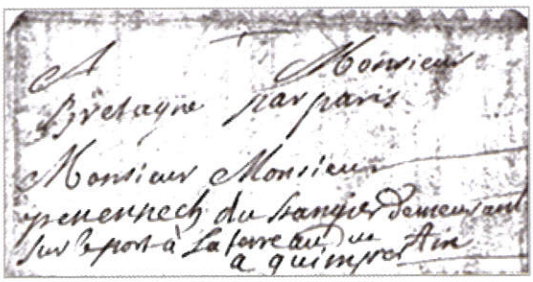

Billet à monsieur Pennanech du Stangier demeurant sur le port à la terre au duc à Quimper

Au fil du temps et des partages, seuls les deux premiers corps de logis restent dans la famille du Stangier après le décès de Renée.

Celui situé à l'angle de la venelle de la Palestine passe aux mains de Jean François Ferrière, conseiller du Roy, receveur des consignations du siège présidial.

Jacques du Stangier lui abandonne également l'emplacement vague, qu'il avait acquis par adjudication, sur lequel était

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

située autrefois la vieille cohue. Il conserve toutefois l'accès à sa porte cochère, un parc le long de sa maison et un passage jusqu'à la venelle du Poivre.

Jacques du Stangier fait partie de l'élite locale. Ancien syndic de la ville de Quimper, il est titulaire de l'office de receveur des décimes de l'évêché de Cornouaille.

Pour ses enfants, il espère de belles alliances. De ses dix enfants, il lui reste deux filles, Marie Julienne et Renée Michèle, et deux garçons, Guillaume Jacques et Louis René Marie.

À l'automne 1696, il donne son consentement au mariage de Marie Julienne avec Messire Jacques de Kératry, chevalier, chef de nom et d'armes, héritier principal de François et Renée de Toulguengat. Leur union est célébrée dans la chapelle des Ursulines par l'évêque de Quimper[18].

Si, en tant que père, Jacques du Stangier est comblé par le mariage de sa fille aînée, il l'est beaucoup moins par la conduite de son fils Guillaume. Ce dernier, de caractère influençable, s'est éloigné de lui et mène une vie de jeune homme insouciant à Antibes. Guillaume finira par obtenir le pardon de son père et, tout comme son jeune frère, Louis René[19], fera le choix de consacrer sa vie à Dieu.

Quant à Renée Michèle, elle semble ne s'être jamais mariée.

En 1705, Jacques du Stangier est détenu à la prison de Quimper. A-t-il été incarcéré sur ordre du roi pour avoir failli à sa charge ou pour une toute autre raison ? En tout état de cause, c'est là qu'il passe ses derniers jours. Ses volontés sont respectées, il est inhumé en l'église de Saint-François, selon son testament[20].

Les années 1700

Jacques de Kératry (1676-1751)

Dans les premières années de leur mariage, Jacques et Marie Julienne vivent dans le manoir de la famille de Kératry à Ploaré. De leur union, vont naître dix-sept enfants, avant que Marie Julienne, probablement épuisée par ses nombreuses grossesses, ne décède à l'âge de 45 ans[21]. Sa disparition va rendre nécessaire la liquidation de la succession de Renée Bobet pour ne pas laisser les biens dans l'indivision.

En 1718, le partage des biens devant le siège présidial de Quimper va décider du devenir de la grande maison sur le quai.

Les héritiers à la succession sont l'abbé Louis René Marie du Stangier, Renée Michèle du Stangier et les enfants que Marie Julienne a eus de son mariage avec Jacques de Kératry.

Le patrimoine est constitué des deux maisons, jardins et rentes et d'une somme d'argent provenant du remboursement par l'évêché de la charge de receveur des décimes.

Le recteur du Stangier, premier à se prononcer, revendique les jardins et les rentes. Quant aux deux corps de logis, ils sont choisis, l'un par Renée Michèle et l'autre par Jacques de Kératry, en tant que père et garde naturel de ses enfants mineurs. C'est ainsi que la maison située à l'angle de la venelle du Poivre échoit dans la famille de Kératry et va prendre par la suite le nom d'hôtel de Kératry.

Description du 1er corps de logis de la grande maison sur le quai

... maison construite en partie de taille, en partie de brossage et massonage, couverte d'ardoises, portes, fenêtres, lucarnes, cheminées et autres alignements en pierre de taille. Ayant de franc ou de face sur ledit quai 19 pieds et de profondeur à une longère en entier du côté du nord et demie longère du côté de la précédente maison 40 pieds non compris l'épaisseur des murailles et de hauteur par réduction aussi 22 pieds consistante aussy en son en bas dans un cellier, une entrée ou allée, en quatre chambres deux au-devant et deux sur le derrière, les unes au-dessus des autres, cabinet, en deux greniers au.dessus desdites chambres et escaliers de bois pour les fréquenter.

Une galerie à l'occident bout du nord de ladite maison couverte d'ardoises ayant de long à sa longère de massonage du nord et l'autre en dedans de la cour sur piloty 32 pieds, de franc 12 et de hauteur 15, dans l'en bas de laquelle galerie, il y a une cheminée de grosse taille et au.dessus de icelle un vestibule ou entrée et une chambre dans laquelle il y a aussi une cheminée de grosse taille. La portion du côté du nord de l'apenty à l'occident de la cour lequel a de long à une longère de muraille vis de ladite maison du côté d'occident et l'autre sur piloty avec sa porte cochère bout d'occident côté du nord 26 pieds, de franc 7 et de hauteur 11 et demy, la portion du même côté du nord de ladite cour en l'endroit de la maison, sur laquelle maison est due de rente 15 livres aux héritiers de Delle Catherine Ledoux, aux pères Cordeliers de cette ville 36 sols et à sa Majesté la cheffrente de 15 sols monnaye. Le tout prisé et trouvé valoir après avoir fait déduction desdites rentes et cheffrentes cy.dessus et des réparations la somme de 3 500 livres et arrentée comme dessus celle de 175 livres ...

4 et 5 octobre 1718 : Partage de la succession de Renée Bobet
(sources : papiers Kératry.AN.Paris.T82//2)

Seul avec la charge de jeunes enfants, Jacques de Kératry se remarie peu de temps après avec Marie Anne Josèphe de Kerguélen[22]. À son décès, l'aîné des garçons, Jacques Mathias, est naturellement l'héritier du nom. Lorsque celui_ci meurt cinq ans plus tard, c'est son frère cadet, Jean François, qui devient à son tour chef de nom et d'armes et entre en possession de la maison[23].

Jean François de Kératry (1700-779)

Jean François de Kératry s'est éloigné de sa terre natale. Député de la noblesse de Cornouaille aux États de Bretagne, il

© LE LIEN du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

a épousé à Rennes Catherine Marie Guillemette Duhamel de la Bothelière[24], avec laquelle il vient d'avoir une fille prénommée Anne Louise Aimée, cinquième enfant[25].

Depuis son mariage, il partage son temps entre son hôtel de Rennes et Châteaubriant, où se trouvent les propriétés de sa femme. Il a toutefois conservé dans le patrimoine familial la maison de Quimper.

Pendant toutes ces années, la maison voisine de l'hôtel de Kératry est restée la possession de Renée Michèle du Stangier, qui ne l'habite pas. Elle est en pension chez Anne Marie Larcher, dans une maison de la paroisse Saint-Mathieu près des Capucins. La maison sur le quai est louée au greffier de l'Amirauté de Cornouaille, Hyacinthe Clemansin.

À l'aube de ses quatre.vingts ans, Renée Michèle voit sa santé décliner. Elle a, par ailleurs, contracté de nombreuses dettes et doit faire face au règlement des rentes sur la maison : 12 sols 3 deniers de cheffrente au Roy et 12 livres de rente pour fondation due aux pères Cordeliers. Elle se décide alors à assurer ses vieux jours en cédant la maison dont elle a hérité.

Elle trouve un acquéreur en la personne de Jean Baptiste François de la Roque de Trémaria, marchand de vins, l'un de ses créanciers. En octobre 1759, elle lui vend la maison avec ses issues et dépendances contre une rente viagère de 200 livres et l'assurance qu'il se chargera de régler intégralement ses dettes (emprunt, pensions dues à sa logeuse, livraison de tonneaux de vin de Gers rouge ...) d'un montant de 1 286 livres.

L'hôtel de Keratry sur le quai

Son neveu, Jean François de Kératry a vent de la transaction. Pour ne pas laisser dans des mains étrangères la maison attenant à la sienne et conserver les héritages, il intente une action en retrait lignager[26] devant le siège présidial de Quimper. Il confie ses intérêts à maître Mathieu Duboishardy pour le représenter et justifier qu'il est bien fondé par les droits du sang à exercer le retrait, sa volonté étant de réunir les deux corps de logis.

De la Roque de Trémaria donne son consentement au retrait contre paiement des frais d'actes et des premières réparations urgentes à la maison. À l'audience du siège présidial, le retrait lignager est reconnu au profit de son demandeur, le comte de Kératry. Ce dernier charge son procureur de régler les dépenses engagées et de s'acquitter une à une des obligations dues par sa tante avant que celle.ci ne décède deux ans plus tard[27]. La grande maison est ainsi maintenue dans la famille.

Jean François de Kératry a deux autres enfants, deux garçons prénommés Jean François Marie et Auguste Hilarion[28]. Ils ne partagent avec leur père que leurs toutes premières années.

Le comte de Kératry, après avoir eu l'honneur de présider l'ordre de la noblesse aux États de Bretagne en 1774, s'éteint quelques années plus tard dans son hôtel, rue du Quai. Il est inhumé dans un enfeu de sa maison dans la chapelle des pères Cordeliers[29].

Sa succession n'est pas réglée dans les années qui suivent son décès. Ses enfants étant encore mineurs, la gestion des biens est confiée à un homme de loi de Quimper, Tanguy Julien Yvonnet du Run, conseiller du Roy au siège présidial de Quimper.

Il va le rester pendant près de dix ans. Il agit en leur nom, renouvelle les baux et trouve rapidement un locataire pour l'hôtel de Kératry. Dès le mois de mai 1779, il afferme la grande maison et ses dépendances pour neuf années à Pierre Charles Perrin, receveur général du tabac à Quimper. Ce dernier s'engage à verser les neuf cents livres par an pour et au nom de messieurs les fermiers généraux.

La rue du Quai, appelée encore rue du Sel, est presque entièrement à cette période habitée par la noblesse et les gens de loi.

Depuis peu, au débouché de la rue de la Vieille Cohue, a été construite l'une des plus belles maisons de Quimper. De ses fenêtres, le sieur Perrin a vue sur l'hôtel, dans lequel René Madec, de retour des Indes, vient de s'installer avec sa famille. En descendant la rue en direction du pont.d'Odet, il peut croiser entre autres les sieurs Kersalaün "père", de Longraye, les frères Le Déan, Guesdon, sénéchal des Régaires, et Laënnec "père".

Jean François Marie de Kératry (1765-1794)

Le jeune comte de Kératry, héritier du nom, s'éloigne définitivement de la Bretagne à l'automne 1791.

À Paris, il mène la vie d'un jeune homme vivant de son bien sans compter. Il fréquente la vie parisienne et ses spectacles, les bals, les cercles de jeu, l'opéra, le théâtre. Il loge en hôtel garni, change souvent d'adresse et accumule les dettes. Si bien que rapidement ses créanciers se multiplient et il fait l'objet de poursuites. Ils finissent par intenter une procédure de saisie sur la totalité de ses revenus.

Pour préserver les ressources de la fortune familiale, sa sœur aînée et son frère demandent le partage en justice de-

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

vant le tribunal du district de Quimper en juillet 1792. Lors de la constitution des lots, Jean François Marie conserve la terre de Kératry et la maison rue du Quai, y compris sa moitié venue par retrait.

Mais ses biens sont frappés de saisie et les quelques revenus que sa mère continue à lui faire parvenir tous les mois lui permettent difficilement de maintenir son train de vie.

En fréquentant les salons de jeu du Palais Royal, il s'est rapproché des milieux contre-révolutionnaires. Il s'est lié et associé avec des gentilhommes faisant partie d'un réseau de fabricateurs . distributeurs de faux assignats. Il est arrêté le 13 août 1792 avec sa bande de faussaires. Incarcéré à la prison du Châtelet, il parvient à échapper à la fureur populaire des journées de septembre. Puis, il est de nouveau arrêté et détenu pour la même affaire à Rouen avant d'être libéré par ordre du comité de surveillance.

Ses ennuis sont loin d'être terminés. À Quimper, son nom est porté sur la liste des émigrés absents du Finistère. Ses biens sont sequestrés et acquis à la nation.

Pour pouvoir régulariser sa situation et faire parvenir un certificat de résidence en Bretagne, il lui faut une carte civique et il n'en a pas. C'est d'ailleurs pour défaut de carte citoyen qu'il va se retrouver incarcéré à la prison de Sainte.Pélagie au mois d'avril 1793.

Transféré à la Conciergerie, prévenu d'émigration, il s'en faut de peu qu'il ne soit compromis dans l'affaire des Charrois[30]. Faute de preuve, il est libéré sous caution le 9 août suivant et fait son serment de citoyen.

Exécution sous la Terreur

Un an plus tard, il est interpellé alors qu'il se présente à sa section pour renouveler sa carte de sûreté. Soupçonné de fabrication de faux assignats, il est jugé par le tribunal criminel de la Seine. Reconnu coupable, il est condamné à mort et guillotiné le 14 août 1794.

Les domaines nationaux vont rapidement faire procéder à l'évaluation de ses biens.

La grande maison sur le quai, au n° 563 de la rue du même nom, reçoit courant novembre 1794 la visite des experts pour l'estimation des biens des émigrés et condamnés de l'arrondissement de Quimper.

La maison, toujours occupée par le citoyen Perrin, est évaluée à 9 000 livres, déduction faite des réparations et contribution financière.

Estimation grande maison à deux étages, n° 563 rue du quai, appartenant autrefois à Jean François Marie Kératry aîné ex-noble, condamné par le tribunal criminel du département de Paris.

Désignation

Grande maison à deux étages n° 563, sise rue du quai de cette ville, ayant sa façade en taille et quatre balcons en fer au premier étage ; ouvrant ladite maison au levant sur la rue du quai, du nord joignant la venelle dite rue du Poivre et du midi donnant sur maison à Kersalaün, père.

Consistance

Ladite maison consiste :

* en son rez-de-chaussée en un salon servant de bureau et communiquant à la cuisine ; la cuisine éclairée par une fenêtre sur la cour. Un grand magasin ayant ouverture sur la rue, à porte de communication dans l'entrée, ainsi que le salon susdit.
* au premier étage, au-dessus du salon, une salle et une chambre à coucher et au-dessus du magasin une chambre à coucher et un salon à manger ; à côté de la chambre à coucher un petit cabinet de toilette et à côté du salon à manger un petit office.
* au second étage, quatre chambres en façon de mansarde et trois petits cabinets, le tout bien distribué ; au-dessus des mansardes, quatre greniers.

Ladite maison ayant de largeur en façade 44 pieds et demi sur 45 pieds de profondeur.

Au couchant et derrière ladite maison, une petite cour carrée où on communique du fond de l'entrée par trois degrés ;

au midi et au couchant de ladite cour, deux hangards dont un en ruines et clos, ayant un étage au-dessus de son rez-de-chaussée, l'autre sur pilotis et sans clôture, dans ladite cour une petite batisse neuve consistant en une cave, en son rez-de-chaussée et un emplacement servant de remise, ayant ouverture sur la rue du Poivre, portail à deux battants ; au-dessus trois petites pièces où l'on commnique par un escalier en pierres, pratiqué dans ladite cour et en outre par un avancé ou pont d'allée joignant et communiquant à la maison principale, ladite cour ayant de largeur, de la maison principale au fond du hangar, 42 pieds sur 25 de largeur.

09 novembre 1794 - Estimation maison n° 563 rue du quai
(Sources : AD-Finistère-1Q2873)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

Anne Louise Aimée de Kératry (1759.1848)

Au printemps, la vente des immeubles Kératry est affichée à Quimper : vente de la maison à deux étages avec appartements bien distribués, provenant de Kératry aîné condamné.

Les premières enchères ont lieu dans la salle d'audience du Directoire le 8 mai et l'adjudication définitive le 26 mai suivant.

Le citoyen Silguy est le premier à faire une offre pour 18 000 livres. Anne Louise Aimée de Kératry est la dernière à surenchérir alors que la troisième bougie s'éteint. La grande maison lui est adjugée pour 55 800 livres.

Par cet acquêt, le jour même de son mariage[31], elle parvient à conserver la grande maison dans le patrimoine de ses pères.

Quelques mois plus tard, naît rue du Sel leur premier enfant[32].

La maison ne reste pas dans la famille Kératry. Elle passe dans les mains de Gabriel Le Bouteiller, receveur du timbre à Quimper. Il va y demeurer pendant près de quarante ans avec l'une de ses filles.

À la suite des différentes renumérotations, la maison au n° 563 de la rue du Quai va porter le n° 11 pour devenir le n° 16 actuel de la rue Madec. ■

Sources :

Archives nationales

AN-T82//1 et 2 Papiers Kératry - séquestre révolutionnaire de Jean François Kératry
AN-W//279/112 Affaire Kératry

Archives départementales du Finistère

AD-1Q2873 Dossier Kératry
AD-4E225 Minutes de maître Jean-Paul Vallet notaire

Archives municipales

Etat civil de Quimper et Rennes

Base RECIF du Centre Généalogique du Finistère

Emile de Keratry

Le Jean François de Keratry dont il est question dans l'article est l'oncle d'Emile de Keratry, né le 24 mars 1832 à Paris (10e ancien), y décédé le 6 avril 1904 (16e).

Emile de Keratry a été élu député du Finistère en 1869, comme son père Auguste Hilarion, frère dudit Jean François.

Nommé général de brigade par Gambetta, il prend la tête de l'armée de Bretagne, mais le gouvernement, suspicieux, laisse dans des conditions rigoureuses. Le camp fut nommé par ces soldats Kerfank, soit le "village de la fange, de la boue", ce qui en dit long sur ce qu'ils ont enduré.

Ces hommes devaient y être équipés et instruits aux métiers de l'armée. Il n'en fut rien ou presque. Ils ont rejoint à la fin la Bretagne avec un pénible sentiment d'abandon.

Après avoir démissionné, Emile de Keratry devient Préfet de Haute-Garonne en mars 1871, puis des Bouches-du-Rhône en novembre de la même année.

Il démissionne en août 1872. Il se consacre alors à la littérature et à l'écriture de pièces de théâtre.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

Descendance de René Bobet

Descendance simplifiée jusqu'à la branche de Keratry

BOBET René (+04.04.1678 Q St-M) x/1637 CAPITAINE Geneviève (+03.08.1679 Q St-M)
|_ BOBET Morice (°27.06.1637 Q St-M)
|_ BOBET Anne (°14.11.1638 Q St-M +10.08.1721 Q St-M) x18.11.1657 Q St-M FORSAN Pierre
|_ BOBET Alain (°22.11.1639 Q St-M)
|_ BOBET Marguerite (°27.07.1641 Q St-M +07.04.1671 Châteaulin) x06.10.1658 JOUAN Pierre
|_ BOBET Guillemette (°13.11.1642 Q St-M)
|_ BOBET Marie (°08.09.1644 Q St-M)
|_ BOBET Françoise (°10.05.1646 Q St-M +/1677) x21.08.1665 Q St-M FURIC Ignace
|_ BOBET Yves (°06.10.1648 Q St-M)
|_ BOBET Renée (°12.04.1650 Q St-M +1684/./1696) x07.08.1667 Q St-M DU STANGIER Jacques, seigneur de Pennanech
|___ DU STANGIER René (°22.08.1668 Q St-M +11.08.1672 Q St-M)
|___ DU STANGIER Jean (°03.10.1669 Q St-M +07.10.1671 Q St-M)
|___ DU STANGIER Jacques (°09.04.1671 Q St-M)
|___ DU STANGIER Marie Julienne (°15.04.1672 Q St-M +18.06.1717 Q St-M) x24.10.1696 Q St-M DE KERATRY Jacques
|___x_ DE KERATRY Jacques Mathias (°24.02.1698 Ploaré +27.04.1756 Q St-J) x26.04.1745 Q St-J JULLIOT Hélène Elisabeth
|_____ DE KERATRY Louis (°05.01.1699 Ploaré +07.01.1699 Ploaré)
|_____ DE KERATRY Marie (°05.01.1699 Ploaré +07.01.1699 Ploaré)
|_____ DE KERATRY Michel ou Michèle (°05.01.1699 Ploaré +07.01.1699 Ploaré)
|_____ DE KERATRY Marie Ursule (°18.12.1699 Ploaré +02.02.1756 Q St-M)
|_____ DE KERATRY Jean François (°01.12.1700 Ploaré +07.02.1779 Q St-M) x19.10.1751 Rennes DUHAMEL DE LA BOTELIERE Catherine Marie Guillemette
|_____ DE KERATRY Anne Jacquette (°11.07.1752 Châteaubriant +15.08.1752 Châteaubriant (44))
|_____ DE KERATRY Jean Louis Marie (°07.10.1753 Rennes Saint-Germain +31.08.1757 Rennes Saint-Aubin)
|_____ DE KERATRY Ursule Renée (°28.05.1755 Rennes Saint-Aubin +22.03.1764 Châteaubriant)
|_____ DE KERATRY Marie Françoise Félicité (°12.10.1757 Rennes Saint-Aubin)
|_____ DE KERATRY Anne Louise Aimée (°05.09.1759 Rennes Saint-Aubin +19.04.1848 Rennes) x08.05.1795 Q St-M LE CLERC DE CERNY Jean Baptiste
|_____ DE KERATRY Jean François Marie (°16.02.1765 Rennes, St-Aubin +14.08.1794 Paris)
|_____ DE KERATRY Auguste Hilarion (°28.12.1769 Rennes St-Aubin, +07.11.1859 Le Port.Marly), x16 germinal an II Q Marie Françoise Fidelle LEON dit TREVERET, xx 30 brumaire an VII Ergué-Armel Germaine Gabrielle Louise de BOTMILLIAU, xxx 16.10.1829 Paris X (ancien) Ernestine Marie Constance de BRUC
|_____ DE KERATRY Anne Hyacinthe (°23.01.1702 Q St-M +27.05.1730 Q St-M)
|_____ DE KERATRY Marie Louise (°02.1703 Ploaré +15.10.1776 Q St-S)
|_____ DE KERATRY Marguerite Hyacinthe (°02.1704 Ploaré +04.12.1769 Q St-J)
|_____ DE KERATRY Marie Jacquette (°17.05.1705 Ploaré +05.09.1711 Ploaré)
|_____ DE KERATRY Louise Nicole (°1707 +24.09.1714 Ploaré)
|_____ DE KERATRY Léonille (°20.02.1709 Ploaré +20.09.1780 Penhars) x19.07.1752 Q St-M DUTREY Bertrand
|_____ DE KERATRY Marie Anne (°21.03.1710 Ploaré +31.12.1773 Q St-M)
|_____ DE KERATRY Jean Louis (°11.1711 Ploaré +03.09.1755 Serent (56))
|_____ DE KERATRY Jean Marie (°17.04.1713 Q St-M +07.05.1719 Q St-M)
|_____ DE KERATRY Jacquette Renée (°07.04.1715 Q St-M)
|_____ DE KERATRY Ambroise Yves (°18.04.1717 Q St-M +11.06.1717 Ploaré)
|__xx_ DE KERATRY Jacques Corentin (°13.12.1721 Q St-M)
|_____ DE KERATRY Michel Marie (°02.09.1724 Q St-M +20.08.1731 Cléden Cap-Sizun)
|_____ DE KERATRY Marie Catherine Henriette (°24.11.1726 Q St-M +10.06.1780 Morlaix) x11.12.1754 Q St-M René Gabriel LE ROUGE
|_____ DE KERATRY Marie Jeanne (°24.09.1729 Q St-M +10.09.1734 Q St-M)
|___ DU STANGIER Anne (°23.04.1673 Q St-M)
|___ DU STANGIER Guillaume Jacques (°02.06.1674 Q St-M +/1718)
|___ DU STANGIER Renée Thérèse (°31.08.1675 Q St-M +02.08.1677 Q St-M)
|___ DU STANGIER Renée Michèle (°24.04.1678 Q St-M +09.08.1761 Q St-M)
|___ DU STANGIER Anne Françoise (°05.10.1679 Q St-M +07.04.1692 Q St-M)
|___ DU STANGIER Louis René Marie (°29.01.1684 Quimerch +06.04.1719 Tréguennec)
|_ BOBET Marie (°23.12.1651 Q St-M +17.06.1667 Q St-M)
|_ BOBET René (°16.09.1653 Q St-M +13.02.1735 Q St-Julien) x20.02.1678 Q St-Julien FURIC Anne, xx12.01.1688 Clohars.Fouesnant QUILLIVIC Catherine

(Paroisses de Quimper : St-M : Saint-Mathieu – St-J : Saint-Julien.)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

Notes

[1] Ploaré : ancienne paroisse et commune, rattachée à celle de Douarnenez en 1945.

[2] Terre au Duc : fief du duc de Bretagne avec ses halles (ou cohues), son auditoire et ses prisons. Au XVIe siècle, deux territoires et pouvoirs opposés dominent la ville : le quartier de l'évêque autour de la cathédrale dans l'enceinte fortifiée et le quartier de la Terre au Duc à l'ouest des remparts, au-delà du Steir, autour de la paroisse Saint-Mathieu.

[3] Papiers Kératry AN.T//82/2.

[4] Venelle du Poivre : venelle qui menait du quai à la vieille cohue (nom donné aux vieilles halles de la Terre au Duc). Rue de la Palestine : chemin qui menait autrefois à la place des vieilles prisons.

[5] Rue de la Vieille Cohue : rue Laënnec actuelle.

[6] Dame Françoise Lorans, dame douairière de Keroualle, de Launay, de Trohanet et de La Motte.

[7] Yves de la Marche, seigneur de Kerfors, conseiller du Roy lieutenant du siège présidial, époux de Dame Urbaine de Chibeau.

[8] Marguerite du Val veuve d'Hervé Glémarec, conseiller du Roi au Présidial de Quimper, juge et magistrat criminel.

[9] Hyacinthe du Thiery, sieur du Vaugeau.

[10] *Dar* : évier en breton. (En breton, *dare* avec un "e" a une autre signification)

[11] Décès de Riou Le Lagadec, sieur du Guermeur le 30.04.1658 sur le quai.

[12] Décès de Marie Morel, honorable femme, le 01.03.1651 à Quimper Saint-Mathieu.

[13] Décès d'Yves Furic, sieur de Kerlen, le 02.03.1655 à Quimper Saint-Mathieu.

[14] Décès de René Bobet, le 04.04.1678, à Quimper Saint-Mathieu.

[15] Mariage d'Anne Bobet et Pierre Forsan, sieur de Kernoux, le 18.11.1657 à Quimper Saint-Mathieu dans la chapelle de Saint-Jean. Mariage de Renée Bobet et Jacques du Stangier, seigneur de Pennanech, le 07.08.1667 à Quimper Saint-Mathieu.

[16] 1 pied = 0,3048 m, la maison fait donc 22, 25 m de face et 78,64 m de profondeur

[17] Décès de Geneviève Capitaine le 03.08.1679 à Quimper Saint-Mathieu.

[18] Mariage de Jacques de Kératry et Marie.Julienne du Stangier le 24.10.1696 à Quimper Saint-Mathieu dans l'église des dames religieuses ursulines par François de Coëtlogon, évêque de Quimper.

[19] Louis René Marie du Stangier, recteur de Tréguennec.

[20] Décès de Jacques du Stangier le 17.05.1705 en la prison de Quimper.

[21] Décès de Marie Julienne du Stangier le 18.06.1717 à Quimper Saint-Mathieu.

[22] Mariage de Jacques de Kératry et Marie Anne Josèphe de Kerguélen, le 01.06.1720 à Crozon.

[23] Décès de Jacques de Kératry,, le 29.07.1751 à Quimper Saint-Mathieu, et de Jacques Mathias le 27.04.1756, à Quimper Saint-Julien.

[24] Mariage de Jean.François de Kératry et Catherine Marie Guillemette Duhamel de la Bothelière, le 19.10.1751 à Rennes Saint-Germain.

[25] Naissance d'Anne Louise Aimée de Kératry, le 05.09.1759 à Rennes Saint-Aubin.

[26] Retrait lignager : action par laquelle un parent du côté du vendeur pouvait reprendre, dans un délai fixé et sauf remboursement, l'héritage vendu (Littré).

[27] Décès de Renée Michèle du Stangier le 09.08.1761 à Quimper Saint-Mathieu.

[28] Naissance de Jean François Marie le 16.02.1765 et Auguste Hilarion le 28.12.1769 à Rennes Saint-Aubin.

[29] Décès de Jean François de Kératry le 07.02.1779 à Quimper Saint-Mathieu.

[30] Affaire des Charrois : complot fomenté par des nobles et émigrés, engagés en tant que simples charretiers dans la Compagnie Winter, pour passer en Vendée et livrer de l'artillerie aux révoltés.

[31] Mariage de Anne Louise Aimée de Kératry et de Jean Baptiste Le Clerc de Cerny, le 08.05.1795 à Quimper Sant-Mathieu.

[32] Naissance de Catherine Marie Louise Le Clerc de Cerny, le 05.10.1795 (13 vendémiaire an IV), rue du Sel à Quimper Saint-Mathieu.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

L'odyssée du noviciat marianiste depuis la Belgique jusqu'en Bretagne, en mai 1940

Témoignage du Père Roger GEYSSE
Transcription par Eddie ALEXANDRE, sm.

AFMAR 163.8.2 : Récit manuscrit du père Roger Geysse du départ des novices marianistes[1] de Saint-Remy-Signeulx (près de Virton, Province de Luxembourg, Belgique), vers Rèves (Province du Hainaut, Belgique) puis vers Saint-Thégonnec en Bretagne. Le noviciat avait commencé le 11 septembre 1939 à Saint-Remy-Signeulx et s'est terminé le 12 septembre 1940 à Saint-Thégonnec, sauf pour un novice, Jean Magda, arrivé plus tardivement, qui fera ses premiers vœux le 11 octobre 1940[2].

Pour resituer l'ensemble de "l'aventure" du noviciat, voici en guise d'introduction, un extrait du cahier du Père Maître des novices, le père Paul Pierson[3].

En août 1939 : j'ai prêché la grande retraite de Rèves, puis, la mobilisation étant décrétée en France, j'ai dû prêcher celle des novices de Saint-Remy-Signeulx. Pendant cette retraite, le Père Maître : abbé Hilzendeger est mobilisé et on me nomme à sa place. Monsieur Deham vient me rejoindre bientôt comme Frère Maître.

En février 1940, nous quittons St-Remy et transportons le noviciat à Rèves.

Le 10 mai 1940 : évacuation vers la France par train, partant de Luttre, nous gagnons Mons, puis, après une nuit d'angoisse passée à Ghlin (près de Mons), nous revenons dans cette ville de Mons (11 mai) où nous réussissons à prendre un train qui, après bien des péripéties (nuit dans le train, région de Montdidier) nous amène à Paris.

Le surlendemain, nous partions pour Saint-Thégonnec. Le noviciat a pu s'y terminer en septembre. J'y suis resté jusqu'au début d'octobre avec un novice en retard sur les autres (Magda). Enfin, je l'ai conduit à La Rochelle, d'où j'ai pu ensuite regagner la Belgique.

Nous publions ici la partie du récit qui concerne la Bretagne, et plus particulièrement Saint-Thégonnec

Vers la Bretagne

Après avoir bien dormi, nous nous levons très tôt, avons notre messe (c'était même un dimanche 19 mai). Puis vers 6 h, on va à Montparnasse. Sans accident, confortablement assis, nous fuyons vers la Bretagne.

Versailles, Chartres, nous voilà dans la Beauce, le pays est tout plat, les champs sont formés en rectangle. C'est le blé. À Chartres, on voit du train la célèbre cathédrale mais en regardant les fenêtres, on peut observer qu'on voit à travers car les vitraux ont été enlevés pour être mis en sûreté. Puis le train continue dans la plaine. Avant d'arriver à Nogent-le-Rotrou, le pays devient boisé et un peu accidenté avec grands étangs au bord de la voie. Dès lors, le pays verdoyant où les petites forêts se mêlent aux champs ondulés et dont la vue change assez souvent, à cause des collines, paraît assez joli.

Nous arrivons au Mans, parce que le rapide que nous devions prendre est trop chargé, c'est l'omnibus que nous empruntons.

À Rennes, on change de nouveau pour avoir un express où nous sommes de nouveau très confortablement assis. Le pays devient de plus en plus accidenté. Nous approchons de Saint-Brieuc. Soudain, on m'appelle à la portière – là-bas, devant, c'est la mer bretonne qui s'avance dans la terre et porte sur ses bords un beau clocher avec un petit village de pêcheurs probablement. Mais bientôt la mer disparaît. Enfin, vers 7 h et demi, nous arrivons à Saint-Brieuc. Impossible de continuer.

Une journée à Saint-Brieuc

Une ressource : aller demander l'hospitalité à notre ancien collège de Saint-Charles. Nous fûmes reçus comme des princes. On nous fit souper.

Puis on nous dispersa dans les places libres des dortoirs dans les diverses salles. Pour ma part, avec un autre (Bernard Jehl), nous fûmes à un dortoir, très beau d'ailleurs. Les élèves étaient déjà couchés. Le surveillant, un jeune abbé curieux vint me causer un bon moment tandis que j'étais au lit.

Il faisait une nuit splendide. Les fenêtres ouvertes laissaient pénétrer un air marin frais, délicieux. Au lever, les élèves furent intrigués de voir ces deux inconnus qui restaient couchés.

Au moment de descendre du dortoir, l'abbé leur annonça que Gamelin était dégommé et que Weygand était devenu général en chef. Tous en étaient joyeux. On se leva vers 8 h. Messe, déjeuner, exercices.

Vers 9 heures ½, on sortit pour visiter Saint-Brieuc. De Saint-Charles nous descendîmes dans le cœur de la ville. Le marché battait son plein. Nous visitâmes la cathédrale qui donna l'impression de n'être qu'une grande église massive et très sombre. On se dirigea ensuite par une vallée encaissée vers le port. Les trams locaux et les chemins de fer départementaux circulaient. Nous passâmes près d'une usine à gaz, peut-être. Enfin, nous arrivâmes au port ou à l'avant-port, car la vallée continuait par un détour et on n'apercevait point la mer. Là, on déchargeait un bateau de charbon. On voyait très bien la différence de niveau selon la marée.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155,septembre 2020

Notre joie fut aussi pour la plupart d'entre nous, de rechercher des coquillages dans le sable qui était là, près du port, d'ailleurs bien désert en cet endroit. Ce devait être le dernier recul du port. Nous revînmes à Saint-Charles. Un bon dîner nous attendait après celui des élèves. Enfin, l'accueil fut sans égal, le directeur et les professeurs étant, pour un grand nombre, anciens élèves ou anciens amis des Marianistes.

Vers 5 h, une micheline nous emportait sans secousses vers Saint-Thégonnec. À Morlaix, depuis le viaduc, nous pouvions voir Morlaix s'étaler presque autour de nous de chaque côté du viaduc.

Saint-Thégonnec

Vers 7 h nous arrivions à Saint-Thégonnec gare. Les baraquements des soldats anglais avoisinant la gare nous impressionnèrent. Mais où était Saint-Thégonnec ? Point de village. Des clochers se profilant à l'horizon. Enfin une borne : Saint-Thégonnec 3 km. En avant ! La fin de notre tribulation approchait. Les soldats anglais nous regardaient d'un air curieux. *Good day, sir*, disaient certains.

Saint-THégonnec, vue d'ensemble

Enfin on arriva : rien de préparé au pensionnat Sainte-Marie. Le directeur absent. Dès que la population sut qu'il y avait des réfugiés, une dizaine de Bretonnes vinrent pour nous préparer un magnifique souper. Il fallut même accepter le vin chaud pour nous réconforter. Assurément, nous étions gâtés. Pour coucher, la mairie nous fit apporter des couvertures. Le dortoir fut transformé, mais il fallait coucher tout habillés. D'ailleurs, nous n'eûmes jamais assez de draps et suivant les groupes, nous passions à tour de rôle un mois sans draps.

Nouvelles graves et nouvelles plus graves

Les premiers jours furent intéressants. On s'installait. Et tandis qu'un soir on montait par l'extérieur des tables de classe au grenier pour nous y installer comme étude, deux flegmatiques Anglais venaient nous regarder faire et nous montrer des photos.

Le dimanche suivant, 26 mai, ce fut la Fête-Dieu. Je pus voir qu'en Bretagne à quelques particularités près (les cantiques bretons, *Adoromp Doué*) cela se passe comme chez nous, procession à travers le village... Des officiers anglais saluent, un soldat se met à genoux. Le long du parcours ce sont les draps et les fleurs avec de magnifiques reposoirs. C'est un de ces jours, que Paul Fuchs se coupa son index droit et qu'on apprit la capitulation du Roi des Belges.

Le 9 juin, c'était le passage du père Gadiou, notre Provincial, qui venait de Saint-Brieuc. Nous fûmes le chercher, tout le groupe des méridionaux avec l'aumônier et le Père Maître. Le Père Maître ne manque pas, grâce à des mots astucieux, de nous faire rire et l'aumônier non plus. Le Provincial devait leur aider encore. Mais le Provincial repartit bientôt, le 10 juin. Je venais de recevoir une lettre d'Honoré m'envoyant quelque muguet du front (voir la lettre), mais pas de nouvelles d'André : prisonnier ? Tué ?

Malgré tout, on se faisait à la vie. Je fus nommé pour aller chercher le lait dans deux familles différentes. Nous y allions à deux, cela nous faisait une petite promenade tous les matins ou tous les soirs dans les chemins creux de Bretagne.

Mais de plus en plus, la France s'effondrait. Les Allemands approchaient de Paris. Raynaud voulait se battre en Province.

Le 13 juin, jeudi, nous étions en promenade vers la Penzé et ensuite dans la campagne sur la droite de la route de Brest. Or nous pouvions voir sur la route passer de nombreux camions militaires avec des canons et de tout. Nous revenons par la route. Ce sont des soldats canadiens venus de Norvège pour le front français. Ils ne s'en font point. L'un d'eux crie : "*Vive la France*". La plupart ne parlent que l'anglais. À un croisement, un camion a accroché une auto d'officiers et est allé enfoncer son moteur dans un mur de l'autre côté du talus de la rigole. Cela nous redonne espoir. Je fus aussi quelquefois chercher le pain au loin, là-bas, au bord de la Penzé (chez les Prat).

Le dimanche 16 juin au soir, fait étrange, c'était un défilé continuel de camions anglais remontant la route de Brest. Allaient-ils chercher des munitions ? Certainement et ils revenaient par une autre route. Mais non, on nous dit qu'ils emportaient les jeunes Anglais qui étaient à Brest pour se former. On attendait, les jours paraissaient longs.

Le lundi 17

Le Frère Maître ne nous lit pas le communiqué mais seulement quelques faits du front. Pourquoi ? Cela nous tracassait un peu. Ne nous avait-on pas joué un tour semblable le 1er septembre et après la déclaration de guerre ? Seulement, dans l'après-midi, dans le bois. Nous faisions tous les jours dans l'après-midi, avant 2 h, une petite promenade dans les deux

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155,septembre 2020

chemins bien tranquilles. Le Frère Maître nous fait arrêter ce jour-là devant un calvaire. Nous récitons trois Ave et quelques invocations puis le Frère Maître nous dit : *"Les nouvelles sont très graves"*. Les Allemands avancent vers Dijon. Reynaud a démissionné. La France demande l'armistice. L'Angleterre est décidée à continuer la guerre. Dès lors, on s'explique le départ des camions anglais portant des vivres et autres choses.

Quant à nous, nous attendions ce qui allait se passer. Le temps paraissait extrêmement long. Les heures semblaient des journées et les journées des mois.

Mardi 18

Le Père Maître appelle M. Deham. Puis, pendant les petits travaux, le Frère Maître nous dit en épluchant les pommes de terre : *"La guerre continue"*. On voit passer un avion allemand très bas. À 9 h 15, les maîtres et abbés se réunissent auprès d'un séminariste qui est là avec une canne.

On rentre à 9 h 30. Le Frère Maître nous dit : *"La radio ne donne rien, les nouvelles sont contradictoires. On dit que les Allemands sont à Rennes, Orléans, Autun, Dijon où la guerre continue. Nous ne savons pas encore ce qu'on va faire. On dit aussi, mais c'est moins probable, que la Russie aurait attaqué l'Allemagne."* Que font les États-Unis ?...

Le séminariste part seul à pied vers Saint-Pol-de-Léon pour, de là, s'embarquer sur un bateau de pêche pour l'Angleterre. Ce matin surtout, dans l'attente si nous allons partir, nos nerfs sont excités, le temps paraît excessivement long. À 2 h, on nous dit que nous ne partirons pas car il est trop tard, nous risquerions d'être coupés en route. D'ailleurs, où aller ? En Angleterre par bateau, c'est dangereux. Dans l'après-midi on va tourner du foin. Perplexes, on se demande ce que vont faire les Allemands en arrivant. On raconte tant sur leur cruauté ! Qu'ont-ils fait à Éthe[4] en 1914 ?... Qu'est-ce qui nous attend ? Le moindre bruit de camion ; il nous semble que c'est eux qui arrivent.

Une bonne aubaine

On apprend le soir que les Anglais ont laissé des vivres dans leurs dépôts et que les gens vont en chercher. Vers 6 h 30, plusieurs partent pour en chercher.

Durant l'oraison, on entend passer plusieurs trains, chose bien anormale. Après souper, on va chercher avec des brouettes ou sur le dos. Pour ma part, je revins avec une caisse de poisson de 20 à 30 kg sur le dos. Il fallait l'apporter à près de trois kilomètres.

En y revenant, je causais avec un Breton qui me dit que les gens du midi n'étaient pas des Français. Il avait été dans les chasseurs alpins, il avait eu un courage... Aujourd'hui nos soldats étaient des trouillards à son avis. Ma foi, je me dis : c'est un brave paysan qui ne connaît ni sa géographie ni son histoire et se croit cependant un héros parce qu'il a fait la guerre de 14. Ainsi nous avons travaillé jusque vers minuit. D'ailleurs, à la gare, c'était l'encombrement. M. Abel qui avait été à 6 h ½, avait réussi, avec M. Verrier, à sortir des sacs de sucre des caisses qu'ils avaient mis au bord de la route, aussi, à notre arrivée vers 8 h 30, nous n'eûmes qu'à prendre cela. À la 2e fois où j'y vais, on en avait sorti d'autres, mais il ne fallait pas songer à y revenir. On en interdisait l'entrée avec un revolver[5]. On faisait courir le bruit d'une alerte et les gens se pressaient. On faisait même sonner une petite sirène qui était à l'intérieur. Il y avait là, pourtant, des réserves de conserves insoupçonnées. On allait y mettre le feu pour qu'elles ne tombent pas aux mains des Allemands. À minuit, on se coucha. Le lever le lendemain n'eut lieu que vers 6 h 30.

Mercredi 19

On va chercher aux dépôts de la gare des provisions pour la toute la journée. Le matin, on y va avec des charretons, des brouettes. Je suis de ceux qui déchargent à l'arrivée. Le soir, j'y vais car on nous prête une charrette avec cheval. Mais il faut aller la charger. C'est alors que je pus voir les immenses magasins : six grands bâtiments en bois, disposés parallèlement, deux par deux, avec des voies de garage à côté de chacun d'eux. Mais pour y parvenir, on ne passait plus par la gare, on avait trouvé mieux. On traversait au passage à niveau. On continuait un petit moment puis on revenait à travers deux ou trois champs dans le champ qui contenait les magasins, en face la gare et près des voies. Là, c'était un encombrement sans pareil. Sur la route du passage à niveau, à l'entrée des champs, c'était une double file d'autos, de camionnettes, de camions, de charrettes. Le champ près des dépôts semblait un vrai champ de foire où circulaient des autres camionnettes, des charrettes et beaucoup de gens.

Quant aux bâtiments des dépôts, on les prenait d'assaut, heureusement, l'immense étendue qu'ils occupaient permettait à tout le monde de leur rendre visite. Là encore, étrange spectacle. L'un partait avec une caisse de chocolat, l'autre avec une caisse de cigarettes, de poissons, saumon, harengs aux tomates, etc. Les sacs de farine de cent kg étaient eux-mêmes

ECOLE LIBRE DE GARÇONS ST-THÉGONNEC – Un Groupe d'Élèves

[4] A Éthe, ils tuèrent en 1914, non seulement des jeunes gens et des hommes faits, mais encore des vieillards et jusqu'à un enfant de 8 jours. Éthe est une commune belge, voisine de St Remy-Signeulx (à 6 km) près de Virton en Belgique dans la Province du Luxembourg belge.

[5] Il y avait eu un accident. Un soldat ayant glissé du wagon eut la jambe sous la roue brisée. Une ambulance vint le chercher bien plus tard et vers 9 h, en arrivant, je vis partir l'ambulance.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155,septembre 2020

trimballés. Des caisses de fruits secs. Des caisses de conserves de pois... de viande *(singe)*. De lait condensé... de fromage...

Mais comment faire pour reconnaître ce qu'on voulait emporter alors que les inscriptions étaient en anglais ? Moyen bien simple : on pénétrait dans un hangar, on voyait se dresser devant soi des piles de caisses de bois contenant les boîtes de conserve. Il y en avait tellement qu'on ne savait où aller. On en faisait dégringoler une. Avec un marteau, un pic, on enlevait une planche de la caisse, on sortait une boîte, avec un moyen de fortune, on l'éventrait. On examinait ce que c'était. Si c'était quelque chose de bon, du lait condensé, des cerises conservées dans l'alcool, on faisait les gourmands. On voyait ainsi si on pouvait emporter de ces caisses et en avant ! D'ailleurs, la caisse et la boîte ouvertes étaient laissées par côté. Il y en avait tellement. Peu importait le gaspillage. On le brûlerait avant que les Allemands arrivent. Ainsi, on faisait le tour des magasins et on emportait de tout. Des conserves de pois, de viande avec carottes, du thé. On emportait même, chose plus rare, non seulement du chocolat de soldats, mais encore du chocolat fin d'officiers. Les caisses étaient lourdes mais à plusieurs, cela allait. Le vin de Porto n'y faisait point défaut, les conserves de fruits secs, ou de pruneaux très gros. Les sacs de sucre de 50 kg, ainsi que les caisses de sucre avec boîtes en fer-blanc. Les caisses de cacao, sans oublier le "golden sirop"[6], espèce de miel très collant mais extrêmement sucré. Pour les caisses de "speek", contenant une douzaine de lards et pesant 100 kg, elles partaient assez rarement entières. Je me rappelle être monté sur le tas, en avoir défoncé une avec M. Offner et Ory, et avoir sorti les lards entourés chacun d'une espèce de toile et noyés dans le sel. Aux gens qui venaient, on les leur lançait généreusement depuis le haut, un par un. On trouvait aussi des boissons. Des bouteilles d'une espèce de limonade pas très bonne, de la bière, du sirop pour mettre dans l'eau et on buvait avec plaisir car il faisait chaud et on travaillait dur. Les caisses de dattes étaient en abondance et on en profitait, ainsi que du chocolat. Chose curieuse, après tous ces mélanges disparates dans nos estomacs, aucun de nous ne fut malade.

Vers 6 h, je revins avec la 2e charrette. Il nous fallut près de ¾ d'heure pour parcourir 500 mètres à cause de l'encombrement sans égal. Il y avait une rangée d'autres allant vers les dépôts double et il fallait se faufiler à travers, comme on pouvait. Un camion venait même de Rennes. Enfin, après maints arrêts, parfois embêtants car on était poussés de tous côtés, les 500 m furent parcourus. Les autres 3 km furent vite parcourus. Nous nous étions d'ailleurs assis tous les trois (domestique et Knobloch) sur les caisses et dégustions paisiblement des fruits secs.

Vers 7 h, nous arrivions au pensionnat, on nous apprit alors que les Allemands étaient à la mairie depuis 4 h.

"Ils sont là"

Nous étions loin de nous en douter. Mais comme ils n'étaient pas allés à la gare, on se décida à repartir avec la charrette pour une nouvelle charge. Mais bientôt on nous dit : *"Les Allemands sont à la gare, n'y allez pas"*. Les charrettes revenaient vides... Bientôt, M. Offner nous rencontre et nous dit : *"Ils sont là"*, il ne faut pas y aller. La charrette regagna donc avec le domestique sa maison tandis que nous rentrions chez nous.

Les Allemands étaient arrivés à la gare vers 7 h avec deux petits tanks. Immédiatement, ils avaient voulu faire la police et obliger les autos à rester sur place. À un monsieur d'une auto qui voulait continuer, ils crevèrent les pneus à coups de revolver. Ceux des nôtres qui étaient encore là-bas aux dépôts, dès que se répandit comme une traînée de poudre le bruit : *"Ils sont là"*, partirent à travers champs, faisant même des détours pour rentrer au pensionnat.

Tous rentrèrent sains et saufs, certains avec un peu de peur. Mais nous avions des vivres pour longtemps, 6 sacs de farine de 100 kg, des sacs de sucre, du poisson, de la viande (corned-beef) ... du thé, du chocolat, des cigarettes. Des conserves de fruits, du fromage, et... Mais il fallut le cacher car ces messieurs allaient perquisitionner. ■

(Fin de la transcription du texte du père Geysse)

Les scolastiques à La Rochelle le 19 juin 1943 dont plusieurs ont vécu ce périlleux voyage

[6] *Golden syrup* : sirop de sucre brut de couleur ambrée. Cette spécialité sucrière anglaise, épaisse et veloutée, entre dans la composition de nombreuses pâtisseries et sauces de la cuisine britannique.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155,septembre 2020

Liste des jeunes gens qui ont commencé leur noviciat à St Remy-Signeulx en 1939 et qui ont émis leurs premiers vœux à St Thégonnec en 1940, d'après le registre des professions conservé à l'Administration Provinciale, 44 rue de la Santé, Paris.

Nom	Prénom	Lieu de naissance	Département /Pays	Date de naissance	Début noviciat	Date premiers vœux
ABEL	Victor	KERPRICH LES DIEUZE	Moselle	26/10/1920	11/09/1936	12/09/1940
ARMBRUSTER	Jean-Baptiste	WOLXHEIM	Bas-Rhin	04/12/1922	11/09/1939	12/09/1940
BALL	Louis	TRIMBACH	Bas-Rhin	23/08/1922	11/09/1939	12/09/1940
BOMMER	François	OBERBUREN, St-Gall	Suisse	09/12/1921	11/09/1939	12/09/1940
BREGLER	Joseph	SARRALTROFF	Moselle	17/03/1922	11/09/1939	12/09/1940
CHETELAT	Francis	MONTIER	Suisse	09/11/1923	11/09/1939	12/09/1940
COSTES	Henri	DURENQUE	Aveyron	10/04/1924	11/09/1939	12/09/1940
DANIS	Jean	REALMONT	Tarn	16/11/1922	11/09/1939	12/09/1940
DAYER	Maurice	HEREMENCE	Suisse	13/10/1922	11/09/1939	12/09/1940
DELAVAUD	Charles	BEAUVOIR	Vendée	30/08/1921	23/09/1937	12/09/1940
DIENTENBECK	Victor	SCHLEITHAL	Bas-Rhin	09/05/1921	11/09/1939	12/09/1940
DOURSON	Henri	HELLIMER	Moselle	28/10/1922	11/09/1939	12/09/1940
ERPEN	Joseph	MOREL, Valais	Suisse	12/03/1922	11/09/1939	12/09/1940
FICHOU	François	ST THEGONNEC	Finistère	31/05/1916	11/09/1932	12/09/1940
FROMENT	René	METZ	Moselle	15/06/1921	11/09/1939	12/09/1940
FUCHS	Paul	COLMAR	Haut-Rhin	14/10/1923	11/09/1939	12/09/1940
GEYSSE	Roger	MELAGUES	Aveyron	06/01/1923	11/09/1939	12/09/1940
JEHL	Bernard	FORBACH	Moselle	01/09/1921	11/09/1939	12/09/1940
KNOBLOCK	Robert	WITTISHEIM	Bas-Rhin	10/01/1923	11/09/1939	12/09/1940
KRIER	Nicolas	GUERTING	Moselle	13/02/1923	11/09/1939	12/09/1940
LUDI	Noël	PORRENTRUY	Suisse	25/12/1923	11/09/1939	12/09/1940
MAGDA	Jean	JAGODNICZ	Pologne	01/04/1924	09/10/1939	11/10/1940
MARQUIS	Raymond	MERVELIER, Jura bernois	Suisse	22/11/1923	11/09/1939	12/09/1940
MASSELIS	Jean	TOURCOING	Nord	21/07/1923	11/09/1939	12/09/1940
MILLI	Joseph	ROMANSVILLER	Bas-Rhin	13/01/1923	11/09/1939	12/09/1940
MOOG	Aloïse	SCHLEITHAL	Bas-Rhin	17/02/1922	11/09/1939	12/09/1940
MUNCH	Joseph	LINSDORFF	Haut-Rhin	17/02/1922	11/09/1939	12/09/1940
ORY	Maurice	BALE	Suisse	28/08/1923	11/09/1939	12/09/1940
REINBOLD	Pierre	SELTZ	Bas-Rhin	24/02/1923	11/09/1939	12/09/1940
SCHMITT	Marcel	SAASENHEIM	Bas-Rhin	12/03/1922	11/09/1939	12/09/1940
SORRET	Pierre	MACON	Saône-et-Loire	18/07/1923	11/09/1939	12/09/1940
STORCK	Aloïse	WALDOWISHEIM	Bas-Rhin	23/11/1922	11/09/1939	12/09/1940
TRITZ	Léon	GRINDORFF	Moselle	22/04/1921	11/09/1939	12/09/1940
TRUFFER	Bernard	GENEVE	Suisse	16/06/1921	11/09/1939	12/09/1940
VOGT	Georges	SCHILTINGHEIM	Bas-Rhin	14/12/1922	11/09/1939	12/09/1940
YVINEC	Joseph	PLOUEDERN	Finistère	01/05/1923	11/09/1939	12/09/1940

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155,septembre 2020

Un crime au bois de Boulogne

par Carl RAULT, CGF n° 5165 B.

UN CRIME AU BOIS DE BOULOGNE
Un clerc d'huissier assassiné et jeté à l'eau
Il avait été frappé de 35 coups de couteau

Hier matin, vers huit heures, au Bois de Boulogne le garde Poulet, en revenant de faire sa ronde, aperçut, à 500 mètres environ de son pavillon, au lieu dit "L*a Pompe à feu*", sur la route du bord de l'eau, comme un paquet de vêtements pris entre deux arbres.

Par suite de la crue actuelle de la Seine, les arbres, d'ordinaire sur la berge, sont à plus de quatre mètres dans l'eau du fleuve ; le garde Poulet fit, à l'aide d'un crochet et d'une branche d'arbre, une sorte de harpon avec lequel il attira à lui le paquet et se rendit compte que c'était le cadavre d'un homme et s'aperçut que la face était absolument écrasée et réduite en une bouillie sanglante.

M. Poulet prévint aussitôt M. Carrié, commissaire de police de Neuilly, qui se transporta aussitôt, avec son secrétaire, sur les lieux de la découverte.

On fouilla la victime, dont toutes les poches avaient été retournées, sauf celles du pardessus, dans lesquelles on trouva seulement : une glace ronde, un briquet à amadou, un cahier de papier à cigarettes, un ticket du Métro à la date du 2 janvier, un billet de 2e classe de tramway du Val-d'Or et un bout d'enveloppe.

L'identité de la victime

C'est ce morceau d'enveloppe qui permit d'établir l'identité de la victime. En effet, on y put lire l'empreinte d'un timbre humide à l'adresse de M. Gillet, huissier à Puteaux, boulevard Richard-Wallace.

Mandé aussitôt par téléphone, M. Gillet se présenta au commissariat et donna des renseignements sur la victime, qui n'était autre, que l'un de ses clercs, nommé Lemoine[1], âgé de cinquante-trois ans, demeurant 34, rue des Bourdonnais, à Paris.

Henri LEMOINE
***Le Matin* du 5 janvier 1912**

Lemoine était entré au service de M. Gillet le 26 décembre dernier, aux appointements de 150 francs par mois. Le 2 janvier, à deux heures de l'après-midi, il avait été envoyé pour opérer 500 francs de recouvrements à Courbevoie.

Depuis, on ne le revit plus à l'étude. Le 3, on l'attendit toute la journée. Hier, M. Gillet envoya un clerc chez Mme Lemoine. Le jeune homme trouva la malheureuse femme en proie à la plus vive inquiétude.

Elle aussi était sans nouvelles de son mari. Elle se rendit au commissariat et arriva au moment même où on y amenait le corps de Lemoine.

Dans l'après-midi, vers cinq heures, M. Chênebenoît, juge d'instruction : le docteur Paul, médecin légiste ; le docteur Paul Gardé, qui avait fait les premières constatations, et le garde Poulet, se rendirent sur les lieux du drame.

Le malheureux Lemoine, qui porte vingt-cinq coups de couteau sur la face et dix répartis sur les deux bras, dont il a voulu se servir pour se protéger le visage, a été envoyé à la morgue.

Au domicile de M. Lemoine

M. Lemoine habitait depuis trois ans au 34 de la rue des Bourdonnais, un modeste logement au cinquième étage, d'un loyer annuel de 250 francs, qu'il occupait avec sa femme, née Joséphine Gauthier[2], âgée de cinquante-deux ans, et sa fille cadette, Yvonne, âgée de quinze ans. Le couple a une autre fille, Juliette, âgée de vingt-trois ans, mariée à Paris.

M. Lemoine, qui fut jadis huissier à Villaine-la-Juhel (Mayenne), vint à la suite de mauvaises affaires, s'installer à Paris, où il entra comme clerc chez un de ses anciens confrères.

Malheureusement pour lui, ses habitudes d'intempérance lui firent perdre non seulement cette place, mais plusieurs autres semblables. C'était un bon employé, mais ceux qui l'employaient ne pouvaient lui pardonner son abus de l'alcool. Plusieurs fois déjà, il lui était arrivé de ne pas rentrer chez lui le soir, et de n'y reparaître que le lendemain sans être dégrisé. Il y a un mois, il fit ainsi une absence de trois jours à laquelle on ne doit attribuer aucun motif autre que ses habitudes d'intempérance.

M. Lemoine avait quitté son domicile lundi dernier à sept heures et demie du matin comme d'habitude.

L'enquête

On suppose d'après, les premiers résultats de l'enquête que Lemoine a dû être attiré par des amis de rencontre avec lesquels il a dû faire la fête. Puis, dans la nuit du 3 au 4, vers le petit jour, en regagnant Puteaux, il aura été assailli sur la route le long du trottoir de droite, par les individus avec lesquels il avait passé la nuit et qui l'accompagnaient ou le suivaient.

L'endroit est en effet très propice pour une attaque : d'un côté, la plaine de Bagatelle, de l'autre, le fleuve, et beaucoup plus loin, dans les arbres, la maison du garde Poulet.

Lemoine s'est défendu ou a simplement protégé son visage avec ses bras. Perdant ensuite son sang par ses nombreuses plaies, le malheureux a dû s'affaisser, et comme il respirait encore, ses agresseurs l'ont achevé à coups de talon.

Le coup fait, ils ont ensuite traîné le corps sur la déclivité de la berge jusqu'au fleuve puis, sans plus attendre, ont pris la fuite. En effet, sur le trottoir on remarque une flaque de sang caillé, puis de ce point-ci, jusqu'au bord de l'eau, l'herbe est arrachée et encore sanglante du passage du cadavre.

Lemoine, qui était de haute taille et d'un poids respectable, puisqu'il pesait près de cent kilos, a dû donner beaucoup de mal à ses agresseurs dans leur lugubre besogne.

La terre a encore conservé l'empreinte de leurs pas et les clous de leurs chaussures ont laissé des traces profondes.

Cet indice sera d'un grand secours à la police pour retrouver les

---

[1] Henri Constant Lemoine est né le 16 novembre 1859 au Mans (Sarthe), fils de Louis et de Madeleine Désirée Blin.
[2] Joséphine Marie Gautier, née le 3 novembre 1859 à Bais (Mayenne), fille de Pierre et Aimée Anne Vétillard. Elle épouse Henri Lemoine au Mans le 5 janvier 1884.

Cet indice sera d'un grand secours à la police pour retrouver les assassins.

Le corps, tombé près du bord, n'a pas été emporté par le courant grâce à deux arbres très rapprochés entre lesquels le cadavre est venu se coincer, à dix mètres à peine du lieu où on l'avait jeté.

Lemoine était né au Mans, le 16 novembre 1859, et portait une légère moustache grisonnante et les cheveux taillés en brosse.

Chez M. Gillet

Nous nous sommes présentés au domicile de M. Gillet, huissier, 4, boulevard Richard-Wallace, à Puteaux, qui a bien voulu nous donner les quelques renseignements qui suivent :

J'avais engagé M. Lemoine, le 15 décembre dernier aux appointements de 150 francs par mois. Il remplissait chez moi les fonctions de troisième clerc et était plus spécialement chargé des recouvrements et des démarches. Il avait occupé auparavant des fonctions analogues chez M. Hardy, huissier à Courbevoie. Il avait d'ailleurs été employé dans presque toutes les études d'huissiers de Paris.

Il connaissait parfaitement son métier, rédigeait très bien les actes et aurait certainement pu aspirer à une situation supérieure à celle qu'il occupait.

D'ailleurs, je savais qu'il avait dirigé, il y a une quinzaine d'années, une étude d'huissier dans la Mayenne et qu'il en avait dirigé une autre auparavant à Argentan, dans l'Orne.

C'était un homme ayant de grandes qualités. Il prenait son service tous les jours, vers huit heures et demie du matin, et le terminait vers sept heures. Mardi dernier, je l'avais chargé de faire différents recouvrements s'élevant à la somme de 445 francs. Le dernier encaissement qu'il avait à faire était boulevard de Versailles, à Suresnes.

Ne le voyant pas revenir le soir, je ne m'inquiétai pas autrement, pensant qu'il avait été retardé dans sa tournée après l'heure de fermeture de l'étude.

Ce n'est que le lendemain que j'envoyai mon commis à son domicile, à Paris, où l'on me dit qu'il n'avait pas reparu.

J'appris alors qu'il faisait parfois de petites fugues loin du domicile conjugal. Je ne pensai pas à ce moment que M. Lemoine ait pu être victime d'une agression, car mon nouveau clerc était un homme de très haute stature et de très forte corpulence, capable de résister à plusieurs agresseurs ; et, qu'en outre, j'insiste sur ce point, il n'avait à traverser aucun parage dangereux dans Puteaux.

Par quelles circonstances est-il venu du côté de la *Pompe à feu*, à Bagatelle, je ne saurai formuler là-dessus que des hypothèses. Ce qu'il est important de préciser, c'est que l'endroit où le crime a été commis se trouve en dehors du chemin de sa tournée.

Sans doute par la situation qu'il avait occupée précédemment à Courbevoie, M. Lemoine devait avoir dans la banlieue de nombreuses relations, mais je ne pourrai vous fournir aucune indication à ce sujet.

M. Gillet, on le voit, en est, lui aussi, réduit aux conjectures sur les circonstances de la mort de son clerc.

Le Petit Journal du 5 janvier 1912

Le crime de Neuilly-sur-Seine

Le service de la Sûreté est parvenu à reconstituer, hier, l'itinéraire qui a été suivi par le malheureux clerc d'huissier Lemoine dans la journée du 2 janvier.

On a retrouvé son passage dans plusieurs cabarets et on le suit jusqu'au lendemain, à une heure du matin, alors qu'il s'est présenté au bureau des tramways du Val-d'Or ; il avait l'intention de prendre ce tramway pour se faire conduire à la porte Maillot et entrer à Paris où il se rendait souvent.

Il devait, à ce moment, être en possession d'une somme de 230 francs environ, car il avait touché un billet de 200 francs et son patron lui avait donné une somme de trente francs.

Quand Lemoine se présenta au bureau des tramways du Val-d'Or, il paraissait ivre. Les employés lui dirent que la dernière voiture se dirigeant sur la barrière était partie et qu'il devait gagner Paris à pied. Lemoine se mit en marche. Il monta le boulevard Richard-Wallace.

Les employés du tramway ont déclaré avoir remarqué deux individus mal vêtus, à mine patibulaire, qui suivaient de loin le voyageur qu'ils venaient de renseigner et on peut supposer que ce sont ces deux inconnus qui ont assailli, tué, dévalisé le clerc d'huissier avant de le jeter dans la Seine.

Les deux individus soupçonnés d'être les auteurs de l'assassinat de M. Lemoine sont activement recherchés par des inspecteurs qui possèdent leur signalement.

Le Petit Journal du 6 janvier 1912

Dramatique arrestation des assassins de Lemoine, le clerc d'huissier tué et jeté dans la Seine à Neuilly

Les assassins du malheureux clerc d'huissier Lemoine, tué et jeté dans la Seine en face du pavillon de Bagatelle, ont été arrêtés hier matin, dans des circonstances particulièrement dramatiques.

Ce sont deux gredins ayant passé tous deux leur jeunesse dans une maison de correction, ouvriers par intermittence, travaillant rarement et toujours à l'affût d'un mauvais coup.

Le premier, Julien Simon[3], né à Paris le 27 mai 1891, est un ancien pensionnaire de la maison de correction de Gaillon, poseur de rails à la Compagnie du Val-d'Or.

Le second, Eugène Berthelot[4], né le 15 novembre 1889 à Quimperlé (Finistère), est un ancien pensionnaire de la maison de correction de Saint-Hilaire, employé comme manœuvre dans une fabrique de biscuits, à Suresnes.

Tous deux ont reconnu avoir participé au crime. Ils ont été envoyés au Dépôt.

Nous avons dit dans l'interview que nous avons publiée de M. Gillet, huissier à Suresnes, l'itinéraire qu'avait à suivre le malheureux clerc, et nous avons expliqué comment l'endroit où il avait été assassiné se trouvait en dehors de sa tournée de recouvrements.

Les investigations de la Sûreté ont été poursuivies, avec minutie, pour établir l'emploi du temps de M. Lemoine depuis le moment où il quitta l'étude de son patron, boulevard Richard-Wallace à Puteaux, vers deux heures et demie.

Il venait de toucher la paye de sa semaine, soit trente francs, et était chargé de faire plusieurs recouvrements s'élevant à la somme de 445 francs 90.

II se rendit directement rue Etienne Dolet, à Suresnes, où il devait toucher 190 francs.

Toutefois, il ne toucha pas cette somme, car la femme du dé-

---

[3] Ferdinand Julien Simon est né le 27 mai 1891 à Paris (XIV[e] arrondissement), fils de Eugène, journalier, et de Vervullens Marie Joséphine, journalière.

[4] Eugène Mathurin Berthelot est né le 15 novembre 1889 à Quimperlé (Finistère), fils d'Eugène Pierre Louis Berthelot, ouvrier boulanger, natif de Guidel (Morbihan) et de Marie Anne Le Cras, native de Bannalec (Finistère) où ils se sont mariés le 6 juin 1887. II a déjà eu affaire à la Justice par deux fois à Quimperlé : en avril 1900, son jeune âge lui permet d'être acquité dans une histoire de vol et le 28 octobre suivant, suite à un nouveau vol, il est interné dans une maison de correction jusqu'à ses vingt ans révolus (voir l'extrait de l'*Union Agricole et Maritime du Finistère* du 5 octobre 1900 à la fin de l'article).

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

II se rendit directement rue Etienne Dolet, à Suresnes, où il devait toucher 190 francs.

Toutefois, il ne toucha pas cette somme, car la femme du débiteur refusa de payer, en l'absence, de son mari. Négligeant plusieurs débiteurs qu'il savait ne devoir pas payer, ce qu'en terme de métier on appelle des "*broches*", M. Le moine se rendit ensuite à la succursale d'un établissement de crédit où il toucha 180 francs.

Jugeant alors qu'il avait assez travaillé, il abandonna sa tournée. Pendant environ deux heures, il erra à travers les rues de Nanterre, puis, brusquement, prit la direction du Mont-Valérien, pour se rendre dans un établissement dont il avait déjà parlé précédemment à un de ses collègues de l'étude en lui disant : "*il y a de belles poules !*"

Là, il prit l'apéritif, puis, vers 7 heures, il se rendit au restaurant Vaillant, rue du Mont-Valérien, à Suresnes. Il y dîna copieusement et se fit servir de nombreuses consommations.

Il alla ensuite au café Dheden, 10, route du Mont-Valérien et retourna au café Vaillant où se trouvaient de nombreux soldats permissionnaires avec qui il lia conversation.

Deux soldats, qui avaient causé plus longuement avec lui, furent même un moment, soupçonnés d'être les auteurs de l'agression. Un peu avant minuit, les soldats attardés quittèrent le restaurant pour regagner le fort en courant.

Lemoine avait bu plus que de raison. Il demanda une chambre pour se coucher. Le lendemain, il se leva fort tard et ne descendit que pour déjeuner, vers onze heures.

Dans l'après-midi, il resta dans la salle du café-restaurant à faire avec des militaires et des civils d'interminables parties de cartes et de *Zanzibar*[5]. Il gagna de nombreuses tournées.

"*Heureux au jeu, malheureux en ménage !*" s'écria-t-il. Et il dit qui il était.

Quand le clerc d'huissier, ayant dîné copieusement et fait de nombreuses libations, voulut à nouveau louer une chambre pour se coucher, la patronne lui dit : "*Vous n'êtes pas sérieux. Vous avez découché déjà hier. Il faut rentrer vous coucher chez votre famille. Mon mari va vous accompagner jusqu'à la gare*".

Mais quand M. Vaillant, qui était allé accompagner M. Lemoine jusqu'à la gare, eut tourné les talons, le clerc d'huissier se ravisa. Retournant sur ses pas, il alla de débit en débit, dans l'intention de gagner le tramway du Val-d'Or à Suresnes. A diverses reprises, il changea des pièces d'or, laissant voir le contenu de son porte-monnaie aux clients des établissements louches où il s'attardait. M. Lemoine voulut se permettre certaines privautés envers la benne d'un établissement. Ce fut l'occasion d'une querelle avec deux clients qui se trouvaient là, querelle qui devait se terminer par une réconciliation le verre en main.

Le malheureux clerc d'huissier venait de faire connaissance avec les deux hommes qui allaient l'assassiner.

Le crime

Ces individus, Julien Simon et Eugène Berthelot, avaient déjà leur plan arrêté. Il s'agissait de retarder M. Lemoine jusqu'après l'heure du dernier tramway de Val-d'Or et de l'assaillir dans un endroit désert du bois. Ils n'eurent pas grand mal à retenir le clerc d'huissier dont les pas chancelaient et dont la raison était obscurcie par les vapeurs de l'ivresse. Les trois hommes passèrent devant l'octroi de Suresnes. Le dernier tramway était parti. Ils proposèrent à M. Lemoine de faire la route à pied pour aller "*faire la fête*" à Montmartre, proposition qui fut acceptée aussitôt.

Arrivés près de "*la Pompe à feu*", à Bagatelle, Simon, qui marchait à côté de M. Lemoine, et qui était armé d'un coup-de-poing américain à pointes, lui porta brusquement en pleine face un premier et terrible coup.

Le malheureux clerc tomba à terre en poussant un cri. Ce cri fut entendu par des gardes du bois de Boulogne.

Les deux gredins s'acharnèrent alors sur leur victime qu'ils frappèrent avec une férocité inouïe, lui écrasant la figure à coups de coup-de-poing américain et à coups de talons.

On a retrouvé sur le cadavre de M. Lemoine les traces de vingt-cinq blessures à la figure et de quinze sur les bras, faites au malheureux qui cherchait à protéger son visage.

Quand ils eurent fouillé et dépouillé la victime, Simon prit le cadavre du clerc d'huissier par les bras et le traînant ainsi sur le sol pendant une trentaine de mètres, alla le jeter dans la Seine, espérant sans doute que le courant, très violent en ce moment, l'entraînerait au loin et que ses blessures le rendraient méconnaissable.

Eugène BERTHELOT
(Le Petit Journal du 8 janvier 1912)

Pendant ce temps, Berthelot faisait le guet. Simon, quand il se fut débarrassé du cadavre, jeta dans la Seine le coup-de-poing américain qui était tout taché de sang. Puis, les deux bandits franchirent l'octroi, où on remarqua leur passage, et allèrent se coucher ensemble au domicile de Berthelot. Ils se partagèrent le butin s'élevant à près de deux cents francs. Berthelot prit la chaîne en doublé du clerc d'huissier. Simon s'adjugea la montre d'acier.

Le lendemain, tous deux se rendirent à Versailles dans divers établissements des environs de la place d'Armes. Ils allèrent chez un armurier et firent chacun l'acquisition d'un revolver de précision.

Il ne restait, le soir, à Simon, que 60 francs et à Berthelot que 20 francs. Ils s'étaient débarrassés de la chaîne et de la montre, qui pouvaient les faire reconnaître, et, Simon avait fait changer chez un cordonnier de Suresnes la semelle de ses gros souliers ferrés, dont les empreintes avaient été relevées.

Arrestation de Berthelot

Les agents de la Sûreté, sous la direction du brigadier Pouce et du sous-brigadier Ballerot, avec l'aide des inspecteurs du commissariat de Neuilly, MM. Behors, Denizot et Joachim, avaient réussi à retrouver la trace des assassins, dont on possédait d'ailleurs un signalement très complet.

M. Carrié, commissaire de police de Neuilly, assisté de son secrétaire, M. Legrand, et de l'inspecteur Behors se présenta au domicile de Berthelot, vers deux heures du matin.

L'assassin s'était barricadé chez lui, et feignit de ne pas entendre.

- *Je suis le commissaire de police de Neuilly*, dit alors M. Carrié.

- *On n'ouvre pas*, répondit l'assassin à travers la porte. *Je ne sortirai que demain et si vous entrez je vous brûle et je me tire après un coup de revolver* !

La situation était assez critique ; on pouvait craindre que le bandit ne tentât un coup d'audace, et il importait de ne point ramener un cadavre.

L'homme, à travers la porte, entra dans la voie des aveux.

- *J'ai fait le coup*, dit-il, *cherchez sous le paillasson vous trou-*

[5] Le Zanzibar est l'un des plus vieux jeu de dés. Il est à l'origine du 421. Le but est d'obtenir le plus grand score en rélaisant des Zanzis, c'est-à-dire trois valeurs de dés identiques.

- *J'ai fait le coup*, dit-il, *cherchez sous le paillasson vous trouverez la clef du logement. Dans la cuisine vous aurez tout ce qu'il faut* !

Les agents prirent la clef, éteignirent leur lumière pour ne point servir de cible au bandit, et pénétrèrent dans la cuisine où ils trouvèrent un billet de 50 francs et une pièce de dix francs.

Mais Berthelot, qui s'était barricadé dans sa chambre, refusa d'ouvrir, disant qu'il irait lui-même se constituer prisonnier à dix heures du matin au commissariat de Neuilly.

- *Je suis une tête faible*, continua-t-il à travers la porte. *J'étais saoul. C'est Simon qui m'a entraîné. J'ai agi comme un automate. C'est lui qui m'a demandé de lui donner le coup-de-poing américain et c'est lui qui a frappé. C'est encore lui qui a traîné le cadavre et qui l'a jeté à la Seine.*

Au petit jour, Berthelot, qui était en chemise, ouvrit brusquement la porte de sa chambre qui, pendant toute la nuit, était restée éclairée, et dit : "*Me voilà* !"

Les inspecteurs lui passèrent aussitôt les menottes et le firent habiller. L'inspecteur Behors trouva sous l'oreiller de son lit le revolver de fort calibre, chargé de balles blindées, acheté le lendemain du crime.

Arrestation de Simon

D'autre part, les inspecteurs de la Sûreté se présentaient, hier matin, au domicile de Simon, qui habite, avec son frère, un petit logement composé de deux pièces et d'une cuisine au deuxième étage sur une cour, 12, place Trarieux, à Suresnes.

Les inspecteurs demandèrent à parler au frère de l'assassin, qui est un honnête travailleur. Celui-ci ouvrit aussitôt la porte.

- *Haut les mains* ! crièrent les agents.

- *C'est toi qui as fait le coup*, dit l'un d'eux en s'adressant au jeune misérable. *Berthelot a tout avoué*.

Le bandit se laissa alors emmener, opposant les dénégations les plus formelles aux accusations portées contre lui.

Ferdinand Julien SIMON
(*Le Petit Journal*
du 8 janvier 1912)

Mis en présence, Berthelot et Simon s'accusèrent aussitôt réciproquement, s'injuriant et s'invectivant avec véhémence et se rejetant l'un sur l'autre la responsabilité de leur épouvantable forfait.

- *J'étais ivre*, dit à son tour Simon. *C'est Berthelot qui m'a conseillé le coup et qui m'a remis le coup-de-poing américain. Il est vrai que j'ai frappé le premier. Mais lui a frappé ensuite autant que moi. C'est lui qui est le véritable coupable*.

Au domicile de Simon, on a trouvé un pantalon taché de sang et, sur l'indication de l'assassin, caché derrière le papier décollé de la muraille, une pièce de 20 francs. Peu de temps après, on a découvert le revolver qu'il avait acheté à Versailles et qu'il avait caché derrière les persiennes de la fenêtre de sa chambre.

Simon est un véritable hercule à la figure bestiale, au regard fuyant, aux poings énormes. Il a été condamné à plusieurs reprises pour vols. Il est revenu depuis peu du régiment.

Berthelot, plus fluet d'aspect, est également un redoutable bandit, soupçonné d'avoir pris part à d'autres agressions. Tous deux affectent le plus grand cynisme.

Il a fallu les réveiller pour les faire sortir du violon du commissariat de Neuilly, où ils s'étaient endormis peu de temps après y avoir été conduits.

Tous deux ont réclamé avec insistance un bon déjeuner et ont demandé des cigarettes.

***Le Petit Journal* du 8 janvier 1912**

Le crime de Neuilly sur Seine
Les deux assassins du clerc d'huissier Lemoine ont fait des aveux, mais rejettent l'un sur l'autre a responsabilité du crime

Les deux sinistres gredins qui ont assassiné le clerc d'huissier Lemoine, à Bagatelle, Julien Simon et Eugène Berthelot, ont été amenés, hier, devant M. Chênebenoît, juge d'instruction, auquel ils ont renouvelé les aveux qu'ils avaient fait la veille.

Cependant, actuellement, les deux complices, qui se rendent compte du terrible châtiment qui les attend, essaient de se rejeter mutuellement la responsabilité de leur forfait. Julien Simon a adopté le singulier système suivant :

J'étais déjà passablement ivre quand Lemoine se présente chez le marchand de vins et demanda son chemin pour aller prendre le tramway. Nous jouâmes au billard et c'est Berthelot qui, en sortant, me dit : "*Il est bon, il faut le faire*".

A partir de ce moment je ne sais plus ce qui s'est passé et ce que je vais raconter, c'est Berthelot qui me l'a dit le lendemain. Il m'aurait passé son coup-de-poing américain en me disant : "*Frappe donc !*" J'ai frappé Lemoine à la tête, paraît-il et c'est Berthelot qui lui a donné des coups de talon sur la figure. C'est lui encore qui l'a fouillé, lui a pris son argent, qu'il a partagé avec moi, soit cent trois francs. C'est ensemble que nous avons culbuté le corps dans la Seine.

Berthelot, tout en avouant son crime, dit que c'est Julien Simon qui a tout fait : c'est lui qui a eu la pensée de l'assassinat et l'a exécuté en frappant le clerc d'huissier à coups de coup-de-poing américain ; il reconnaît seulement avoir pris l'argent dans les poches de la victime. Tous deux ont été écroués à la prison de la Santé.

Nous avons raconté, hier, comment Simon avait imaginé de faire changer chez un cordonnier de Suresnes, la semelle des gros souliers ferrés qu'il portait, le jour du crime et dont les empreintes, relevées par le service anthropométrique, pouvaient servir à le faire reconnaître et à établir sa culpabilité.

M. Carré, commissaire de police de Neuilly, a reçu, hier, la déposition du cordonnier qui avait effectué le travail, M. Jean Denimal, âgé de 31 ans, demeurant 1, rue Emile Zola, à Suresnes.

Celui-ci, auquel la photographie de Simon, publiée par *Le Petit Journal*, avait été présentée, a aussitôt reconnu le criminel.

C'est le samedi 6 janvier que Simon lui a apporté ses chaussures en lui recommandant de changer les semelles et de clouter les talons. Dans l'échoppe du cordonnier, on a retrouvé les anciennes semelles de l'assassin, qui ont été saisies pour être envoyées au greffe, comme pièces à conviction.

***Le Petit Journal* du 9 janvier 1912**

Le crime de Bagatelle

M. Chênebenoît, juge d'instruction, vient de renvoyer devant les assises, sous l'inculpation de meurtre avec préméditation suivi de vol, les nommés Eugène Berthelot, poseur de rails, et Julien Simon, terrassier, qui, dans la nuit du 3 au 4 janvier derniers à Bagatelle, assassinèrent et jetèrent à l'eau le clerc d'huissier Lemoine. Ils seront défendus par Mes Prieur et Campinchi.

***Le Matin* du 26 mars 1912**

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

Les assassins du clerc d'huissier Lemoine comparaîtront aujourd'hui devant le jury de la Seine

La cour d'assises de la Seine jugera aujourd'hui Eugène Berthelot et Ferdinand Simon, les deux assassins de M. Lemoine, tué à Suresnes.

Le 4 janvier dernier, au matin, un garde du bois de Boulogne, du côté de Suresnes, sur la route du bord de l'eau, aperçut le cadavre d'un homme retenu entre deux arbres, dans la Seine. Le malheureux avait été assassiné, la face avait été littéralement taillade avec, un coup-de-poing américain et écrasée à coups de talon, elle était méconnaissable. Il n'avait pas reçu moins de vingt-cinq blessures.

Seul, un débris d'enveloppe trouvé dans les poches de la victime permit d'établir son identité. Il s'agissait de M. Lemoine, âgé de 53 ans, clerc d'huissier à Paris, demeurant 34, rue des Bourdonnais, marié et père d'une jeune fille de 15 ans.

Le malheureux clerc d'huissier, qui était allé la veille faire des recouvrements à Courbevoie, s'était attardé dans la soirée avant de regagner Paris. Puis, en se dirigeant vers Puteaux, au petit jour, il avait été attaqué par deux jeunes rôdeurs, avec qui il avait lié conversation chemin faisant, assassiné, dépouillé et jeté à l'eau.

Les deux meurtriers, BERTHELOT (1) et SIMON (2) dans *Le Journal* du 8 janvier 1912

Les assassins furent arrêtés quatre jours plus tard, chez eux.

Ils firent des aveux complets. C'est Simon qui s'était jeté sur M. Lemoine et lui avait porté le premier coup. Puis tous deux s'étaient acharnés sur la victime, avec une férocité inouïe, et enfin, Simon avait jeté le corps à l'eau pendant que Berthelot faisait le guet.

Berthelot et Simon sont passibles de la peine de mort, à moins que leurs défenseurs, Mes Campinchi et Prieur, n'obtiennent pour eux les circonstances atténuantes.

***Le Petit Journal* du 15 juin 1912**

Les assassins du clerc d'huissier Lemoine ont été condamnés à mort
Cour d'assises de la Seine
Audience du 15 juin

Les deux brutes alcooliques qui avaient assassiné le clerc d'huissier M. Lemoine, dans les conditions que *Le Petit Journal* a relatées hier, ont été condamnés à mort par le jury de la Seine, ainsi d'ailleurs que nous l'avions fait prévoir.

Les accusés ne sont guère intéressants, Eugène Berthelot était manoeuvre et son complice Ferdinand Simon, poseur de rails. Ni l'un, ni l'autre, ne paraît comprendre l'horreur qu'inspire leur crime, ils ergotent sur les détails après avoir avoué les faits, et leurs paroles de regret sont plus pénibles à entendre que leurs violences car elles sonnent faux dans leurs bouches.

De fait, peu d'affaires ont autant ému l'opinion publique, quand, les premiers jours après le crime l'enquête se perdait dans les hypothèses et le mystère. Et si on veut s'imaginer la soirée du crime, si on suit pas à pas la victime et ses agresseurs, on est instinctivement pris d'un sentiment d'horreur invincible.

Le président retrace le crime que les lecteurs connaissent. Il rappelle la confiance naïve et les habitudes d'intempérance de la victime.

Les deux bandits rencontrent M. Lemoine dans cet état, bientôt ils sont au courant de la recette qu'a faite leur nouvel ami et tous trois, s'en vont au Bois de Boulogne prendre l'air.

En se tenant par le bras, M. Lemoine au milieu et les bandits à ses côtés, tous trois traversent le pont de Suresnes et suivent la berge.

- Ici, ça va bien, dit Simon, on va lui faire son affaire.

- Je te passe mon poing américain, répliqua Berthelot, à toi de cogner.

En même temps, Berthelot, qui est un colosse, renverse d'un coup d'épaule le malheureux ivrogne, qui parle toujours, et le couche à terre.

Alors, les deux assassins frappent leur victime de plus de vingt-cinq coups de leur arme, la dépouillent de ses papiers et de son porte-monnaie ; enfin, ils la traînent jusqu'à la rivière où ils la poussent avec le pied.

A toutes les questions du président, Berthelot répond en accusant son complice :

- C'est lui qui m'a proposé le coup et comme je ne voulais pas l'écouter, il m'a forcé à voler M. Lemoine, malgré moi, après l'avoir tué.

Simon, lui, est moins affirmatif, et il cherche en vain dans un oubli propice une défense facile.

- Moi, je ne crois pas avoir dit tout cela, mais j'étais tellement ivre que je ne sais plus rien.

Le président Puget continue l'histoire du crime :

D. - L'autopsie a révélé que vous avez tué votre victime avec une affreuse brutalité ; elle a succombé à l'effondrement des parties nasales.

Berthelot. - Je n'y ai pas touché, c'est Simon qui a tout fait.

D. - En tout cas, c'est vous qui possédiez les papiers du malheureux clerc, puisque c'est vous, Berthelot, qui les avez brûlés chez votre beau-frère qui, par un singulier hasard, habite rue Berthelot[6].

Berthelot. - Je ne dis pas !

D. - Votre famille, qui est honnête, a été prise alors de soupçons et ayant obtenu des aveux, vous a dénoncé au commissaire de police.

- "Si tu y vas, je me tue !" avez-vous dit à M. Thuilliez, au moment ou celui-ci allait chercher les agents ; "Vous ne m'aurez pas vivant !" avez-vous répété, quand les inspecteurs voulurent forcer votre porte.

- "Attention ! Je me fais sauter, une, deux...". On crut, après ces mots, que vous ailliez faire feu à "trois" ; mais vous avez préféré ouvrir la porte et vous laisser arrêter.

Berthelot. - C'est ce qui prouve que je ne craignais pas la justice.

L'avocat général a réclamé un verdict sans pitié, et malgré les plaidoiries de Mes César Campinchi et Prieur, les deux accusés ont été condamnés à mort.

En entendant ces condamnations, les deux assassins n'ont pas sourcillé.

***Le Petit Journal* du 16 juin 1912**

[6] Les recensements de 1911 de Suresnes, nous apprennent qu'au 2 de la rue Berthelot habitent Jules Thuillier (né en 1885 à Gagny) et sa compagne Jeanne Marion (née en 1883) ainsi que Virginie Berthelot, née en 1895 à Quimperlé, exerçant la profession de cartonnière, qui est dite "amie" dans le document.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

Quatre condamnés à mort graciés

Un décret du Président de la République[7], en date du 1er août 1912, commue en celle des travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée pour assassinat et vol qualifié : 1°) le 15 juin 1912, par la cour d'assises de la Seine, contre Eugène Berthelot et Ferdinand Simon ; 2°) le 20 juin 1912, par la cour d'assises de l'Oise, contre Jules Leblond et Georges Desmaret.

Eugène Berthelot et Ferdinand Simon sont les deux assassins du clerc d'huissier Lemoine, qu'ils tuèrent à Suresnes. Le malheureux clerc d'huissier avait fait connaissance, un soir, des deux jeunes bandits qui, sous prétexte de l'escorter, l'attaquèrent sur les bords de l'eau, l'assassinèrent, le dévalisèrent et le jetèrent à l'eau. Les deux misérables s'étaient acharnés avec une férocité inouïe sur leur victime, qui ne reçut pas moins de vingt-cinq blessures.

Les deux autres condamnés à mort graciés sont Jules Leblond et Georges Desmaret, condamnés le 20 juin dernier par la cour d'assises de l'Oise pour avoir assassiné à Nogent-sur-Oise, les deux frères Lefebvre, deux modestes retraités de chemin de fer qui tenaient un débit. Les deux frères avaient été étranglés par les assassins, à qui leur double crime rapporta 160 francs.

***Le Petit Journal* du 4 août 1912**

Comment Berthelot et Simon ont accueilli leur grâce

Dans la matinée d'hier, le greffier de la prison de la Santé, M. Bellin, a signifié à Berthelot et à Simon, condamnés à mort par le jury de la Seine pour avoir assassiné, le 4 janvier dernier, à Neuilly, le clerc d'huissier Lemoine, la mesure de clémence, prise par le Président de la République, qui commua la peine prononcée contre eux en celle des travaux forcés à perpétuité.

Berthelot s'est mis à pleurer de joie, et a dit qu'il était décidé à mener au bagne une conduite exemplaire, afin d'obtenir une nouvelle réduction de peine qui lui permettra de revenir en France.

Simon est resté froid et n'a pas prononcé un mot.

Ce matin, les deux prisonniers seront transférés à la prison de Fresnes, où ils attendront le premier convoi à destination du dépôt des forçats de Saint-Martin-de-Ré.

***Le Journal* du 5 août 1912**

Avant de partir pour la région parisienne, Eugène Berthelot avait déjà fait parler de lui à Quimperlé !

Quimperlé

Une bande de cinq gamins ont trouvé un moyen simple de se procurer du chocolat à bon marché. Il y a quelques jours, profitant d'un moment où les employés de la gare étaient occupés sur la voie, ils ont pénétré dans la salle d'attente des voyageurs et, à force d'efforts, ont fini par casser le ressort du distributeur automatique. Les tablettes de chocolat sont alors tombées et les jeunes garnements se sont esquivés emportant le tout. Une enquête, ouverte par M. le Commissaire de police, les a fait connaître et procès-verbal leur a été dressé.

***L'Union Agricole et maritime du Finistère* du 23 septembre 1900**

Tribunal correctionnel de Quimperlé (Audience du 2 octobre)

Le jeune Berthelot Eugène-Mathurin, âgé de 10 ans, demeurant chez ses parents, en compagnie de plusieurs autres gamins de son âge, le 14 septembre, vers 4 heures du soir, a démoli le distributeur automatique placé dans la salle d'attente à la gare de Quimperlé et a enlevé 55 plaques de chocolat. Personne n'a vu commettre ce vol. Ce n'est que lorsque M. Lesourd, chef de gare intérimaire à Quimperlé, a voulu faire la caisse qu'il s'est aperçu du vol.

M. Chassaing, commissaire de police, prévenu de ce larcin, n'a pas tardé à en connaître les auteurs. Seul, Berthelot qui a été l'instigateur du vol et dont la réputation est déjà détestable, a été poursuivi.

Sa mère, Marie-Jeanne Cras, âgée de 38 ans, remariée à un sieur Terrier et détenue à la maison d'arrêt de Quimperlé sous la prévention d'un vol d'argent au préjudice d'un nommé Maléfant, est amenée à la barre comme civilement responsable.

Le tribunal a acquitté Berthelot comme ayant agi sans discernement, mais il a ordonné son envoi dans une maison de correction où il sera détenu et élevé jusqu'à sa vingtième année révolue.

***L'Union Agricole et maritime du Finistère* du 5 octobre 1900**

Mort au bagne

Embarqués le 20 décembre 1912 sur la *Loire* à destination de la Guyane, les deux condamnés arrivent en Guyanne le 11 janvier 1913.

La matricule d'Eugène Berthelot nous apprend qu'il tente par deux fois de s'évader. Une première fois, le 2 janvier 1915. Il est repris le même jour. Et, une seconde fois, le 5 août 1917. Sa cavale prend fin deux mois plus tard le 28 septembre En effet la matricule nous révèle qu'à cette date il est rattrapé et qu'il meurt à St Laurent du Maroni des suites de coups de feu. Il est probable qu'il s'agit de blessures reçues lors de sa capture.

Quant à Ferdinand Julien Simon, il fait lui aussi plusieurs tentatives d'évasion qui se soldent toutes par sa capture et sa réintégration au bagne, où il meurt le 5 juin 1926 d'un infarctus pulmonaire.

[7] Armand Fallières (1841-1931), président de la République de 1906 à 1913.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

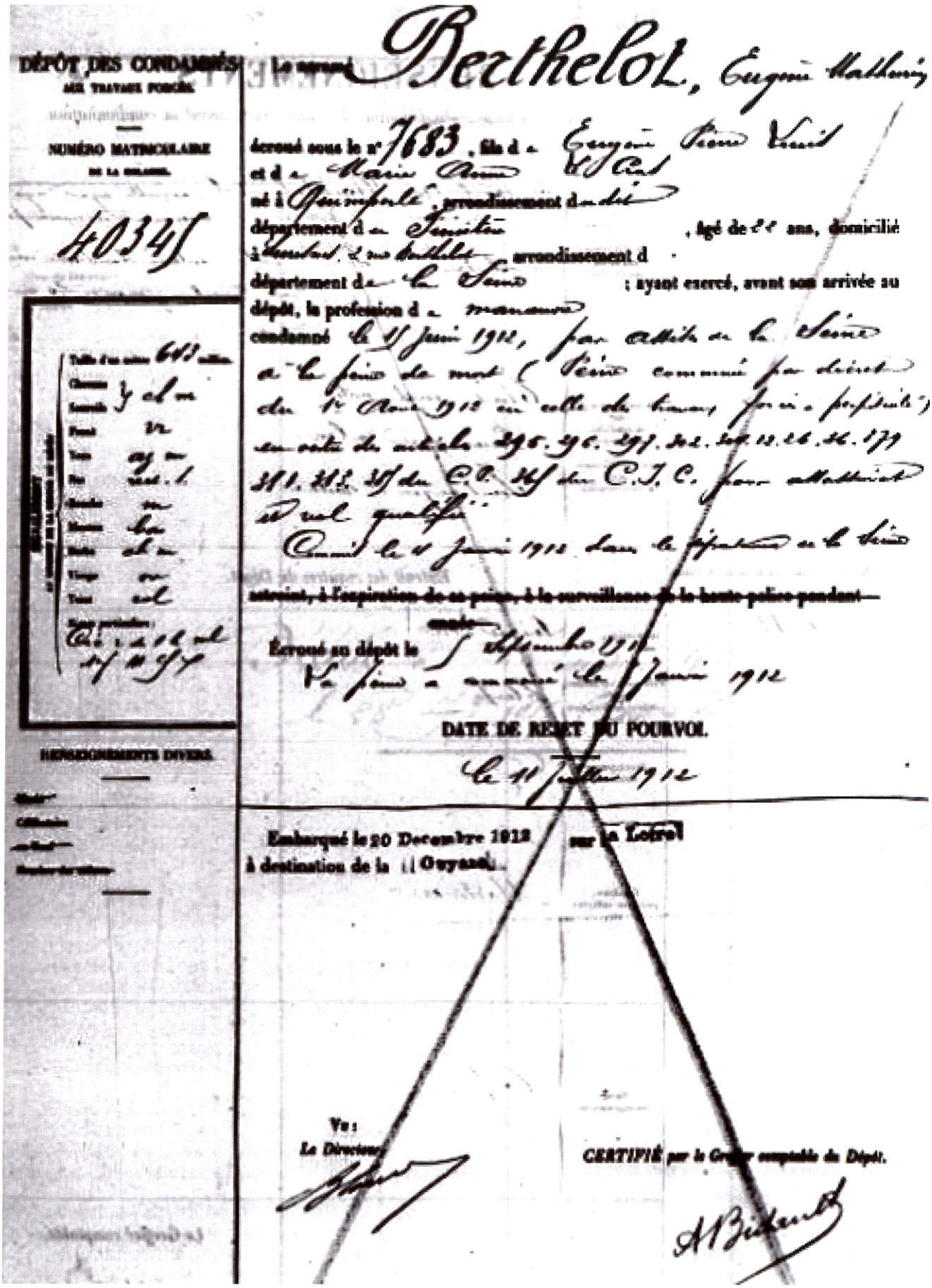

DÉPÔT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS

NUMÉRO MATRICULAIRE DE LA SÉRIE

40345

Le nommé Berthelot, Eugène Mathurin

écroué sous le n° 7683, fils de Eugène Pierre Louis et de Marie Anne [illegible]

né à Quimperlé, arrondissement de [illegible]

département de Finistère, âgé de 21 ans, domicilié à [illegible] arrondissement d

département de la Seine ; ayant exercé, avant son arrivée au dépôt, la profession de manœuvre

condamné le 15 juin 1912, par assises de la Seine à la peine de mort (peine commuée par décret du 1er Août 1912 en celle de travaux forcés à perpétuité) en vertu des articles 295. 96. 297. 302. 304. 55. 56. 59. 60. 341. 342. 343 du C.P. 365 du C.I.C. pour assassinat et vol qualifiés.

Arrivé le 16 juin 1912 dans le dépôt de la Seine

subirait, à l'expiration de sa peine, 10 ans de surveillance de la haute police pendant [illegible] ans.

Écroué au dépôt le 5 septembre 1912

Venu à expiré le 15 juin 1912

DATE DE REJET DU POURVOI.

Le 11 juillet 1912

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Embarqué le 20 Décembre 1913 sur la Loire

à destination de la Guyane.

Vu :
Le Directeur

CERTIFIÉ par le Greffier comptable du Dépôt.

Matricule du bagnard Eugène Mathurin Berthelot,
conservée aux Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM), FR ANOM COL H 1342

Ascendance d'Eugène Mathurin BERTHELOT

Génération I			
1 Eugène Mathurin **BERTHELOT**	° 15.11.1889 QUIMPERLÉ		+ 28.09.1917 ST-LAURENT DU MARONI
Génération II			
2 Eugène Mathurin **BERTHELOT**	° 21.04.1856 GUIDEL (56)	X 06.06.1887 BANNALEC (29)	+ 16.03.1895 QUIMPERLÉ
3 Marie Anne **LE CRAS**	° 07.11.1860 BANNALEC		+ 26.05.1902 QUIMPERLÉ
Génération III			
4 Jean Michel **BERTHELOT**	° 18.09.1819 GUIDEL (56)	X 27.01.1846 GUIDEL (56)	+ 24.03.1892 GUIDEL (56)
5 Marie Catherine **NOZACH**	° 04.08.1823 BERNÉ (56)		+ après 1887 GUIDEL (56)
6 Christophe René **LE CRAS**	° 05.02.1830 BANNALEC	X 23.11.1859 BANNALEC	+ après 1906 BANNALEC
7 Marie Anne **LE GALL**	° 05.03.1838 BANNALEC		+ 17.12.1872 LE TRÉVOUX
Génération IV			
8 René **BERTHELOT**	° 28.07.1765 LANGUIDIC (56)	X avant 1815 ??	+ 26.01.1820 GUIDEL (56)
9 Marie Françoise **LE QUINTREC**	° ca 1785 ??		+ après 1846 GUIDEL (56)
10 Pierre **LE NOZACH**	° 14.09.1778 BERNÉ (56)	X 09.02.1810 BERNÉ (56)	+ 03.07.1828 CARNAC (56)
11 Anne **LE BRIZE / BRIS**	° 24.07.1788 BERNÉ (56)		+ après 1846 GUIDEL (56)
12 Henri **LE CRAS**	° 9 Pluviôse an IV KERNÉVEL	X 26.01.1820 BANNALEC	+ 04.04.1859 BANNALEC
13 Marie Louise **LE DOEUFF**	° 19 Brumaire an IV BANNALEC		+ 01.01.1856 BANNALEC
14 Charles **LE GALL**	° 16 Ventôse an XII BANNALEC	X 13.11.1836 BANNALEC	+ 19.03.1871 BANNALEC
15 Anne **CADIC**	° 14.05.1813 BANNALEC		+ 23.05.1889 BANNALEC
Génération V			
16 Germain **BERTHELOT**	° 20.12.1726 LANGUIDIC (56)	X 11.02.1764 LANGUIDIC (56)	+ 22.06.1770 LANGUIDIC (56)
17 Louise **LANCELOT**	° 09.02.1736 LANGUIDIC (56)		+ 11.06.1780 CAMORS (56)
20 Jean René **LE NOZACH**	° ca 1750 LIGNOL (56)	X 10.02.1777 BERNÉ (56)	+ avant 1810 ??
21 Anne **ROUSSELOT**	° ca 1753 (56)		+ 2 Nivôse an VII BERNÉ (56)
22 Guillaume **LE BRIZE / BRIS**	° 20.12.1735 BERNÉ (56)	X 03.02.1762 BERNÉ (56)	+ 2 Thermidor an VII BERNÉ (56)
23 Marie **LE DORVEN**	° 26.04.1742 BERNÉ (56)		+ après 1810 ?? (56)
24 Christophe **LE CRAS**	° 08.03.1768 SCAËR	X 1er Brumaire an III KERNÉVEL	+ 13.01.1824 KERNÉVEL
25 Marie Josèphe **DANIELOU**	° 01.07.1775 KERNÉVEL		+ 16.08.1821 KERNÉVEL
26 Louis **LE DOEUFF**	° 31.05.1769 TRÉBALAY	X 27.10.1790 BANNALEC	+ 06.12.1835 LE TRÉVOUX
27 Louise **NICOLAS**	° 08.12.1767 BANNALEC		+ 14.10.1838 RIEC SUR BELON
28 Charles **LE GALL**	° 16.12.1773 BANNALEC	X 10 pluviôse an VII BANNALEC	+ 12.02.1827 BANNALEC
29 Françoise **LE CARDUNER**	° 28.02.1777 NIZON		+ 20.03.1808 BANNALEC
30 François **CADIC**	° 05.05.1788 LE TRÉVOUX	X 15.01.1810 BANNALEC	+ 22.08.1817 ERGUÉ-ARMEL
31 Anne **LE SANT**	° 04.11.1789 BANNALEC		+ 28.06.1879 BANNALEC
Génération VI			
32 Pierre **BERTHELOT**	° 28.01.1683 LANGUIDIC (56)	X 27.02.1713 LANGUIDIC (56)	+ 20.03.1759 LANGUIDIC (56)
33 Guillemette **LE DÉAULT**	° 29.03.1694 LANGUIDIC (56)		+ 22.03.1765 LANGUIDIC (56)
34 Jean **LANCELOT**	° 09.02.1681 LANGUIDIC (56)	X 09.02.1728 LANGUIDIC (56)	+ 23.01.1751 LANGUIDIC (56)
35 Catherine **TRÉHIN**	° 09.11.1701 LANGUIDIC (56)		+ 23.12.1775 LANGUIDIC (56)
40 Jean **LE NOZACH**	° ??	X avant 1740	+ après 1777 KERNASCLEDEN (56)
41 Françoise **GOUIGUEN**	° ??		+ après 1777 KERNASCLEDEN (56)
42 Guillaume **ROUSSELOT**	° 12.02.1716 BERNÉ (56)	X avant 1741	+ 24.03.1779 BERNÉ (56)
43 Louise **CHAUVÉ**	° 23.06.1717 BERNÉ (56)		+ 12.07.1784 BERNÉ (56)
44 Guillaume **LE BRIZE / BRIS**	° 12.02.1712 BERNÉ (56)	X 21.02.1735 BERNÉ (56)	+ 26.05.1745 BERNÉ (56)
45 Marguerite **BESNARD / BENARD**	° 10.02.1709 BERNÉ (56)		+ 04.02.1745 BERNÉ (56)
46 Joseph **LE DORVEN**	° ca 1707 BERNÉ (56)	X 17.02.1727 BERNÉ (56)	+ 09.01.1742 BERNÉ (56)
47 Louise **LE PIPEC**	° 02.12.1710 BERNÉ (56)		+ 18.03.1771 BERNÉ (56)
48 Jean **LE CRAS**	° 07.11.1732 SCAËR	X 23.01.1758 SCAËR	+ 06.08.1772 SCAËR
49 Louise **LE GOFF**	° 08.12.1737 SCAËR		+ 12.07.1772 SCAËR
50 Père inconnu			
51 Jeanne **DANIELOU**	° 11.08.1750 KERNÉVEL		+ 10 Brumaire an X KERNÉVEL (29)
52 René **LE DOEUFF**	° 18.02.1737 BANNALEC	X 22.02.1762 TRÉBALAY	+ 15.04.1773 TRÉBALAY (29)
53 Marie **LORVILLON**	° 13.03.1741 TRÉBALAY		+ 26.06.1773 TRÉBALAY (29))
54 Charles Mathieu **NICOLAS**	° 27.06.1731 BANNALEC	X 27.07.1757 BANNALEC	+ 16 Floréal an VIII BANNALEC (29)
55 Marie **LE GUEVEL**	° ca 1731 SCAËR		+ 01.02.1784 BANNALEC (29)
56 Allain **LE GALL**	° 21.05.1751 BANNALEC	X 21.01.1771 BANNALEC	+ 18 Brumaire an VI BANNALEC (29)
57 Marie **LE GUIFFANT**	° 29.10.1748 BANNALEC		+ 29 Nivôse an VI BANNALEC (29)
58 Jean Henry **LE CARDUNER**	° 04.05.1729 NIZON	X 06.02.1760 NIZON	+ 05.01.1790 NIZON (29)
59 Jeanne **LE BUREL**	° 30.04.1740 NIZON		+ 7 Nivôse an IX NIZON (29)
60 Sylvestre Corentin **CADIC**	° 27.10.1761 BANNALEC	X 06.10.1784 BANNALEC	+ 18.04.1809 BANNALEC (29)
61 Charlotte **COATSALIOU**	° 06.02.1752 LE TRÉVOUX		+ 13.12.1831 BANNALEC (29)
62 Yves **LE SANT**	° 03.06.1756 MELLAC	X 29.01.1777 SAINT-THURIEN	+ 25.04.1828 BANNALEC (29)
63 Jacquette **TUDAL**	° 18.02.1755 GUISCRIFF (56)		+ 18.07.1809 BANNALEC (29

Faits divers, faits d'hier

Relevés dans *La Dépêche de Brest*

Qu'est devenu le toréador ?

— Un souvenir du dimanche gras. Ce jour-là, voulant fêter dignement carnaval, un nommé C... (Louis), demeurant rue du Petit-Moulin et employé dans un magasin de la rue de Siam, se présentait chez M. P..., route de Kérinou, et louait, moyennant huit francs, un costume de toréador. Il devait payer le mercredi suivant, en rapportant le costume. Le mercredi, puis lejeudi, suivi de plusieurs autres jours, passèrent, sans que C... rapportât rien.

Le rencontrant, M. P... lui rappela sa location et sa dette : — Je vous porterai le tout demain, dit C... ; mais, pas plus le lendemain que la veille, le costume ne reparut. Dans l'intervalle, C... avait quitté son magasin. M. P... se décida alors à porter plainte. Une enquête est ouverte. Qu'est devenu le toréador ?

***La Dépêche*, 17 mars 1892.**

Au tribunal civil.

— Le tribunal civil de Brest a rendu hier un jugement dans une question d'état civil assez curieuse.

Une jeune fille de Trémaouézan, Anne-Marie Cloarec[1], devait se marier ; elle allait épouser un jeune homme de la commune.

Tout arrêté, tout convenu, elle se rend, avec son fiancé, à la mairie pour demander l'extrait de son acte de naissance. Stupéfaction : iI n'y a pas d'acte. Pour l'état civil, Anne-Marie Cloarec n'existe pas. On avait oublié de déclarer sa naissance ou de l'inscrire.

Force fut bien d'ajourner le mariage et de s'adresser au tribunal. Hier, après avoir entendu la mère de la fiancée, qui a déclaré ne pas se rappeler la date de la naissance de sa fille, le parrain de celle-ci et Anne-Marie elle-même, qui était venue prouver au tribunal qu'elle existait bien, le tribunal a ordonné l'inscription de Anne-Marie Cloarec sur les registres de l'état civil de Trémaouézan, à la date du 5 novembre 1865.

Et maintenant, à quand la noce ?

***La Dépêche*, 17 mars 1892.**

Vol "Aux Bretons". — Deux arrestations.

— Dans le courant du mois de janvier dernier, M. Brunet, propriétaire des magasins *Aux Bretons*. 97, rue de Siam, prit à son service le nommé Buisson (Pierre), âgé de 23 ans, originaire de Lyon, et demeurant en garni rue Duguay-Trouin, 4.

N'ayant que des appointements modestes, 800 fr. par an, ce jeune homme ne se privait de rien. Il entretenait une maîtresse, la nommée Germain (Florence), âgée de 19 ans, originaire de Rouen, avec laquelle il menait assez joyeuse vie. Cette conduite, peu en rapport avec les ressources dont disposait le couple n'avait cependant inspiré aucun soupçon, lorsqu'il y a quelques jours M. Brunet recevait une lettre anonyme, tracée par une main de femme el dans laquelle on le mettait en garde contre les agissements de son employé. M. Brunet le surveilla et il acquit bientôt la conviction que la dénonciatrice anonyme, une délaissée, sans doute, n'avait pas menti.

Le commissaire de police du 2e arrondissement fut aussitôt saisi d'une plainte. Hier matin, ce magistrat, accompagné de M. Brunet et de deux agents, se rendait chez l'employé infidèle où, en présence de sa maîtresse, il opéra une perquisition.

Les recherches furent fructueuses. On trouva dans une armoire toute une série d'effets d'habillement, des étoffes de toute nature, de menus objets, cache-corsets, jarretières, bas, etc., en tout pour la respectable somme de 793 fr. 65.

M. Brunet a reconnu pour sa part une série d'objets d'une valeur totale de 318 fr. 65. Pour les autres, la fille Germain a prétendu les avoir achetés à Paris, au *Louvre* ou à *Pygmalion*.

Le vol étant probant, les deux complices ayant fait des aveux en ce qui concerne le vol commis au préjudice de M. Brunet, Buisson et sa maîtresse ont été arrêtés séance tenante et conduits au poste des Carmes.

Traduits dans l'après-midi à l'audience des flagrants délits, le tribunal, sur les conclusions de M. le substitut Bouisson, a confirmé le mandat de dépôt et renvoyé l'affaire à une audience ultérieure. La jeune ouvrière pleurait abondamment.

***La Dépêche*, 18 mars 1892.**

La vengeance de la rempailleuse.

— Mardi dernier, M. Quéméneur, propriétaire rue Kléber, signifiait son congé à l'une de ses locataires, la femme Floch, née Querné[2], âgée de 27 ans, rempailleuse de chaises. Mécontente de cette expulsion, celle-ci jura de se venger.

Le même jour, vers deux heures de'après-midi, comme M. Quéméneur sortait, il se trouva nez à nez avec sa locataire qui, sans respect pour ses soixante ans, après l'avoir invectivé de la façon la plus grossière, le saisit par les cheveux le renversa et lui prodigua coups de pied et coups de poing.

Fort heureusement, un autre locataire, M. Troter, survint et fit lâcher prise cette irascible personne au moment où elle allait précipiter le vieillard au bas des escaliers.

La femme Floch, contre laquelle une plainte a été portée au commissariat de police du 2e arrondissement, aura à rendre compte de sa conduite devant le tribunal de police correctionnelle.

***La Dépêche*, 18 mars 1892.**

---

[1] L'acte de naissance d'Anne Marie Cloarec, fille de Louis et de Marie Etiennette Tanguy, (5 novembre 1865 à Tremaouézan) a la particularité de comporter cette mention marginale: Jugement du tribunal de 1ère instance de Brest, audience du 16 mars 1892, qui donne pour constant la naissance de Cloarec Anne Marie le 5 novembre 1865 à Trémaouézan. Décédée à Brest le 09 août 1957.
Anne Cloarec (fille de Louis, décédé le 31octobre 1883 à Trémaouézan et d'Etiennette Tanguy, cultivatrice, présente) a épousé le 24 avril 1892 à Plounéventer Guillaume Thomas, cordonnier, né le 2 mars 1865 à Plounéventer, fils de René, cultivateur, et de Marie Jeanne Le Bras, présents.

[2] Il s'agit d'Anne Marie Querné, née le 27 mars 1864 à Plouézoc'h (Brignonic), fille de François Marie Prosper Querné, matelot des Douanes, et de Pauline Choquer. Elle a épousé, le 11 novembre 1891 à Brest, Lucien Le Floch, couvreur (qui décèdera à Brest le 8 janvier 1914).

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

Quand on prend du galon...

— Avant-hier soir, vers quatre heures et demie, M^me^ Le Guen, revendeuse, rue Suffren, 37, s'apercevait que, par un carreau brisé on lui avait dérobé, dans sa devanture, une certaine quantité de galon de sous-officier.

Ses soupçons se portèrent aussitôt sur deux petits vauriens qu'elle avait aperçus rôdant aux abords de son magasin quelques instants auparavant. Elle prévint un agent, qui se mit à leur poursuite et réussit à les rejoindre.

Ce sont les nommés Poirier (Raymond), 12 ans, et Lion (Alexandre), 14 ans, demeurant tous deux rue de la Touche. Ils avaient déjà vendu le galon volé pour un sou à l'un de leurs petits camarades, qui l'avait lui-même vendu à une autre personne pour la somme de 25 centimes.

De mauvais renseignements sont fournis sur leur compte. Ils ont comparu devant le tribunal, il y a quelques jours, pour un vol de bouteilles, et avaient été remis à leurs parents.

Ils comparaîtront de nouveau aujourd'hui devant le tribunal.

***La Dépêche,* 18 mars 1892.**

Morlaix. — On nous écrit le 17 : La tempête du 15.

— Les cimetières de Morlaix et diverses habitations particulières ont été très éprouvés par le violent coup de vent que nous avons ressenti avant-hier, entre une heure et deux heures de l'après-midi.

Un wagon de marchandises, chargé de papiers, appartenant à M. Andrieux, de Glaslan, en Pleyber-Christ, est venu seul de la gare de Pleyber à Morlaix, poussé par la violence du vent. Il avait dépassé le grand viaduc de Morlaix quand on l'a arrêté. Fort heureusement, la voie était libre et il ne s'est produit aucun accident.

***La Dépêche,* 18 mars 1892.**

Quimperlé. — On nous écrit : Vol.

— Le 13 courant, vers 6 h. 1/2 du matin, le sieur Le Roch, boucher rue du Château, constatait, en visitant son abattoir, qu'on lui avait dérobé une certaine quantité de tripes cuites et une peau de veau. Instruits par lui de ce vol. ses deux domestiques lui dirent que d'autres peaux de veau avaient dû lui être volées ; s'ils ne l'en avaient pas averti plutôt, c'est qu'ils n'en étaient pas certains. Les soupçons de Le Roch se portèrent alors sur un ancien domestique, le sieur Ferrant, dit Le Cam. Il se rendit chez les tanneurs de la ville. L'un d'eux, le sieur Rafflé, lui déclara avoir acheté, il y a environ un mois, deux ou trois peaux au sieur Ferrant. A ce moment, Ferrant entrait chez Rafflé avec un sac ; Le Roch se cacha et Ferrant proposa une peau au tanneur ; c'était celle qui avait été volée la veille. Interrogé par la gendarmerie, Ferrant a avoué le vol des peaux ; mais il nie énergiquement avoir touché aux tripes.

***La Dépêche,* 18 mars 1892.**

TRIBUNAUX DE BREST

Audience correctionnelle du 18 mars

Les jeunes Poirier (Raymond), âgé de 11 ans, et Léon (Alexandre), âgé de 14 ans, dont nous avons annoncé hier l'arrestation pour un vol de galon de sous-officier au préjudice de la femme Le Guen, revendeuse, rue Suffren, 27, sont acquittés comme ayant agi sans discernement, mais ils seront enfermés dans une maison de correction jusqu'à leur majorité.

***La Dépêche,* 19 mars 1892.**

Plougonven. — On nous écrit : Incendie.

— Les époux Lachuer (Guillaume), cultivateurs, demeurant à Castellin, en Saint-Eutrope, viennent d'être victimes d'un incendie dont les conséquences auraient été graves, sans les prompts secours de leurs voisins. La femme Lachuer a pu sauver deux vaches qui se trouvaient dans l'étable et qui étaient déjà à moitié asphyxiés par la fumée. Les dégâts, évalués à 60 francs, ne sont pas couverts par une assurance.

Le propriétaire de l'immeuble incendié, Rolland (Guillaume}, cocher chez Mme de Pennélé, à Morlaix, n'est pas assuré.

***La Dépêche,* 20 mars 1892.**

Pour aller à l'hospice.

— Avant-hier, à une heure et demie de l'après-midi, un débardeur, nommé Caron (Jean), ne trouvait rien de mieux, pour se faire admettre à l'hospice civil, que de s'étendre parterre, au port de commerce, en feignant d'être malade. Il poussait des gémissements lamentables. Un rassemblement s'était formé autour de lui.

Un agent, survenant, mit le comble aux désirs de Caron en le conduisant à l'hospice ; mais le subterfuge fut découvert par M. Robert, commis principal aux bureaux des entrées,qui lui refusa son admission. C'est, parait-il, la troisième fois que Caron use de ce moyen. Il avait déjà réussi deux fois.

***La Dépêche,* 21 mars 1892.**

Lesneven. — Le vol au saucisson.

Vendredi dernier, Mme Blas, charcutière rue Ségalen, à Lesneven, avertie par sa sonnette, descendit dans sa boutique et trouva un jeune honme nommé U... (François), âgé de 17 ans, qui lui demanda dix centimes de pâté de foie gras.

Tandis que la charcutière avait le dos tourné pour le servir, U... s'empara subrepticement d'un saucisson pesant environ deux cents grammes et d'une valeur de 1 fr. 95, qu'il mit dans sa vareuse.

Quelque habile qu'il eût été, il avait été aperçu par Mme Blas. qui l'invita à lui rendre ce qu'il venait de voler.

Au lieu de s'exécuter, U... s'esquiva ; mais aussitôt rejoint, il fut mis entre les mains .de la gendarmerie, qui lui a dressé un procès verbal pour vol.

U... n'est pas à son coup d'essai. Ce n'est, parait-il, pas la première fois qu'il vole des saucissons chez Mme Blas.

***La Dépêche,* 21 mars 1892.**

***Kerlouan. — Un enfant étranglé dans son berceau*[3]**

— Samedi dernier, vers deux heures, la femme Milbéo, de Penar-valet, en Kerlouan, s'absentait pour aller aux champs, laissant son fils, un enfant de huit mois, dans son berceau.

On juge de sa douleur quand, rentrant une heure après, elle trouva le pauvre petit pendu à sa couchette par un lacet qui servait à l'y maintenir. En s'agitant, l'enfant était tombé du berceau, mais, la gorge prise dans le lacet, il s'était étranglé.

Le docteur Deschamps, appelé en toute hâte, n'a pu que constater le décès par strangulation.

***La Dépêche,* 22 mars 1892.**

Kergloff. — On nous écrit : Mort accidentelle.

— Le 18 courant, le sieur Cam (Louis), âgé de 76 ans, cultivateur à Plouyé[4], a été trouvé mort sur la vieille route de Nantes à

[3] Yves Milbéo, fils de Raymond et de Marie Jeanne Kerbrat, né le 08 juillet 1891 à Kerlouan (Penarvaly) , décédé le 19 mars 1892.

[4] Louis Le Cam, né le 20 janvier 1816 à Plouyé (Le Guerriau), fils de Louis, cultivateur, et de Marguerite Lozach. Il est décédé vers 14h le 18 mars 1892 à Loch ar Lann en Kergloff, au bord du chemin vicinal n° 5. Domicilié à Plouyé, il était célibataire.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

Brest, au lieu dit Loche-al-Lann, en la commune de Kergloff. M. le docteur Geffroy, appelé à le visiter, a déclaré que la mort était due à une congestion cérébrale. Cam était très faible et usé par la misère.

***La Dépêche,* 22 mars 1892.**

Terrible accident dans le Port
La mort d'un ouvrier ajusteur.
— Projeté dans le vide. — Terrible chute. L'enquête

Un terrible accident s'est produit hier dans l'arsenal. Un ouvrier ajusteur, Montconduit (Henri-Albert)[5], a été projeté d'une hauteur de douze mètres et s'est fracassé le crâne sur un cylindre de mise en train.

Voici dans quelles circonstances cet accident s'est produit.

L'accident

Sur le plateau des Capucins, dans le corps de bâtiments communément appelé atelier des machines, se trouve, au rez-de-chaussée, un immense hall affecté au montage des diverses pièces de machines destinées aux travaux qui se font dans cet atelier. Pour mouvoir ces pièces, trois grues, deux à bras et une à vapeur, se déplacent ongitudinalement sur des rails élevés de quinze mètres au-dessus du sol.

Hier matin, vers neuf heures et demie, Montconduit était monté avec quelques autres ouvriers sur la première grue à bras, côté nord de l'atelier, qui se trouvait à ce moment à peu près au milieu du hall. Il s'agissait de la conduire à environ vingt mètres de ce point pour soulever un condenseur de torpilleur.

A ce moment, la grue à vapeur se déplaçait. Dans la manœuvre, elle vint heurter la grue nord qui, sous la violence du choc, se déplaça à son tour. Le treuil qui fait mouvoir cette grue, se mit aussitôt en mouvement, et la manivelle, accrochant Montconduit par sa vareuse avant qu'il ait pu se garer, le projeta par dessus le garde-fou, dans le vide.

Le malheureux tomba d'abord sur le cylindre de mise en train de la machine du *Tourville,* élevé de 3 m. 50 environ. Il rebondit ensuite sur le sol, le crâne horriblement fracassé, vidé en quelque sorte par l'émiettement de la cervelle tout autour du lieu de l'accident.

MM. Callou, sous-ingénieur de 1e classe, et Savreux, maître principal chargé cet atelier, immédiatement prévenus, donnèrent aussitôt l'ordre à quelques ouvriers de transporter le malheureux à l'arnbulance de la rive droite mais tous les soins étaient inutiles. La mort avait été instantanée. Le cadavre fut donc dirigé dans un cadre sur l'hôpital maritime et déposé à l'amphithéâtre.

La victime

Montconduit (Henri-Albert), la victime de ce terrible accident, n'était âgé que de 41 ans. Il était né à Brest le 13 octobre 1851. Marié depuis le 2 juin 1886, il laisse un jeune garçon de trois ans. Sa femme habite avec sa mère, rue d'Algésiras, 28.

Il était ouvrier ajusteur de 2e classe, à la solde journalière de 3 fr. 80.

C'est vers onze heures que sa femme a eu connaissance de l'accident, dont on lui cacha tout d'abord la gravité. Un commis de la marine, M. Maillard, qui habite dans la même maison, la prépara à la nouvelle en lui annonçant que son mari s'était assez gravement blessé.

La pauvre femme ne resta pas longtemps dans l'incertitude. Deux autres personnes avaient prévenu sa sœur, Mlle Marie Ollivier, qui se rendit à l'hôpital, où on lui remit la montre en argent de son beau-frère, ainsi que divers objets trouvés sur lui. Elle alla ensuite chez Mme Montconduit, à qui elle ne put cacher la chose plus longtemps.

Montconduit était très estimé de ses camarades, que sa mort a vivement impressionnés. Ses obsèques auront lieu très probablement demain matin, à neuf heures. Le convoi partira de l'hôpital de la marine.

Comme on le devine, la nouvelle de l'accident s'est rapidement répandue dans l'arsenal, et un grand nombre d'ouvriers se sont rendus dans le hall de l'atelier des machines.

Le brigadier de gendarmerie Le Bot a ouvert immédiatement une enquête pour en rechercher les causes. Dans l'après-midi, M. le capitaine de frégate Crépin, commissaire rapporteur près du 1er tribunal maritime, s'est rendu sur les lieux.

Un dernier détail : Montconduit comptait assister hier aux essais du *Primauguet* et, la veille au soir, comme ses chefs ne l'avaient pas désigné, il avait manifesté un certain mécontentement.

***La Dépêche,* 23 mars 1892.**

Plogastel-Saint-Germain. — On nous écrit : Suicide.

— Dans la journée du 19 courant, vers 11 h. 1/2 et midi, la femme Voquer[6], âgée de 45 ans, débitante au bourg, s'est pendue à une poutre de son grenier pendant l'absence de ses enfants. C'est en venant dîner qu'ils l'ont trouvée pendue. La corde a été immédiatement coupée, mais il était trop tard. Ce suicide devrait être attribué à un profond chagrin, qu'avait occasionné à la femme Voquer une surenchère mise sur des immeubles qu'elle possède et qu'elle avait rachetés récemment à la suite d'une vente par licitation demandée par l'un de ses enfants, né de son premier mariage, le sieur Labory.

***La Dépêche,* 23 mars 1892.**

Découverte d'un cadavre.

— Hier matin, vers onze heures et demie. Mlle Leyer, dont les parents tiennent, au n° 10 de la place de la Liberté, le débit qui a pour enseigne : *Au pont Leyer,* aperçut, un lambeau d'étoffe qui sortait d'une petite cabane de revendeuse adossée à un mur, dans un cul-de-sac contigu au débit de ses parents. Elle s'approcha, et on juge de son émotion, quand elle aperçut, dans le fond de cette cabane, le cadavre d'une femme qu'elle reconnut aussitôt. C'était, une ancienne marchande de fruits, nommée Rolland (Marie) et âgée de 47 ans qui, sans domicile depuis six mois, couchait chaque nuit dans cette cabane. La veille, dans la soirée, on l'avait encore aperçue rôdant aux environs. Le corps de la malheureuse, couvert de plaies et de vermine, était horrible à voir.

---

[5] Henri Albert Montconduit, né le 13 octobre 1851 à Brest, fils de Victor Désiré (décédé le 19 septembre 1863 à Brest) et de Jeanne Thérèse Caro, a épousé le 2 juin 1886 à Brest Marie Ollivier, née le 10 mai 1862 à Landerneau, fille de Louis, cocher, et de Marie Renée Toullec, décédée le 2 septembre 1877 à Brest. Leur fils Louis Albert est néle 29 juin 1889 à Brest ; il a épousé Armande Jeanne Madec le 14 décembre 1915 à St-Pierre-Quilbignon, et est décédé le 16 juin 1955 au Bouguen à Brest.

[6] Il s'agit de Marie Jeanne Jaouen, cabaretière à Plogastel St-Germain, née le 21 décembre 1846 à Plogastel St-Germain, fille des feux Nicolas et Marie Guennec. Veuve de Jean Pierre Labory, elle avait épousé en 2e noces, le 12 septembre 1886 à Plogastel St Germain, Daniel Voquer, facteur rural, né le 11 mars 1855 à Plogastel St-Germain.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

Après les constatations légales, faites par M. Bulle, commissaire du Ve arrondissement, le cadavre a été transporté à l'hospice civil dans un fourgon des pompes funèbres.

A trois heures, M. le docteur de Béchon, après avoir vu le corps, a délivré le permis d'inhumer.

***La Dépêche*, 24 mars 1892.**

Les obsèques de l'ouvrier Montconduit.

— Les obsèques de Montconduit, l'ouvrier ajusteur de l'atelier des machines, tué avant-hier matin, dans les circonstances que nous avons relatées, qui avaient d'abord été fixées à ce matin, neuf heures, n'auront lieu qu'à quatre heures et demie de l'après-midi. La famille attend des parents habitant Paris et qui ont été prévenus télégraphiquement.

Le convoi partira de l'amphithéâtre de la marine.

Les ouvriers chauffeurs qui assistent d'ordinaire aux essais des bâtiments et dont Montconduit était le chef, ont ouvert une souscription pour lui offrir une couronne.

Pour terminer, deux faits qui prouvent combien la' famille du malheureux ajusteur est éprouvée :

Il y a eu deux ans, le 23 février dernier, le père de Mme Montconduit, M. Ollivier, cocher à l'hôtel des Voyageurs, a été tué à la gare, en tombant de son siège. D'autre part, le frère de Montconduit, qui habite 3, rue de la Source, à Recouvrance, est très gravement malade.[7]

***La Dépêche*, 24 mars 1892**

Melgven. — On nous écrit : Blessures accidentelles.

— Le 17 courant, vers quatre heures et demie du soir, la femme Carduner, demeurant à la Croix-Kerfrancès, revenait de Rosporden, lorsque, sur le chemin vicinal de Melgven à Trégunc, près du village de Penher, ellefut renversée par une voiture qui arrivait à fond de train ; le cheval lui posa un pied sur le dos et une des roues lui passa sur les épaules. Le conducteur de cette voiture, un sieur S..., du village de Kervren ou Kerc-an-Bras, en Névez, continua sa route sans s'occuper de sa victime. La femme Carduner put se relever et regagner péniblement son domicile.

Depuis ce jour, elle est alitée. M. le docteur Grias, de Pont-FAbbé, qui l'a visitée, lui a déclaré que quelques jours de repos suffiraient au rétablissement complet de sa santé, et lui a délivré un certificat dans ce sens.

***La Dépêche*, 24 mars 1892**

L'accident de l'atelier des machines.

— Obsèques de la victime.

— Les obsèques de Monconduit, le malheureux ouvrier ajusteurede l'atelier des machines, victime de l'accident que nous avons raconté, ont eu lieu hier.

A trois heures, la famille se rendait à la morgue de l'amphithéâtre de la marine, où le corps du malheureux était déposé. A 3 h. 1/2, l'administration des pompes funèbres a procédé, en présence de M. Guibaud.,commissaire de police du 2e arrondissement, à la mise en bière, dans un cercueil zingué. A 4 h. 1/2, le convoi s'est mis en marche. Sur le corbillard avaient été placés plusieurs couronnes et des bouquets.

Les cordons du poêle étaient tenus par quatre ouvriers de l'atelier des machines. MM. Cariou, Moisan, Duros et Léger, tous quatre chefs de brigade. Derrière le corbillard, deux superbes couronnes en perles noires étaient portées par quatre ouvriers. Sur ta première, on lisait cette inscription : *Les chauffeurs à leur regretté camarade* ; sur la seconde : *Atelier des machines. A notre regretté camarade* ; puis à droite : *Victime du devoir.*

Le deuil était conduit par les beaux-frères du défunt.

Dans l'assistance, très nombreuse, on remarquait MM. Callou, sous-ingénieur de 1e classe, et Savreux, maître principal de 1e classe, chargé de l'atelier du montage ; Lucas, maître principal; Guesnon et Hélers, maîtres entretenus, et la majeure partie des ouvriers de l'atelier des machines des constructions navales.

Mmes Monconduit, femme et mère du malheureux ouvrier, suivaient le convoi. Après la cérémonie religieuse, qui a eu lieu à la chapelle de la marine, le char funèbre s'est dirigé vers le cimetière de Brest, où a eu lieu l'inhumation dans une sépulture de famille.

Sur tout le parcours, un grand nombre de personnes attendaient le passage du cortège.

Au dernier moment, nous apprenons que la direction des constructions navales, continuant de témoigner sa sympathie à la famille, vient d'admettre comme ouvrier le jeune Ollivier (Maurice), beau-frère de Monconduit. C'est là une bonne et excellente initiative, car le jeune Ollivier est devenu le chef et le soutien de cette famille si cruellement éprouvée.

***La Dépêche*, 25 mars 1892**

Les pieds dans le plat.

— Le soldat Bédard (Julien), de la 3e compagnie du 2e bataillon, caserné au Château, qui était, hier, de cuisine, était monté sur le fourneau pour le nettoyer, quand son sabot ayant glissé, sa jambe droite plongea dans la marmite, qui contenait de l'eau bouillante. Ce militaire, s'est fait des brûlures assez sérieuses pour motiver son admission à l'infirmerie.

***La Dépêche*, 25 mars 1892**

Saint-Ségal. — On nous écrit : Noyée.

— Le 21 courant, vers une heure de l'après-midr, la jeune Guédès (Jeanne Marie), de Kerigon-Bras, arrivant au lavoir situé à 200 mètres de Ty-Douar, aperçut, flottant sur l'eau, une jupe de femme. Elle retourna aussitôt chercher la femme Téotec, de Ty-Douar, et toutes deux retirèrent la jupe et le corps d'une femme, la nommée Goavec[8] (Marie-Anne), célibataire, âgée de 79 ans, qui s'était noyée, malgré le peu de profondeur de l'eau, 25 centimètres seulement. Cette femme était sujette à des évanouissements, par suite d'anémie. EJle sera probablement tombée à l'eau pendant une de ses attaques.

***La Dépêche*, 25 mars 1892**

---

[7] Jules Victor Monconduit, ouvrier ajusteur au port, décèdera le 16 avril 1892, 3 rue de la Source, à 46 ans et 10 mois.

[8] Marie Anne GOAVEC, célibataire, cultivatrice, fille des feux Michel et Marie Louise GUILLOU.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

N° 155 Septembre 2020

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère

ISSN 0755 - 9607

LE CAHIER BLEU

sommaire

Nos joies, nos peines	p. I	Mise à jour RECIF (Juin 2020) Wanted : recherche de volontaires	p. XI à XI
Nouvelles des antennes	p. II à III	Mise à jour RECIF (Juillet 2020)	p. XII à XIII
Agenda / Mise à jour GENEABANK Appel à articles	p. IV	Renouvellement adhésion 2021	p. XIV à XV
Nouveaux adhérents	p. V à VIII	Affiche du Salon Régional de la Généalogie de Dinard	p. XVI
Questions des adhérents / Entraide Les ombres du Porhoët	p. IX	Affiche 17e Rendez-vous de la Généalogie de Créhen	

nos joies, nos peines

Décès :

Monsieur Marcel Corre (CGF 7215 M), père de Christian Corre (CGF 671M) est décédé le 31 mai 2020 à Morlaix.
Madame Marguerite Marec (CGF 1117 Q) est décédée en mai 2020 à Douarnenez à l'âge de 83 ans.
Monsieur Serge Nioré (CGF 8160 Q) est décédé à Brest le 24 mars 2020.
Monsieur Pierre Lostis (CGF14157 B), époux de Marie-Christine Bertaux (CGF14160 B) est décédé en juillet 2020.

A leurs familles dans la peine,
nous présentons nos bien sincères condoléances.

REOUVERTURE DES SALLES DE LECTURE DU CGF

A l'heure où le Lien part pour l'imprimerie (mi-août), nous ne sommes toujours pas en mesure de vous informer de la date à laquelle le CGF sera de nouveau autorisé à accueillir du public dans ses salles de lecture. Tout dépendra de l'évolution de la situation sanitaire.

Lorsqu'une date aura été déterminée, l'information sera communiquée sur le site du CGF. Nous vous invitons donc à vous rendre régulièrement sur ce dernier à l'adresse suivante :

http://cgf-bzh.fr/

Dernier délai pour transmettre à la rédaction du *LIEN* vos demandes d'insertion dans le n° 156 :

5 NOVEMBRE 2020

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

nouvelles des antennes

antenne de Brest

Depuis que j'occupe la présidence de l'antenne brestoise du CGF, j'ai toujours milité pour que les adhérents ne se contentent pas de relever seulement les dates et lieux de naissance, mariage et décès de leurs ancêtres.

L'occasion m'a été donnée récemment, par un coup de téléphone reçu chez moi, d'aider un nouvel adhérent intéressé par la signification de son nom de famille. Mes recherches dans les ouvrages d'anthroponymie de la bibliothèque de Brest m'ont permis de lui donner un petit coup de main. Du coup, je me suis amusé à regarder la signification des noms de famille des membres du conseil de gestion de l'antenne.

Tissot étant fermé jusqu'en septembre (si tout va bien), je ne savais que vous dire dans ce petit billet. Sous forme d'un petit jeu (sans prétention et très facile) des noms croisés, je vous propose de retrouver ceux des membres du conseil de gestion de Brest avec en définition ce que leurs patronymes signifient.

Pour mémoire, voici la composition du conseil de gestion :

Michel DUROSE, président
Corinne TOUZE, chargée des comptes
Véronique GUENNEGUES, secrétaire
Membres : Geneviève BERGOT-JAOUEN, Thierry GOAOC, André KERVAREC, Marie Françoise LE BRIS, Joëlle LE CALVEZ, André LE GOFF, Philippe LEONI, Thierry MARTIN, Daniel MAZE, Bernard PELLAN, Dominique PODEUR, Carl RAULT et Georges SIGNOR.

Michel DUROSE, Président

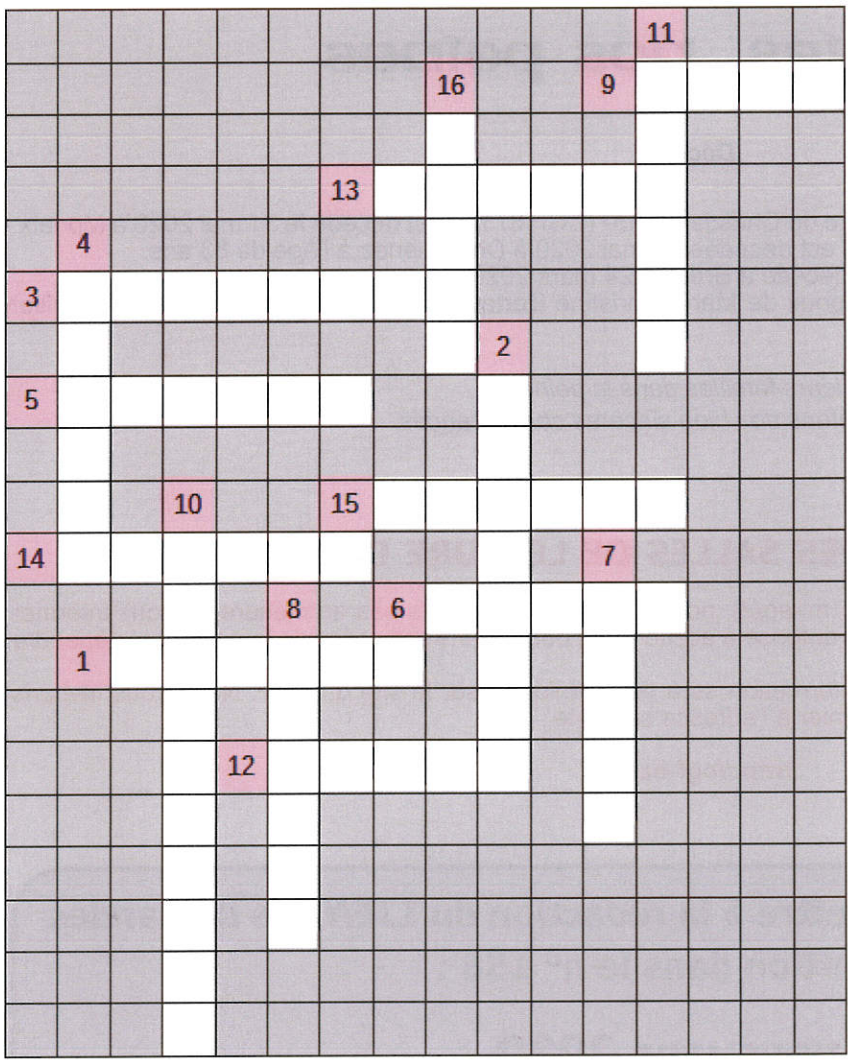

1 – au bout de la lande
2 – cavalier
3 – charpentier
4 – couvert de pikoù panez
5 – de Brest ou de Lannilis
6 – d'origine germanique
7 – d'origine du sud (grece, Italie,...)
8 - forgeron
9 – Mathieu, don de Dieu
10 – moine
11 – partageur de manteau
12 – porteur de lance
13 – potier
14 – seigneur
15 – tertre couvert de bruyères
16 – tondu

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

antenne de morlaix

Bonjour à toutes et à tous

Tenir une petite chronique comme le mot du Président, ce n'est pas toujours facile en temps ordinaire, mais, en ce moment c'est encore pire. Il y a eu le confinement, puis le dé-confinement, et depuis tout ce temps plus de permanences, plus de réunions, plus d'ateliers, rien en ce qui concerne les rencontres avec nos adhérents, une véritable période léthargique.

La pandémie est loin d'être terminée, la Covid-19 poursuit son chemin sur toute la France, et tous, afin d'éviter que ce virus circule, nous devons absolument respecter tous les gestes barrières, les seuls efficaces pour ralentir, voir éradiquer ce coronavirus pour lequel il n'y a aucun traitement, et les vaccins seulement à l'étude, donc restons prudents, respectons absolument le port du masque, la distanciation, et le lavage des mains.

Cela n'empêche pas, certains membres du Conseil de Gestion, de poursuivre leurs activités, principalement au niveau des photos, mais je pense également aux saisisseurs qui continuent avec assiduité la poursuite des saisies.

Heureusement, grâce à l'extraordinaire base de données du CGF, les recherches pour les adhérents équipés d'internet permettent de poursuivre leur travail, et c'est une bonne chose, car tout est figé pour de nombreuses associations et nous avons l'impression de vivre entre parenthèse.

Notre Conseil de Gestion se réunira dès le début de septembre, pour faire un constat de la situation et pour voir ce que nous pourrons envisager en fonction de la situation sanitaire.

Malgré cela, j'espère que toutes et tous avez pu recevoir ou aller voir votre famille où les amis qui vous sont chers, en cette période de vacances estivales.

Je vous souhaite malgré cette situation inédite, où, tout semble irréel et sortir d'un roman de science-fiction de bonnes vacances mais surtout une bonne santé, alors, restez prudents.

Thierry NOIREL, Président

antenne de quimper

Fermé pour cause de Covid 19

On pourrait s'en tenir là, mais c'est un peu court. Vous méritez mieux que ça, aussi je vais faire un effort.

Inutile de nous lamenter sur ce que l'on ne peut plus faire au niveau des antennes. Plus de visites, plus de cafés, plus de convivialité, plus d'aide et de renseignements, plus d'ateliers de formation, plus de bibliothèque, plus de conférences … et j'en passe.

Tout cela reviendra, mais à l'heure où j'écris (fin juillet pour une parution fin septembre) le problème est qu'on ne sait pas où on va ni quand et de nouvelles mesures de confinement restent à craindre. Du coup il est difficile de prévoir un programme.

En attendant, soyons positifs. A partir de chez soi il est possible de :

- se mettre enfin à saisir des actes sur GAEL pour améliorer Récif. Il suffit de contacter Michel Paugam par mail et il vous donnera un lot à saisir.
- préparer un Gedcom pour déposer sa généalogie sur Bagad.
- insérer les photos de vos ancêtres sur Récif, cela profitera à tous vos cousins qui ont cet ancêtre avec vous.
- insérer une note bibliographique sur une personne figurant dans Récif et que vous auriez pu rencontrer au cours de vos lectures.
- rédiger un article pour Le Lien.

Portez-vous bien et à bientôt !

Christian BOLZER, Président

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

AGENDA

MANIFESTATIONS OU LE CGF SERA REPRÉSENTÉ :

(SOUS RÉSERVE DE LA SITUATION SANITAIRE)

SALONS :

. SALON RÉGIONAL DE LA GÉNÉALOGIE DE DINARD

Organisé tous les deux ans, le salon généalogique de l'Union Généalogique de la Bretagne Historique se tiendra au Palais des Arts et du Festival de Dinard. Dédiée tant aux généalogistes expérimentés qu'aux amateurs et néophytes, la manifestation regroupera les associations généalogiques et des professionnels qui aideront les visiteurs souhaitant connaître leur histoire familiale.

PALAIS DES ARTS ET DU FESTIVAL,
BOULEVARD WILSON 35800 DINARD
Les 10 et 11 octobre 2020 de 10h 00 à 18h 00.
Entrée gratuite.

Dernière minute :
En raison de la situation sanitaire, les organisateurs du Salon de Dinard nous ont fait savoir qu'ils étaient contraints d'annuler celui-ci et qu'ils espèrent pouvoir le programmer dans le courant de 2021.

. 17É RENDEZ-VOUS DE LA GÉNÉALOGIE DE CRÉHEN (22)

Le CGF sera présent au salon généalogique de Créhen dans les Côtes d'Armor qui se tiendra de 10h 00 à 18 h 00 à la salle polyvalente Complexe Louis Hamon, le :

Samedi 14 novembre 2020

Entrée libre et gratuite

MISE À JOUR DES COMPTES GENEABANK POUR 2020

Les mises à jours des comptes Généabank seront effectuées le :

Jeudi 9 janvier 2020 (pour le premier trimestre)

Jeudi 2 avril 2020 (pour le second trimestre)

Jeudi 2 juillet 2020 (pour le troisième trimestre)

Jeudi 1er octobre 2020 (pour le quatrième trimestre)

NB : la première mise à jour des comptes Généabank pour l'année 2021 se fera le jeudi 7 janvier pour les adhérents qui seront à jour de cotisation pour 2021 à cette date.

APPEL A ARTICLES

Vous appréciez notre revue.
Vous appréciez les articles qui vous sont proposés.
Pour enrichir le contenu du LIEN, la rédaction souhaite avoir des articles d'avance et fait donc appel à ses lecteurs pour qu'ils lui en remettent.
Si vous connaissez des personnes dans vos cercles de connaissance, capables d'en fournir, n'hésitez pas à les inciter à nous en transmettre également.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 154, juin 2020

nouveaux adherents

18038B	BROUSTAL Romuald	91610 BALLANCOURT SUR ESSONNE	BROUSTAL, INIZAN, CAER (Quimerc'h, Lopérec)
18039M	JEGOU Roland	44700 ORVAULT	JEGOU (Plougasnou) / COLLETER (île de Batz)
18040M	LE GOFF Annie	29252 PLOUEZOCH	ROUDOT, LARHER, LE GOFF, POSTIC, MEL, BESCOND, BEVOUT (Plougasnou, Plouézoc'h)
18041M	MEUNIER Françoise Annie	29660 CARANTEC	
18042Q	GUYADER Marie	29910 TREGUNC	
18043Q	LANNUZEL Geneviève	29190 GOUEZEC	CAUGANT, ROSPARS (Gouézec, Edern)
18044B	JUGUET Nicolas	94290 VILLENEUVE LE ROI	BOTOREL, PASTEUR (Saint-Pierre-Quilbignon)
18045Q	LE BLOAS Marie-Annick	29000 QUIMPER	
18046Q	DELESSARD Didier	56450 THEIX NOYALO	
18047B	DONVAL Daniel	22300 LANNION	DONVAL (Guipavas) / APPERE, MORVAN (La Forest-Landerneau)
18048Q	PICHOT Sandrine	33480 STE HELENE	PEZENNEC, RICHARD, GOFF (Rédené, Querrien, Arzano, Locunolé, Clohars-Carnoët)
18049B	LE SAINT Christian	29610 PLOUIGNEAU	
18050M	GRALL Hélène	35510 CESSON SEVIGNE	CRENN (Guiclan)
18051B	ABARNOU-DONOU Christine	29840 LANILDUT	ABARNOU PHELEP TOULLEC TANGUY MERCEUR CASTREC MILIN (Bohars, Bourg-Blanc, Tréglonou)
18052Q	HOUART André	29100 DOUARNENEZ	
18053M	FLAMENT Patrick	38590 SILLANS	LE REST, BEZINE, CORRE (Plougoulm) / MORIZUR, KERUZEC, PLEIBERT (Santec) / MINGAM, MARCHANDOUR (Saint-Pol-de-Léon) / KERUSEC, LE BIAN, LE NEN, GOURVIL (Plouénan) / GOURIEZEC, SAOS (Sibiril)
18054M	FLAMENT Josiane	38590 SILLANS	LE REST BEZINE CORRE (Plougoulm) / MORIZUR KERUSEC PLEIBERT (Santec) / MINGAM MARCHANDOUR (Saint-Pol-de-Léon) / KERUSEC LE BIAN LE NEN GOURVIL (Plouénan) / GOURIEZEC SAOS (Sibiril)
18055B	LAVANANT Jean-Pierre	29200 BREST	LAVANANT (Plabennec, Ploudaniel) / LOAEC (Plabennec, Bohars, Kerlouan) / LE ROY, JESTIN, LE BEC (Plabennec)
18056M	STEPHAN Eric	56300 PONTIVY	STEPHAN (Scrignac)
18057Q	SANSEAU Marcel	44600 ST NAZAIRE	LE GOFF, SANSEAU (Clohars-Carnoët)
18058Q	KERISIT Isabelle	29000 QUIMPER	
18059B	PELLAN Françoise	21000 DIJON	PELLAN, BERGOT, GUEGUEN, CASTREC, CLOITRE, GUIRIEC, PONDAVEN, OMNES, ALAN, COADOU, QUINQUIS, MASSON, GIBOY, SALAUN, LE VAILLANT, BERTHELE , LE GLEAU, STEPHAN, LE BRETON, YVELLIN (Ouessant, Brest, Guilers, Ploudalmézeau, Ploumoguer)
18060B	HERRY Nicole	29870 LANNILIS	RUCARD (Plouguerneau) / PELLEN (Lannilis, Plouguerneau)
18061Q	PAGES Claudine	44300 NANTES	
18062B	VELARD Viviane	85170 LES LUCS SUR BOULOGNE	TRAONVOËZ, TRAOUËZ
18063Q	PELLETER Michel	29170 FOUESNANT	
18064	SANCHEZ Thierry	78280 GUYANCOURT	TANGUY, LASTENET (Tréboul, Poullan-sur-Mer)
18065B	SENECHAL Michèle	44000 NANTES	SENECHAL, MORVAN (Camaret-sur-Mer, Crozon)
18066Q	NAVILLE Dominique	46600 MARTEL	VERGOZ, BONNIFIL, KERORYO, CROCHET, MADEC, KERIZIEN.
18067B	COIC Nicole	29200 BREST	
18068B	GUEGANIC Isabelle	56400 BRECH	COZIEN, LEBRIS, MARC, PERCHISIN / PEREHIRIN (Le Conquet, Trébabu)
18069Q	LE BOENNEC Nicolas	29600 MORLAIX	
18070B	SEGURA Agathe	29233 CLEDER	
18071B	COZ Andrée	29233 CLEDER	
18072Q	CAVELLEC Philippe	29100 DOUARNENEZ	MOREAU, GLOAGUEN (Meilars) / PROVOST, CAVELLEC, MICHEL (Douarnenez) / PENANEACH, HASCOET, BOSSENNEC (Le Juch)
18073Q	IMBERDIS Catherine	56100 LORIENT	LE LAY (Pont-l'Abbé, Plonéour-Lanvern) / FONTANA (Paris) / BLEE (Epernay)

18074B	AUBRY Jean-Yves	06510 CARROS	
18075Q	BOURHIS Armand	29380 BANNALEC	
18076M	THIODAT Evelyne	75019 PARIS	GUEGUEN, RICHARD, LE BORGNE (Gouézec)
18077Q	CHRETIEN Muriel	29000 QUIMPER	GOFF (Quimper) / COATSALIOU (Moëlan-sur-Mer)
18078Q	LAN Maryannick	75012 PARIS	LAN, BOURHIS, DAERON, HERVET, BARC, DAGORN (Scaër, Quimperlé)
18079M	LE NY Yann	75015 PARIS	LE NY (Saint-Tugdual) / THERSIGUEL (Pleyben) / Hamon (Centre Bretagne)
18080Q	MICHELET Claire	75015 PARIS	LE GAC (Pont-l'Abbé, Quimper)
18081B	BARANGER Dominique	75016 PARIS	BARANGER (Brest) / LE MEUR (Carhaix)
18082B	BOËZENNEC Jérémy	57190 FLORANGE	BOËZENNEC, NEZET, KERGROACH, GUILLOUROUX, KERMARREC (Presqu'île de Crozon)
18083M	GALLEGO Guenaelle	33500 LIBOURNE	BELLEC, MINGAM (Guiclan, Saint-Martin-des-Champs)
18084M	MAUCLAIR Gérard	93420 VILLEPINTE	LE MEUR (Scaër, Kernével)
18085B	HIERRO Liliane	B1140 EVERE BELGIQUE	GOGUE (Rosporden, Saint-Ivy, Pont-Aven)
18086M	CASTEL Françoise	29630 PLOUGASNOU	
18087Q	HETERIER Serge	35700 RENNES	BERRE, RICHARD, CARADEC, SCUILLER (Ergué-Armel, Ergué-Gabéric, Plovan, Trégennec,Tréogat)
18088Q	DANDONNEAU Lise	P0S 1E0 GOULAIS RIVER CANADA	
18089Q	GOINVIC Gérard	01200 CHATILLON EN MICHAILLE	GOINVIC (Melgven,Baye,Mellac, Le Trévoux, Riec-sur-Bélon, Peumerit, Plozévet, Saint-Honoré, Bodivit, Plogastel-Saint-Germain)
18090Q	COAT Marie Lise	56270 PLOEMEUR	
18091M	CHAILLY Jacqueline	21160 CORCELLES LES MONTS	COZIC (LE), PERSON, CAM (LE), HUNE, LE GUERN, SALAÜN, MORVAN, GUYOMARC'H, LOZAC'H, PEZRON, LE BRIS, CALLAREC (Morlaix, Plourin-lès-Morlaix, Plougonven, Ploumilliau, Scrignac, Le Cloître, Plouaret, Ploubezre, Botsorhel)
18092Q	MAUGER Laurette	29000 QUIMPER	
18093Q	DADEN Martine	29910 TREGUNC	LAUTREDOU, CABILLIC
18094B	HEURTEBIZE Josiane	75015 PARIS	
18095M	BILLON Marie	29450 SIZUN	QUILLEROU, GOACOLOU (Kergloff, Cléden-Poher, Plounévézel)
18096B	BARVEC-LE MAT Marie Ange	29590 LE FAOU	
18097Q	ROLLAND Aline	85500 BEAUREPAIRE	ROLLAND, MAZE, MENAGER, RUNGOAT, RIOU, BEURRIER, GOURTAY, BAUT (Quimerc'h, Lopérec, Pleyben, Briec, Dinéault, Le Faou, Rosnoën, Hanvec)
18098Q	BIGNON Henri-Claude	60950 VER SUR LAUNETTE	SEACH, CUEFF, BESCOND, LABAT, PENNEC, GUEDES, RIVIER, MADEC
18099B	PUT Françoise	29160 CROZON	ROLLAND, LASTENNET, VERGOS, TORILLEC (Crozon, Lanvéoc, Camaret-sur-Mer, Telgruc-sur-Mer)
18100Q	GOASCOZ Perrine	29000 QUIMPER	
18101Q	LE QUILLIEC Christine	29940 LA FORET FOUESNANT	RANNOU, HERLEDAN, LE GAC, SEHEDIC, MERRIEN, BOURBIGOT, COTTEN, LOUEDEC, BOLLORE, LAHUEC, LE MEUR, YAOUANC, CHIQUET, JACQ, DANIEL, BERTHOLOM, LE CAIN, LE CARO, LE MAO, TANGUY, PEREZ, LOPEZ, L'HEMIDY, JOURDAIN, JOURDREN, DUVAIL, LE NERANT, LE NAOUR
18102B	HANNEQUIN Joël	44700 ORVAULT	RAISONNET, PALUD, GUENAL, HILY, LE PRIGENT, MOREAU (Plonévez-Porzay, Crozon, Kerlaz, Telgruc-sur-Mer)
18103M	KERBRAT Yvon	27510 MEZIERES EN VEXIN	KERBRAT, PHILIP, CORFA, LEJEUNE, CABIC (Cléder, Tréflaouénan, Saint-Pol-de-Léon, Plouescat)
18104Q	BELLISARDI Sylvie	92160 ANTONY	
18105Q	TARIDEC Christine	29550 PLOMODIERN	TARIDEC, HASCOET (Landudal, Briec)
18106M	LE GALL Yves	12191 LA POBLA TORNESA ESPAGNE	LE GAC, LE GALL, MENESGUEN, ANSQUER (Plougasnou, Brest, Crozon, Quimper)
18107Q	DAUMONT Marie-Pierre	30260 QUISSAC	COCHENNEC, DAUMONT, BORDIER, GRANELLI
18108M	CORNILLAT Catherine	83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME	CREIGNOU (Saint-Pol-de-Léon)
18109Q	LE NOACH Catherine	56240 PLOUAY	LE NOACH (Riec-sur-Bélon) / DOUSSAL, CORRE (Moëlan-sur-Mer)
18110Q	LE NY Hélène	92500 RUEIL MALMAISON	NAOUR, LE NY, COULIOU, GALLO (Tréméven) / GUYADER (Mellac) / LE NY, POULICHET (Querrien)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

18111Q	VAN BEEK Joëlle	29710 LANDUDEC	
18112M	MAGUET Louis	44300 NANTES	MAGUET, CRENN (Saint-Sauveur, Commana)
18113Q	CARRE Caroline	93100 MONTREUIL	GUILLOU, ENIZAN, CARRE, FARDAO, LE MEUR (Querrien, Quimperlé) / GUILLOU, HENRY, TANGUY, LOLLICHON, PRIMA, PERON, JAMBOU, ANDREO, LOZACHMEUR, KERFORN, LE DELLIOU, LE PORZ (Moëlan-sur-Mer, Clohars-Carnoët, Le Pouldu)
18114Q	PLOUHINEC Henri	29000 QUIMPER	PLOUHINEC, GRILL, VOGOUROUX, PERCHEC, DONGE
18115B	PRAT Jean-Luc	51100 REIMS	GALLOU, INGOUF, BRELIVET, HERMIEU, NICOL, ELY
18116Q	FORLOROU Yves	72000 LE MANS	GESTIN, GLAZIOU, CAM, DORVAL, BRIS, LENEZ, BORGNE (Landeleau, Plonévez-du-Faou, Châteauneuf-du-Faou, Châteaulin, Collorec, Plounévézel, Plouyé, Cléden-Poher)
18117Q	DIEBOLD Françoise	06100 NICE	MADEC, LARNICOL, CARIOU, AYDEN (Penmarch, Pont-L'Abbé, Pleyben)
18118B	LE ROY Jean-François	77280 OTHIS	
18119Q	BIENCOURT Anne	75016 PARIS	BOURLES (Saint-Sauveur, Saint-Thégonnec)
18120Q	EVEN Jean-Yves	38100 GRENOBLE	EVEN, MAURICE, DAGORN, AUFFRET, DANIEL (Tréméven, Bannalec, Querrien)
18121Q	NICOT Valérie	28300 LEVES	
18122B	DIDOU Gilles	29870 LANDEDA	DIDOU (Plouescat, Guissény) / LAOT (Plouider)
18123M	LEVER Julien	75017 PARIS	LEVER (Pleyber-Christ)
18124Q	JARDIN Frédéric	59237 VERLINGHEM	JARDIN, BOURDON, PANAGET, PERROT, BABIN, SALAÜN, HERSENT, CORNILY, GUILLEMOTOU, LE MILIN, LEON, ANDRE, MESSANNOT
18125B	CHOMAT Christian	75009 PARIS	KERNEIS, SAINT-MLEUX (Plougastel-Daoulas, Brest, Morlaix, Saint-Malo)
18126Q	DARGERE Didier	86000 POITIERS	NAOUR (Concarneau, Rosporden) / DREAU, BOURHIS (Châteauneuf-du-Faou, Saint-Thois, Concarneau)
18127B	OLLIVIER Christian	69210 BULLY	OLLIVIER, PACINI, MORETTI, CABASSON, BAZZICALUPO, SPINELLI, CAMPANA, VERN, DENIEL, LE BIHAN, NEDELEC, REUNGOAT, ROSEC, QUILLEVERE, LE GOFF (Brest, Plouescat, Cléder, Plouider, Plounévez-Lochrist, Loreto di Casinca, Bastia, Marseille)
18128Q	CHALDEBAS Ronan	92130 ISSY LES MOULINEAUX	QUEINNEC, CELTON (Douarnenez)
18129M	THOMAS Olivier	49280 LA SEGUINIERE	THOMAS (Lanmeur, Guimaëc) / LE KILLIS (Guimaëc) / LE REGUER (Saint-Jean-du-Doigt) / SANNIER JANIN (Lanmeur)
18130B	RODENBURGER Françoise	91370 VERRIERES LE BUISSON	ANDRE, TIGREAT (Ploudaniel, Saint-Divy, Guipavas et communes voisines)
18131Q	RAZER Jean-Pierre	75001 PARIS	RAZER, DOUCEN (Poullaouen) / COLLOBERT (Plounévézel)
18132Q	VINCOURT Lionel	76000 ROUEN	VINCOURT, SOUFFES, GAR, JEANNES (Concarneau, Beuzec-Conq, Saint-Yvi, Elliant, Rosporden, Quimper, Paris, Versailles)
18133Q	RIVIER Eliane	44800 ST HERBLAIN	BOLLORE, RANNOU, RIVIER, LIJOUR (Tourch, Scaër, Kernével)
18134B	GOURMELON Yannick	44640 ST JEAN DE BOISEAU	SALAUN, GOURMELON (Loperhet) / KERUZORE (Brasparts)
18135M	LE RUMEUR Julien	22300 PLOUBEZRE	LE RUMEUR
18136Q	LE MOAL Jean-Jacques	29000 QUIMPER	CROM (Gurunhuel) / MOAL (Bourbriac)
18137Q	BERNARD Patrick	76200 DIEPPE	
18138B	CHARPENTIER Margaret	06140 VENCE	PRONOST, CUEFF (Tréflez, Plougar, Plouider)
18139M	QUEGUINEUR Frédéric	91600 SAVIGNY SUR ORGE	
18140Q	BIZIEN Yvon	29910 TREGUNC	BIZIEN (Brest) / SIMON (Saint-Pol de Léon) / CARN, JEGOU (Roscanvel)
18141Q	BIZIEN Josiane	29910 TREGUNC	CARN, JEGOU (Roscanvel)
18142B	MONOT Marie-Laure	75018 PARIS	PELLEN, JAOUEN, CALVARIN, CADALEN, MONOT, CRENN, KEREBEL, VOURC'H
18143M	SERIGNAC Véronique	78800 HOUILLES	(Scrignac / Botsorhel / Plouégat-Guérand)
18144Q	LE GALL Maryvonne	29120 PLOMEUR	QUINIOU, NEDELEC (Pont-L'Abbé)
18145Q	DELECHAT Martine	85460 LA FAUTE SUR MER	ASQUOËT (Douarnenez) / BRENTERC'H (Brest)
18146Q	LOZACHMEUR Jean	91550 PARAY VIEILLE POSTE	LOZACHMEUR, MASSE, SELLIN (Quimperlé, Clohars-Carnoët)
18147B	ANTIGNY Axel	06140 TOURRETTES SUR LOUP	POCHARD

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

18148Q	PELLETER Bernard	29300 MELLAC	
18149Q	HERVE Jean-Yves	65600 SEMEAC	PRIOL, GUIBON, CARIOU, PICHAVANT (Mahalon, Plozévet)
18150B	FOUTEL Patrick	56000 VANNES	LE DANTEC (Morlaix, Brest, Crozon)
18151B	ROLLAND Alain	35136 ST JACQUES DE LA LANDE	
18152B	SOUBIGOU Jean Pierre	29280 PLOUZANE	SOUBIGOU, CLOAREC (Ploudiry)
18153Q	CAMUS Morgane	47200 MARMANDE	CORREC, BUANNIC, CAMUS, CARIOU (Plobannalec, Penmarc'h)
18154Q	QUINIOU Michel	56100 LORIENT	QUINIOU, FLOCH, PERENNES, GARREC, KERNALEGUEN, DADEN, ROLLAND, HASCOET, BLOCH (Douarnenez, Porzay)
18155B	CHEVILLOT Brigitte	33910 ST CIERS D ABZAC	LEAL, LE GALL, CADIOU, LE RESTE, GOURVIL (Brest, Lanrivoaré, Plouguerneau, Locquénolé)
18156B	SALAUN Christine	14540 ST AIGNAN DE CRAMESNIL	
18157M	LE GALLO Ronan	78150 LE CHESNAY	
18158B	PERROT Jean-Jacques	29200 BREST	PERROT, GUEGUEN, FLOCH, PRIGENT (Finistère nord)
18159B	DAGUENANT Adeline	29800 LANDERNEAU	GOURVENEC / GOURVENNEC
18160B	GUEGUEN Yannick	40200 MIMIZAN	GUEGUEN, MENGUY, BIZIEN, PERCHOC
18161B	MALESCOT Anne Nadine	35310 CINTRE	
18162B	CORFA Francis	29200 BREST	CORFA (Kernilis, Plounéour-Trez)
18163B	GODEC Marie Madeleine	29200 BREST	GODEC, PAUGAM (Ploudaniel)
18164Q	SUIGNARD Joël	29690 PLOUYE	SUIGNARD, KERRIOU (Châteaulin, Pleyben)
18165Q	LE COUTALLER Valérie	29710 PLOZEVET	
18166M	JACQ Jean-Philippe	29252 PLOUEZOC H	JACQ, LERAN, CORVEZ, BRETON, BOURZEC, LE ROUX, GESTIN, RIOU, LE SAOUT, QUILLEVERET, CHAPALAIN, BROUSTAIL
18167B	LE BECHEC Marcel	22000 ST BRIEUC	
18168B	LLERES Marie-Claude	13800 ISTRES	MAGUER, LE HIR, MENGANT (Landunvez, Lampaul-Plouarzel) / TICOS (Ouessant) / CREACH
18169B	BORDRON Yves	22300 LANNION	LEOST, ABGRALL, GRALL, GUEVEL, DEROFF, LEBRAS (Brest, Moëlan-sur-Mer, La Roche-Maurice, Le Relecq-Kerhuon, Châteauneuf-du-Faou, Plougar)
18170M	TABARY Stéphanie	76240 LE MESNIL ESNARD	PARIS, LE REGUER, ETIEN, TANGUY, MORVAN, SCLISSON, ROLLAND (Guimaëc, Locquirec, Saint-Jean-du-Doigt, Lanmeur)
18171B	MAIGNANT Sylvie	35700 RENNES	MERRIEN, CORVEZ, KERLER, MESGOFF
18172M	TREUSSART Rémi	22000 ST BRIEUC	
18173Q	LOZACHMEUR Yves	93200 ST DENIS	
18174B	PERON Loïc	85100 LES SABLES D OLONNE	PERON, LE GUEN (Landerneau) / LE GUEN (Landivisiau) / LANDRE, PHILIPPOT
18175B	COTEREAU Servane	60100 CREIL	LE GRIGUER (Brest, Saint-Pierre-Quilbignon, La Forest-Landerneau) / CARIOU (Audierne) / LE GOFF (Saint-Nic)
18176B	MORVAN Alain	33390 ST SEURIN DE CURSAC	
18177B	LE GALL Annie	29800 LANDERNEAU	LE GALL, CORNEC, FEREC, MELENEC, LE FOLL (Brest, Lopérhet, Plougonven, Landerneau, L'Hôpital-Camfrout, Camaret-sur-Mer)
18178Q	GUILLOU Morgane	56410 ERDEVEN	
18179Q	CARTON Jean-Claude	17220 SALLES SUR MER	GOAPPER, LE DUIGOU
18180M	GAUDRAY Alain	77600 BUSSY ST GEORGES	CADIOU, DERRIEN, DOURILIN, GUYOMARC'H, HOURMAN, JEZEQUEL, LE BIHAN, LE BRETON, LE CAM, LE CORRE, LE GUILLOU, LE JEUNE, LE JOANC (Loqueffret, Douarnenez, Landeleau, Plouyé, Mahalon, Ploaré)
18181B	MOUILLEFARINE Eric	75116 PARIS	TORREC DE BASSEMAISON, MICHEL, NOUVEL DE LA FLECHE, HUBAC, LARIDON
18182Q	TOUTOUS Jean-Jacques	17330 DOEUIL SUR LE MIGNON	TOUTOUS (Pleyben, Lennon, Le Cloître-Pleyben, Lannédern, Plonévez-du-Faou)
18183M	BAILLEUX Jean-François	33120 ARCACHON	
18184M	MISSLER Christian	85540 ST AVAUGOURD DES LANDES	GUYOMARCH, RIOU, BOTHOREL, LACADEC (La Feuillée)
18185M	CHAPALAIN Jean	22200 GRACES	CHAPALAIN, MOAL, QUEMENER, SEITE (Roscoff, Saint-Pol-de-Léon, Santec)
18186Q	JOLIFF Danielle	29730 GUILVINEC	CORRE, ROUX (Pont-l'Abbé)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

Questions

155 - 1 : Michel KERVIEL
Recherche probablement à Combrit ou environs, naissance et ascendance de Michel KERVIEL, X le 15.05.1743 à Combrit avec Marie KERNAFFLEN.

155 - 2 : Pierre CORCUFF
Recherche probablement à Plovan, Plonéour-Lanvern ou environs, naissance et ascendance de Pierre CORCUFF, X le 03.07.1737 à Plovan avec Catherine LE HENAFF.

Claude CONSTANTIN CGF 14640 Q
16 Clos de Verrières 91370 VERRIERES-LE-BUISSON
claude.constantin100@orange.fr

155 - 3 : Mathieu TOUS et Marie GUILLOU
Recherche probablement à Plouyé, Loqueffret, Collorec ou environs, ascendance et descendance du couple Mathieu TOUS et Marie GUILLOU, X le 26.02.1781 à Loqueffret, dont Hervé (° le 24.09.1788 Plouyé et X le 15.12.1813 à Plouyé avec Jeanne BIZOUARN.

155 - 4 : Yves LE BRAS et Marie Renée ROLLAND
Recherche à Brasparts, Loqueffret ou environs, ascendance et descendance du couple Yves LE BRAS et Marie Renée ROLLAND, X le 28 Floréal an VI à Loqueffret, dont Françoise (° le 23 Pluviôse an VII à Loqueffret, X le 02.07.1822 à Loqueffret avec Louis CORRE.

155 - 5 : Jean LOCHOU et jJeanne LE BORGNE
Recherche à Loqueffret, Collorec, Berrien, La Feuillée ou environs, ascendance et descendance du couple Jean LOCHOU et Jeanne LE BORGNE dont Jeanne (° 10 Thermidor an IV à Loqueffret, X le 04.02.1812 à Loqueffret avec Yves BOURLÈS.

155 - 6 : Henri PLASSART et Jeanne CADIOU
Recherche à Huelgoat, Berrien ou environs, ascendance et descendance du couple Henri PLASSART et Jeanne CADIOU, X le 20.02.1786 à Huelgoat dont Catherine (° 15 Thermidor an III à Huelgoat, X le 16.09.1824 à Huelgoat avec Jean LE BORGNE,

André LANNUZEL CGF 5576 Q
19 rue Gabriel Péri 93430 VILLETANEUSE
lannuzelandre@gmail.com

entraide

. Je suis à la recherche de renseignements sur un évêque Tourangeaux, Monseigneur Joseph BAUDICHON, qui serait arrivé à Brest le 23 juillet 1849 sur le navire "l'Arche d'Alliance" venant de Tahiti, qui rapatriait un corps de troupe. Peut-on trouver des documents conc ernant cette arrivée, du genre liste des passagers, car cet évêque a dû revenir accompagné de plusieurs religieux, ce serait pour connaitre le noms des dits religieux ?

Philippe MIRANDA-RENONCIALE
miranda.renonciale@orange.fr

. Je cherche à identifier dans mon ascendance une Marie Morvan mariée avec certitude à Jacob Tanguy. Je ne trouve ni sa date de baptême ni celle de son mariage mais je trouve une Marie Morvan décédée le 21.07.1699 par accident sans autre mention à Lambézéllec (berceau de la famille). Comment puis-je m'assurer que c'est la femme de Jacob ? Quelle piste suivre ? Peut-être dans les actes judiciaires conservés à Rennes ou autres ? Merci de l'aide qui pourrait m'être apportée..

J.-C. TANGUY CGF 17575 Q
jcm.tanguy@free.fr

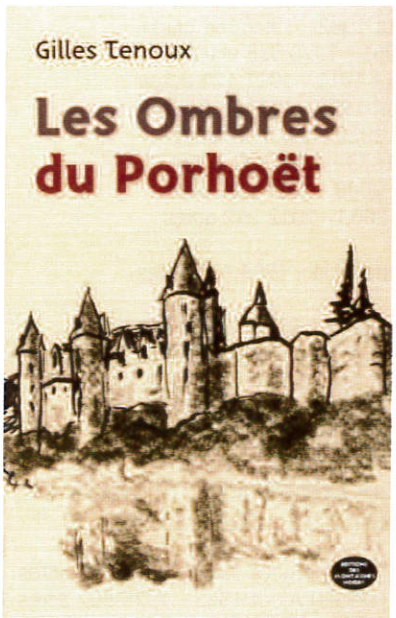

Vient de paraître

Gilles Tenoux est breton, linguiste, administrateur territorial, passionné de généalogie. Auteur et dessinateur, son troisième roman *Les Ombres du Porhoët* allie une réflexion sur la langue, la Bretagne, et le récit. Membre du Cegenceb, cercle généalogique du centre-Est Bretagne, son livre *Les Ombres du Porhoët* vient de sortir.

Les Ombres du Porhoët, c'est l'histoire d'une famille du centre-Bretagne au travers de 90 portraits sur la période 1550 à 2000. Basé sur l'arbre généalogique de l'auteur. Ce roman raconte les histoires des uns et des autres et permet de découvrir ce beau pays de landes, de rivières et de forêts. Chaque portrait est écrit à la manière des écrivains de leur époque, de Rabelais, à Boris Vian, en passant par Voltaire, Montaigne, Marivaux, Proust, Queneau. Sans oublier les femmes : Catherine d'Aulnoy, Marguerite de Navarre, Madame de Sévigné ou Marguerite Duras. C'est le fruit d'un gros travail débuté voilà près de 7 ans.

Ci-joint le lien avec le blog où vous pourrez en savoir plus, trouver des infos sur l'arbre généalogique de Gilles Tenoux et des éléments pratiques pour commander le livre, poster vos commentaires.

https://ombresporhoet.blogspot.com/

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

Base Recif :

Juin 2020

Mise à jour de la base RECIF

Résumé des évolutions depuis la précédente mise à jour.

Les Ajouts

Bénodet [Naissances] Ajout 1901 - 1905 212 actes
Bénodet [Décès] Ajout 1896 - 1900 160 actes
Beuzec-Cap-Sizun [Naissances] Ajout 1911 - 1919 454 actes
Bohars [Décès] Ajout 1980 - 1984 516 actes
Bohars [Décès] Ajout 1986 - 1986 90 actes
Brest - Hôpital [Décès] Ajout 1770 - 1770 96 actes
Brest - Hôpital [Décès] Ajout 1771 - 1772 239 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1753 - 1754 364 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1753 - 1753 444 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1757 - 1757 418 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1895 - 1895 11 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1896 - 1896 381 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1897 - 1897 431 actes
Brest - Saint-Louis [Naissances] Ajout 1745 - 1747 556 actes
Brest - Saint-Louis [Naissances] Ajout 1747 - 1748 583 actes
Brest - Saint-Louis [Mariages] Ajout 1751 - 1751 157 actes
Brest - Saint-Louis [Mariages] Ajout 1752 - 1752 122 actes
Brest - Saint-Louis [Mariages] Ajout 1767 - 1767 118 actes
Brest - Saint-Louis [Mariages] Ajout 1768 - 1768 132 actes
Brest - Saint-Louis [Mariages] Ajout 1769 - 1769 119 actes
Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1773 - 1773 461 actes
Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1773 - 1773 412 actes
Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1774 - 1774 439 actes
Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1775 - 1775 358 actes
Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1776 - 1776 419 actes
Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1777 - 1777 263 actes
Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1777 - 1777 309 actes
Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1778 - 1778 297 actes
Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1778 - 1778 286 actes
Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1779 - 1779 451 actes
Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1779 - 1779 429 actes
Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1779 - 1779 378 actes
Briec [Décès] Ajout 1933 - 1934 106 actes
Briec [Décès] Ajout 1935 - 1936 115 actes
Brignogan-Plages [Décès] Ajout 1962 - 1972 190 actes

Carantec [Décès] Ajout 1962 - 1972 417 actes
Carhaix-Plouguer [Décès] Ajout 1911 - 1915 497 actes
Carhaix-Plouguer [Décès] Ajout 1926 - 1930 411 actes
Cléden-Poher [Décès] Ajout 1946 - 1960 230 actes
Cléder [Décès] Ajout 1984 - 1988 308 actes
Clohars-Carnoët [Naissances] Ajout 1874 - 1874 124 actes
Crozon [Décès] Ajout 1961 - 1965 587 actes
Crozon [Décès] Ajout 1966 - 1970 589 actes

Ergué-Armel [Décès] Ajout 1793 - 1798 207 actes
Ergué-Armel [Décès] Ajout 1798 - 1805 358 actes

Gouesnach [Naissances] Ajout 1896 - 1899 166 actes
Gouesnach [Décès] Ajout 1883 - 1887 105 actes
Gouesnach [Décès] Ajout 1888 - 1892 134 actes
Gouézec [Naissances] Ajout 1893 - 1893 81 actes
Goulien [Naissances] Ajout 1886 - 1888 113 actes
Goulien [Naissances] Ajout 1889 - 1891 116 actes
Goulien [Naissances] Ajout 1892 - 1896 198 actes
Goulien [Naissances] Ajout 1902 - 1902 37 actes
Guerlesquin [Décès] Ajout 1973 - 1973 17 actes
Guerlesquin [Décès] Ajout 1974 - 1974 22 actes
Guerlesquin [Décès] Ajout 1975 - 1975 18 actes
Guerlesquin [Décès] Ajout 1976 - 1976 18 actes
Guerlesquin [Décès] Ajout 1977 - 1977 22 actes
Guerlesquin [Décès] Ajout 1988 - 1988 21 actes
Guipavas [Naissances] Ajout 1724 - 1724 47 actes
Kerfeunteun [Décès] Ajout 1892 - 1894 245 actes
Kerfeunteun [Décès] Ajout 1895 - 1896 152 actes

La Martyre [Naissances] Ajout 1617 - 1626 457 actes
La Martyre [Naissances] Ajout 1627 - 1640 467 actes
La Martyre [Naissances] Ajout 1650 - 1651 21 actes
La Martyre [Naissances] Ajout 1652 - 1664 434 actes
La Martyre [Naissances] Ajout 1669 - 1669 60 actes
La Martyre [Naissances] Ajout 1670 - 1678 469 actes
La Martyre [Naissances] Ajout 1679 - 1684 251 actes
La Martyre [Naissances] Ajout 1686 - 1690 217 actes
La Martyre [Naissances] Ajout 1691 - 1701 476 actes
La Martyre [Naissances] Ajout 1702 - 1712 467 actes
La Martyre [Naissances] Ajout 1713 - 1724 462 actes
La Martyre [Naissances] Ajout 1725 - 1734 451 actes
La Martyre [Naissances] Ajout 1735 - 1744 446 actes
La Martyre [Naissances] Ajout 1745 - 1746 92 actes
La Martyre [Naissances] Ajout 1787 - 1791 215 actes
Lambézellec [Décès] Ajout 1942 - 1945 65 actes
Lambézellec [Décès] Ajout 1946 - 1947 345 actes
Lesneven [Décès] Ajout 2005 - 2005 137 actes
Penhars [Naissances] Ajout 1913 - 1913 67 actes
Penhars [Naissances] Ajout 1914 - 1914 63 actes
Penhars [Naissances] Ajout 1915 - 1915 46 actes
Plabennec [Mariages] Ajout 1934 - 1945 292 actes
Plabennec [Décès] Ajout 1963 - 1967 235 actes
Plabennec [Décès] Ajout 1968 - 1972 253 actes
Plabennec [Décès] Ajout 1983 - 1985 202 actes
Ploaré [Décès] Ajout 1890 - 1890 85 actes
Ploaré [Décès] Ajout 1891 - 1891 104 actes
Ploaré [Décès] Ajout 1892 - 1892 73 actes
Ploaré [Décès] Ajout 1893 - 1893 67 actes
Plogonnec [Décès] Ajout 1953 - 1955 97 actes
Plonéour-Lanvern [Naissances] Ajout 1910 - 1912 469 actes
Plonévez-du-Faou [Décès] Ajout 1891 - 1893 421 actes
Ploudiry [Naissances] Ajout 1778 - 1786 494 actes
Ploudiry [Naissances] Ajout 1787 - 1792 413 actes
Plouégat-Guérand [Décès] Ajout 1943 - 1953 181 actes
Plouégat-Guérand [Décès] Ajout 1973 - 1982 137 actes
Plouescat [Décès] Ajout 1955 - 1957 207 actes
Plouezoc'h [Mariages] Ajout 1931 - 1940 105 actes
Plougoulm [Décès] Ajout 1950 - 1953 101 actes
Plougoulm [Décès] Ajout 1960 - 1964 124 actes
Plougoulm [Décès] Ajout 1965 - 1969 112 actes
Plougoulm [Décès] Ajout 1970 - 1975 146 actes
Plounéventer [Décès] Ajout 1982 - 1991 184 actes
Plouvorn [Décès] Ajout 1961 - 1970 338 actes
Plozévet [Naissances] Ajout 1911 - 1911 171 actes
Plozévet [Naissances] Ajout 1912 - 1912 146 actes
Plozévet [Mariages] Ajout 1926 - 1926 48 actes
Pont-Aven [Décès] Ajout 1873 - 1882 431 actes
Pouldreuzic [Décès] Ajout 2008 - 2012 191 actes
Poullaouen [Décès] Ajout 2003 - 2012 212 actes

Quimper [Naissances] Ajout 1904 - 1904 433 actes

Riec-sur-Belon [Naissances] Ajout 1827 - 1828 221 actes
Riec-sur-Belon [Naissances] Ajout 1829 - 1830 211 actes
Riec-sur-Belon [Naissances] Ajout 1831 - 1832 269 actes
Roscoff [Naissances] Ajout 1914 - 1914 150 actes
Roscoff [Naissances] Ajout 1915 - 1915 94 actes
Roscoff [Mariages] Ajout 1906 - 1906 37 actes
Roscoff [Décès] Ajout 1914 - 1923 480 actes
Rosporden [Naissances] Ajout 1911 - 1912 142 actes

Saint-Martin-des-Champs [Décès] Ajout 1953 - 1964 515 actes
Saint-Martin-des-Champs [Décès] Ajout 1965 - 1975 507 actes

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

Saint-Martin-des-Champs [Décès] Ajout 1983 - 1988 359 actes
Saint-Martin-des-Champs [Décès] Ajout 1996 - 1998 205 actes
Saint-Martin-des-Champs [Décès] Ajout 2002 - 2007 446 actes
Saint-Martin-des-Champs [Décès] Ajout 2008 - 2014 515 actes
Saint-Pierre-Quilbignon [Naissances] Ajout 1920 - 1920 283 actes
Riec-sur-Belon [Naissances] Ajout 1843 - 1844 266 actes
Riec-sur-Belon [Naissances] Ajout 1845 - 1846 298 actes
Riec-sur-Belon [Naissances] Ajout 1902 - 1902 131 actes
Roscoff [Naissances] Ajout 1916 - 1918 202 actes
Rosporden [Décès] Ajout 1908 - 1910 122 actes
Rosporden [Décès] Ajout 1911 - 1914 199 actes

Saint-Martin-des-Champs [Décès] Ajout 1953 - 1964 515 actes
Saint-Martin-des-Champs [Décès] Ajout 1965 - 1975 507 actes
Saint-Martin-des-Champs [Décès] Ajout 1983 - 1988 359 actes
Saint-Martin-des-Champs [Décès] Ajout 1996 - 1998 205 actes
Saint-Martin-des-Champs [Décès] Ajout 2002 - 2007 446 actes
Saint-Martin-des-Champs [Décès] Ajout 2008 - 2014 515 actes
Saint-Pierre-Quilbignon [Naissances] Ajout 1920 - 1920 283 actes
Saint-Pol-de-Léon [Décès] Ajout 1932 - 1936 627 actes
Saint-Renan [Mariages] Ajout 1942 - 1945 91 actes
Saint-Renan [Décès] Ajout 1959 - 1959 59 actes
Saint-Renan [Décès] Ajout 1960 - 1960 65 actes
Saint-Renan [Décès] Ajout 1961 - 1961 45 actes
Saint-Renan [Décès] Ajout 1962 - 1966 271 actes
Saint-Thégonnec [Décès] Ajout 1946 - 1953 293 actes
Saint-Thurien [Décès] Ajout 1873 - 1882 264 actes
Sainte-Sève [Décès] Ajout 1977 - 1979 21 actes
Sainte-Sève [Décès] Ajout 1980 - 1999 126 actes

Taulé [Décès] Ajout 1950 - 1960 340 actes
Telgruc-sur-Mer [Décès] Ajout 1952 - 1961 241 actes
Telgruc-sur-Mer [Décès] Ajout 1962 - 1972 286 actes
Telgruc-sur-Mer [Décès] Ajout 1973 - 1982 287 actes
Telgruc-sur-Mer [Décès] Ajout 1983 - 1992 271 actes
Telgruc-sur-Mer [Décès] Ajout 2003 - 2011 234 actes
Tréflez [Décès] Ajout 1943 - 1952 167 actes

Les Suppressions

Pour des raisons techniques, les actes saisis pour révision ne peuvent actuellement être mis directement à jour. Les 5 930 actes suivants ont, en conséquence, été supprimés.

Ils sont remplacés par les actes en ajout (voir ci-dessus) pour les mêmes périodes.

Brest (Saint-Louis)	M 1752 - 1752	8 actes	La Martyre	N 1787 - 1791	217 actes
La Martyre	N 1617 - 1746	4797 actes	Ploudiry	N 1778 - 1792	908 actes

Les Actes Hors Etat civil

RECIF comporte par ailleurs 58 466 relevés de naissances hors 'Etat-Civil' dont 54 462 établis à partir des registres matricules et 4 d'origines diverses.

WANTED !!!

Le CGF possède un certain nombre de généalogies de célébrités qui ont des ancêtres finistériens. Des saisies ont été réalisées sur informatique, mais nous ne possédons plus les fichiers informatiques. Nous recherchons donc des volontaires, qui utilisent Généatique ou Hérédis, qui accepteraient de ressaisir ces généalogies, à partir d'un tirage papier.

Une fois ces saisies faites, des gedcoms pourront être émis en vue d'intégration de ces généalogies dans BAGAD.

Merci d'avance pour votre aide.

J.F PELLAN : jf.pellan@orange.fr

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

Base Recif :

Juillet 2020

Mise à jour de la base RECIF

Résumé des évolutions depuis la précédente mise à jour.

Les Ajouts

Bannalec [Décès] Ajout 1870 - 1872 734 actes
Bannalec [Décès] Ajout 1873 - 1875 339 actes
Brest [Mariages] Ajout 1917 - 1917 382 actes
Brest [Mariages] Ajout 1917 - 1917 150 actes
Brest - Hôpital [Décès] Ajout 1773 - 1776 449 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1751 - 1752 442 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1752 - 1752 435 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1898 - 1898 432 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1899 - 1900 394 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1901 - 1901 451 actes
Brest - Saint-Louis [Naissances] Ajout 1743 - 1745 514 actes
Brest - Saint-Louis [Naissances] Ajout 1749 - 1749 579 actes
Brest - Saint-Louis [Mariages] Ajout 1753 - 1753 122 actes
Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1745 - 1745 453 actes
Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1766 - 1766 488 actes
Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1767 - 1767 507 actes
Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1768 - 1769 397 actes
Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1768 - 1768 483 actes
Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1770 - 1770 401 actes
Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1771 - 1771 502 actes
Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1772 - 1772 442 actes
Briec [Décès] Ajout 1937 - 1938 103 actes
Briec [Décès] Ajout 1939 - 1940 112 actes
Briec [Décès] Ajout 1941 - 1942 99 actes

Carantec [Décès] Ajout 1973 - 1982 418 actes
Carantec [Décès] Ajout 1983 - 1987 194 actes
Carantec [Décès] Ajout 1988 - 1992 225 actes
Carhaix-Plouguer [Décès] Ajout 1931 - 1935 531 actes
Cléder [Décès] Ajout 1989 - 1992 217 actes
Clohars-Carnoët [Naissances] Ajout 1875 - 1875 117 actes
Crozon [Décès] Ajout 1940 - 1945 15 actes
Crozon [Décès] Ajout 1946 - 1946 111 actes
Crozon [Décès] Ajout 1971 - 1971 122 actes
Crozon [Décès] Ajout 1972 - 1972 134 actes
Crozon [Décès] Ajout 1975 - 1980 587 actes

Ergué-Armel [Décès] Ajout 1894 - 1894 69 actes
Ergué-Armel [Décès] Ajout 1905 - 1907 186 actes
Ergué-Armel [Décès] Ajout 1908 - 1910 216 actes
Ergué-Armel [Décès] Ajout 1911 - 1913 210 actes
Esquibien [Décès] Ajout 1892 - 1892 32 actes

Gouesnach [Décès] Ajout 1893 - 1897 104 actes
Gouesnach [Décès] Ajout 1898 - 1902 98 actes
Gouesnach [Décès] Ajout 1903 - 1907 91 actes
Gouézec [Naissances] Ajout 1894 - 1894 88 actes
Gouézec [Naissances] Ajout 1895 - 1895 73 actes
Goulien [Naissances] Ajout 1897 - 1901 183 actes
Guerlesquin [Décès] Ajout 1989 - 1989 26 actes
Guerlesquin [Décès] Ajout 1990 - 1990 36 actes
Guerlesquin [Décès] Ajout 1991 - 1991 25 actes
Guerlesquin [Décès] Ajout 1992 - 1992 19 actes

Kerfeunteun [Naissances] Ajout 1909 - 1909 66 actes
Kerfeunteun [Décès] Ajout 1897 - 1899 185 actes
Kerfeunteun [Décès] Ajout 1900 - 1902 174 actes
Kergloff [Décès] Ajout 1983 - 1992 80 actes

Landerneau [Décès] Ajout 1982 - 1983 682 actes
Landudec [Mariages] Ajout 1926 - 1945 201 actes
Landudec [Décès] Ajout 1933 - 1947 247 actes
Loc-Brévalaire [Décès] Ajout 1933 - 1951 62 actes
Lothey [Naissances] Ajout 1898 - 1900 121 actes

Plabennec [Décès] Ajout 1973 - 1977 253 actes
Plabennec [Décès] Ajout 1993 - 1996 261 actes
Ploaré [Décès] Ajout 1894 - 1894 50 actes
Ploaré [Décès] Ajout 1895 - 1895 50 actes
Ploaré [Décès] Ajout 1896 - 1896 28 actes
Ploaré [Décès] Ajout 1897 - 1897 52 actes
Ploaré [Décès] Ajout 1898 - 1898 62 actes
Plogoff [Naissances] Ajout 1818 - 1819 72 actes
Plogoff [Naissances] Ajout 1820 - 1821 69 actes
Plogoff [Naissances] Ajout 1822 - 1823 88 actes
Plogoff [Naissances] Ajout 1824 - 1826 119 actes
Plogoff [Mariages] Ajout 1893 - 1893 12 actes
Plogonnec [Décès] Ajout 1956 - 1958 91 actes
Plougoulm [Décès] Ajout 1954 - 1956 66 actes
Plougoulm [Décès] Ajout 1957 - 1959 79 actes
Plouider [Décès] Ajout 2004 - 2012 150 actes
Plouvorn [Décès] Ajout 1971 - 1980 320 actes
Plouyé [Naissances] Ajout 1756 - 1756 85 actes
Plovan [Décès] Ajout 1995 - 2005 119 actes
Plozévet [Naissances] Ajout 1913 - 1913 144 actes
Plozévet [Naissances] Ajout 1914 - 1914 161 actes
Plozévet [Mariages] Ajout 1927 - 1927 48 actes
Plozévet [Mariages] Ajout 1928 - 1928 45 actes
Pont-Aven [Décès] Ajout 1883 - 1892 391 actes
Primelin [Naissances] Ajout 1819 - 1819 35 actes
Primelin [Naissances] Ajout 1834 - 1834 42 actes
Primelin [Naissances] Ajout 1836 - 1836 34 actes
Primelin [Naissances] Ajout 1893 - 1894 112 actes
Primelin [Naissances] Ajout 1895 - 1895 47 actes
Primelin [Naissances] Ajout 1896 - 1896 60 actes
Primelin [Naissances] Ajout 1897 - 1897 51 actes
Primelin [Naissances] Ajout 1898 - 1898 48 actes
Primelin [Naissances] Ajout 1899 - 1899 49 actes
Primelin [Naissances] Ajout 1900 - 1900 46 actes
Primelin [Décès] Ajout 1835 - 1835 18 actes

Riec-sur-Belon [Naissances] Ajout 1823 - 1823 129 actes
Riec-sur-Belon [Naissances] Ajout 1824 - 1824 117 actes
Riec-sur-Belon [Naissances] Ajout 1825 - 1826 207 actes
Roscoff [Mariages] Ajout 1907 - 1907 47 actes
Roscoff [Mariages] Ajout 1908 - 1908 58 actes
Roscoff [Mariages] Ajout 1909 - 1909 31 actes
Rosporden [Naissances] Ajout 1913 - 1914 134 actes
Rosporden [Décès] Ajout 1923 - 1926 158 actes

Saint-Jean-du-Doigt [Décès] Ajout 1976 - 1982 85 actes
Saint-Martin-des-Champs [Décès] Ajout 1999 - 2001 207 actes
Saint-Renan [Décès] Ajout 1967 - 1971 274 actes
Saint-Renan [Décès] Ajout 1972 - 1976 300 actes
Saint-Renan [Décès] Ajout 1976 - 1977 63 actes
Saint-Thégonnec [Décès] Ajout 1954 - 1963 340 actes
Saint-Thégonnec [Décès] Ajout 1963 - 1972 334 actes
Sizun [Décès] Ajout 1650 - 1652 58 actes
Sizun [Décès] Ajout 1652 - 1659 183 actes
Sizun [Décès] Ajout 1661 - 1666 94 actes
Spézet [Décès] Ajout 1933 - 1939 352 actes
Spézet [Décès] Ajout 1960 - 1972 464 actes

Telgruc-sur-Mer [Décès] Ajout 1993 - 2002 262 actes
Tréflez [Décès] Ajout 1797 - 1798 60 actes
Tréflez [Décès] Ajout 1953 - 1962 151 actes
Tréflez [Décès] Ajout 1963 - 1972 136 actes
Tréflez [Décès] Ajout 1973 - 1982 137 actes
Tréflez [Décès] Ajout 1983 - 2001 225 actes
Tréflez [Décès] Ajout 2002 - 2014 139 actes

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

Les Actes Hors Etat civil

RECIF comporte par ailleurs 28 477 relevés de naissances hors 'Etat-Civil' dont 28 473 établis à partir des registres matricules.et 4 d'origines diverses..

Bilan

Au 1er juillet 2020 la base RECIF comporte :

4 917 960 naissances
1 297 775 mariages
3 905 074 décès
Soit un total de **10 120 209** actes (+ 53 970 actes)

10 004 035 de ces actes sont disponibles en ligne (N > 100 ans, M > 75 ans, D > 25 ans)

Important :
Les relevés de naissances postérieures à 1920, quand ils sont informatisés, ne sont pas mis en ligne.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à cette mise à jour par leurs relevés, leurs saisies ou leurs photographies !

N'hésitez pas à contacter les antennes du CGF pour proposer vos services.

Dernier délai pour transmettre à la rédaction du *LIEN* vos demandes d'insertion dans le n° 156 :

5 NOVEMBRE 2020

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

CENTRE GENEALOGIQUE DU FINISTERE

Siège social : Salle municipale, rue du Commandant Tissot, 29200 BREST

A ADRESSER A VOTRE ANTENNE DE RATTACHEMENT

Antenne de Brest :
Salle municipale, Rue du Commandant Tissot 29200 BREST

Antenne de Morlaix :
Place Onésime Krébel 29600 MORLAIX

Antenne de Quimper :
4 Rue Félix Le Dantec, zone de Creac'h Guen 29000 QUIMPER

RENOUVELLEMENT DE COTISATION AU CGF OU D'ABONNEMENT AU LIEN POUR L'ANNEE 2021

Consignes :

1er cas : règlement par CB :
Veuillez vous connecter sur notre site à l'adresse suivante : //cgf-bzh.fr
Ce paiement est entièrement sécurisé. Vous recevrez un SMS sur votre téléphone portable, avec un code à saisir pour confirmer votre réglement. Utilisez cette formule dans la mesure du possible, car en raison des automatismes qui y sont liés, cela soulage le travail de nos bénévoles.

2ème cas : règlement par Pay-Pal :
Pour les personnes à l'étranger, vous avez la possibilité de payer par Pay-Pal. Dans ce cas, nous contacter par courriel à l'adresse suivante : cg29@cgf.bzh

3ème cas : règlement par chèque :
Merci de renseigner les documents qui suivent.

Vos renouvellements d'adhésion sont à adresser, avec votre chèque à l'ordre du Centre Généalogique du Finistère, à l'antenne de rattachement de votre choix.

ATTENTION !

Généabank :
Rappel : la distribution des points Généabank du 1er trimestre 2021, se fera le 7 janvier. Soyez prévoyant(e) en réglant votre cotisation à temps, pour bien démarrer la nouvelle année.
A titre informatif, les comptes généabank des personnes qui renouvelleront après le 31 janvier ne seront crédités que de 600 points au lieu de 900 si le renouvellement s'effectue jusqu'au 28 février et de 300 points pour un renouvellement en mars.

Expédition du Lien
Si votre renouvellement de cotisation intervient après le 15 février (pour le Lien du premier trimestre) et le 14 juin (pour le deuxième trimestre), merci de prévoir un règlement complémentaire de 6, 96 € par Lien paru, le tarif «envoi de groupe» ne s'appliquant plus. Ainsi toute personne qui renouvellera sa cotisation après le 1er juin 2021 devra joindre à son règlement 9, 28 € pour l'expédition de deux revues (premier et deuxième trimestre).

ABONNEMENT AUX QUATRE NUMEROS 2020 DE LA REVUE LE LIEN SANS ÊTRE ADHÉRENT : 29 €

Nom : Prénom :
Adresse : N° : Rue :
Lieu-dit :
Code Postal : Ville : Pays :
N° de téléphone : N° de téléphone portable :
Adresse électronique :

Chèque à libeller à l'ordre du Centre Généalogique du Finistère et à renvoyer au siège social de l'association :

CGF Salle municipale rue du Commandant Tissot 29200 BREST

NB : Le paiement par CB n'est pas possible pour un simple abonnement à la revue.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU CGF POUR L'ANNEE 2021

Valable du 1er janvier au 31 décembre 2021 avec règlement par chèque

Imprimé à n'utiliser que si vous n'optez pas pour le règlement sécurisé par Carte Bancaire mis en place par le CGF

1- J'INDIQUE MON ANTENNE DE RATTACHEMENT POUR MON RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

BREST		MORLAIX		QUIMPER	

2- JE RENSEIGNE LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

ADHERENT N° : **Antenne de rattachement :**

Mr ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Nom : Nom de jeune fille* :
Prénom :
Adresse : N° : Rue :
Lieu-dit :
Code Postal : Ville : Pays :
N° de téléphone* : N° de téléphone portable* :
Adresse électronique :
Date de naissance : Lieu de naissance* :
Profession* :

** : mention facultative mais souhaitée*

(A REMPLIR PAR LA DEUXIÈME PERSONNE DANS LE CAS D'UN RENOUVELLEMENT "COUPLE" OU "DUO")

ADHERENT N° :

Mr ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Nom : Nom de jeune fille* :
Prénom :
Adresse : N° : Rue :
Lieu-dit :
Code Postal : Ville : Pays :
N° de téléphone* : N° de téléphone portable* :
Adresse électronique :
Date de naissance : Lieu de naissance* :
Profession* :

** : mention facultative mais souhaitée*

3- JE CHOISIS MA FORMULE D'ADHÉSION :

Cotisations	Conditions	Montant dû	Choix
Cotisation annuelle avec abonnement au Lien et accès aux bases sur Internet [1] : donne la qualité de membre 26 € (44 € pour Duo) + abonnement préférentiel au Lien (18 €), qui donne en sus accès aux bases informatiques en nos locaux et sur Internet, via GENEABANK avec attribution de codes personnalisés.	*Personne seule*	**44 €**	☐
	Duo [2]	**62 €**	☐
Cotisation annuelle : donne la qualité de membre (pas de revue, ni d'accès aux bases par Internet, accès aux bases uniquement en salle de lecture dans les antennes)	*Personne seule*	**26 €**	☐
	Duo [2]	**44 €**	☐

[1] *Cette formule vous permet de recevoir les codes d'accès personnalisés pour consulter, via Internet, les bases de données du CGF (RECIF, BAGAD, HORSEC,DECRETS, TUTELLES ... ainsi que la base de données GENEABANK.*

[2] *La formule Duo peut être souscrite par des couples mariés ou non, un parent et son enfant, un frère et une soeur, etc...*

"J'autorise le Centre Généalogique du Finistère à collecter les informations portées sur ce bulletin d'inscription ou de renouvellement de cotisation et à m'adresser des courriels (lettres d'information notamment). oui non
Nous vous rappelons que vos données personnelles NE SONT JAMAIS partagées avec des sociétés commerciales.
Via le site du CGF (http://recif.cgf.bzh/cgf.php) , vous avez la possibilité de modifier ces données.
Vous pouvez aussi nous contacter soit par courrier, soit par mail (cg29@cgf.bzh) pour demander la modification ou même la suppression de vos données personnelles."
Je m'engage à ne faire aucune exploitation lucrative de mes recherches, sous quelque forme que se soit, à titre personnel ou au nom du CGF.

Fait à : le :

signature :

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

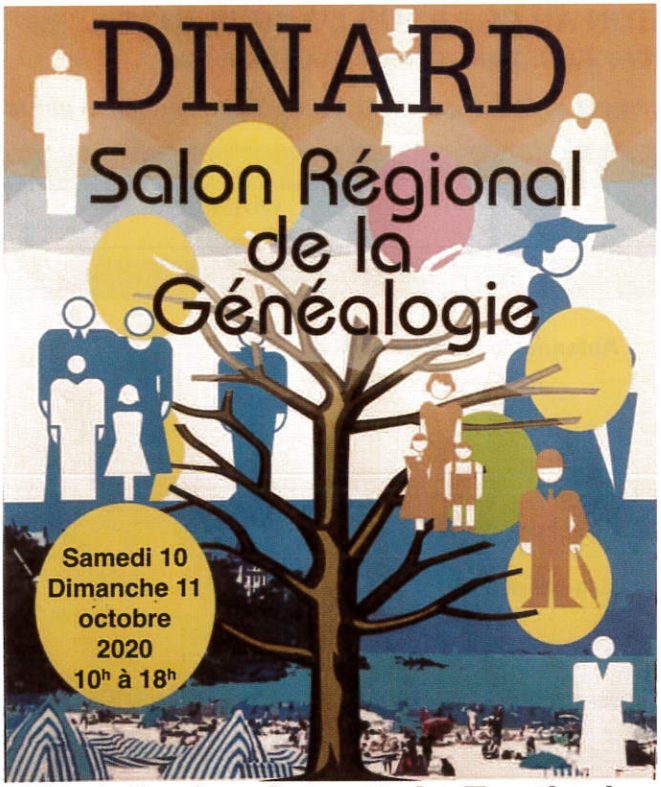

Palais des Arts et du Festival

Bd Wilson

mail : cgce35@orange.fr - Renseignements : 06 08 51 32 43

ENTRÉE GRATUITE - OUVERT à TOUS

Organisé par le C.G.C.E. avec la participation de la Mairie de Dinard

Dernière minute :

A l'heure de mettre sous presse ce numéro du Lien, nous apprenons que la tenue du salon régional de Dinard est annulée en raison de la situation sanitaire.

Les organisateurs font savoir qu'ils espèrent pouvoir le programmer dans le courant de 2021.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informer.

Le CGF sera présent à ces manifestations

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 155, septembre 2020

Les Cercles Généalogiques membres de l'UGBH et leurs derniers bulletins

Centre Généalogique des Côtes d'Armor
3 rue du Bel-Orient, 22000 ST BRIEUC

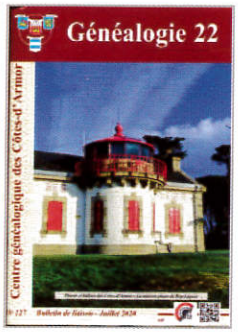

Généalogie 22, n°127

- Une centenaire respectable et respectée, Adélaïde Bécot (Paimpol 1807-1908), par Annick Mévellec, 9p.
- Le granit de Saint-Brieuc, produit d'exportation, par Monique Jézéquel, avec la généalogie de Charles Le Maout, par Marie Boucher, 8p.
- Un engagement oublié : Eugène Philippe (1912-1940), par André Orhan, 7p.
- Alain Le Gualès, l'armateur, par Henriette Herlant, 7p.
- La naissance à Saint-Germain-de-la-Mer sous l'Ancien Régime, par Pierre Goetgheluck, 8p.
- En feuilletant la presse : Un Breton, Yves Marie Le Hégarat sauve une Bretonne, Eulalie Lebel née Le Razer, et l'asile du Vésinet, par Renée-Claude Marion, 3p.

Chef d'Armor
108 boulevard de la Corniche, 22700 PERROS-GUIREC

Centre Généalogique du Morbihan
12 rue Colbert, 56100 LORIENT

- Seigneurs et seigneuries du Morbihan – 13 – Quiberon – La Trinité-sur-Mer, par † Job J affré, 6p.
- Jean Mathurin Guillouzic, un appelé vannetais porté disparu pendant la guerre de Crimée, par Marc Kermorvant, 4p.
- La poche de Lorient, vue du côté allemand, 1944-1945 (2), par Yvonnick Dansard, 7p.
- Langonnet, commune rebelle sous la Révolution (6), par Pierre-Yves Quéméner, 8p.
- Les Quérant, une famille de meuniers au pays de Malestroit, par le Dr Patrick Mahéo, 7p.
- Marins de Riantec et Compagnie des Indes au XVIIIe siècle, (2), par Louis Le Ruyet, 7p.
- Chroniques du recteur de Locquénin du 4 février 1943 au 9 mai 1945 (Père Joseph Le Bail) (1), 6p.
- Filles soumises des maisons et 4 rue Pen-ar-Stang à Quimper de 1889 à 1899, par Bénédicte Reigner-Troude, 3p.

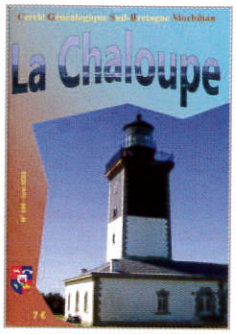

La Chaloupe n° 134

Cercle Généalogique d'Ille-et-Vilaine
Permanences et courrier :
18 bis rue Frédéric Mistral, 35200 RENNES

Racines 35, n°134

- Evacuation en juin 1940, par Francine Rivat-Lebreton, 6p.
- Amanlis et ses personnalités, par Patrick Jardin, 5p.
- Itinéraire d'un Tourtier, du Châtelet à Guipry, par Anne Marie Heintz, 4p.
- Marins Terre-Neuvas. Rencontre avec les bagnards de la mer, les galériens des brumes, par Norbert Renaut, 12p.
- Exécution d'une sentence en 1710, par Alain Vannier, 1p.
- Descendance du couple André Pinault et Françoise Burnon, (rectificatif), par Bernard Arribard et Joseph Denoual, 3p.

Centre Généalogique du Poher
Boulevard de la République, 29720 CARHAIX

- Les origines de la Bretagne, 2ème partie :- Pour en finir avec les Celtes, par Sœur Marie-Béatrice, 8 p.
- Prophètes de Basse-Bretagne – 1ère partie, par Christian Souchon, 12p.-
- Des Côtes d'Armor jusqu'au seuil de la Moneda – Desde las Côtes-d'Armor hasta el umbral de la Moneda (Chili), par Sergio Hernan Riquelme Bayle, 16p.
- Quid des tests ADN à visée généalogique, par Alban Hurel, 14p.
- La généalogie à l'ère numérique : nouvelles approches, nouveaux défis, 5e partie, par Aliénor Samuel-Hervé, 12p.
- Etude toponymique des communes de l'aire d'étude du Centre Généalogique et histo rique du Poher : Communes de Carhaix-Plouguer, par Jean-Claude Even, 6p.

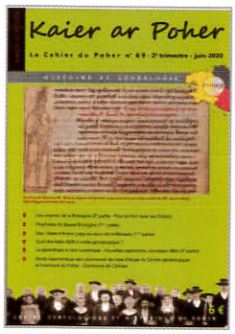

Kaier ar Poher n° 68

Centre Généalogique de la Loire Atlantique
1 Rue Darbefeuille – 44100 NANTES

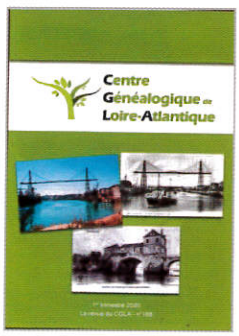

CGLA n° 168

- Teillé – 2014 – Inauguration d'un monument aux mors pour la France, par Josette Anne Crolard, 5p.
- Enquête sur un couple de bourgeois parisiens à la fin du XVIIIe siècle, par Etienne Rondeleux, 5p.
- 1894 : deux mariages entre cousins et ce qu'il en advint, par Dominique Dejoie, 12p.
- Une recherche épineuse : la famille Pépin, 3p.
- Généalogie de la famille Kermasson, alias de Kermasson, 1ère partie, par Claude Lubineau de Kermasson, 11p.
- L'enregistrement, Série 3Q, par Mireille Gouy, 5p

CEGENCEB
Siège : Mairie de Mauron, 56430 MAURON

- De la paroisse à la commune : Guégon, par Christiane Blanchard, 3p.
- Mamy, parle-nous de toi, avec le recense ment des Bretons en 1911 à Gauville
– La Ferté en Ouche (61), par Yannick Lenouvel, 7p
- La lettre de rémission, par Christian Jouhier, 5p.
- Lettre de rémission Le Mintier, Thébault et Jouvante, par Christiane Blanchard, 3p.
- Fondation de l'abbaye du Mont-Cassin à Jossellin, par Maurice Oréal, 2p-
- Sénéchal, notaire, procureur, par Maurice Oréal, 1p.
- Frésine, mon arrière-grand-mère, cette inconnue, par Christian Jouhier, 4p.

Souche n° 70

Mémoire Vivante de Fégréac
Mairie, 44 FEGREAC
memoirevivante.fegreac@voila.fr

Centre Généalogique du Finistère
(voir page 2 de couverture)

Brest
Morlaix
Quimper
ILE DE BATZ
LOCQUÉNOLÉ
Locquirec
LANMEUR
Evêché de Dol
LA MANCHE
Roscoff
Santec
SAINT-POL-DE-LÉON
Saint-Jean-du-Doigt
Locquirec
PLOUGASNOU
Carantec
PLOUESCAT
CLEDER
SIBIRIL
PLOUGOULM
KERLOUAN
PLOUNEOUR-TREZ
GUIMAEC
TREMENECH
PLOUGUERNEAU
GUISSENY
SAINT-FREGANT
GOULVEN
TREFLEZ
PLOUNEVEZ-LOCHRIST
TREFLAOUENAN
PLOUENAN
Henvic
PLOUEZOCH
TREGOR
LANMEUR
BROUENNOU
Saint-Pabu
LANDEDA
KERNOUES
PLOUIDER
Quéran
Trézilidé
Sainte-Catherine
Pont-du-Châtel
SAINT-VOUGAY
Mespaul
LOCQUÉNOLÉ
GARLAN
PLOUEGAT-GUERRAND
LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU
LANNILIS
KERNILIS
LANGUENGAR
PLOUZÉVÉDÉ
TAULÉ
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
PLOUJEAN
LESNEVEN
LANHOUARNEAU
PLOUDALMEZEAU
GUIQUELLEAU
PLOUVORN
LANDUNVEZ
TREGLONOU
LOC-BREVALAIRE
Lanarvily
Saint-Méen
PLOUGOURVEST
MORLAIX
PLOUIGNEAU
PLOUEGAT-MOYSAN
PLOUGUIN
LE DRENNEC
Trégarantec
PLOUGAR
GUICLAN
PORSPODER
LARRET
COAT-MEAL
PLOUVIEN
Saint-Derrien
Bodilis
Sainte-Sève
Saint-Eutrope
LE PONTHOU
PLOURIN-PLOUDALMEZEAU
PLOUDANIEL
PLOUNEVENTER
BREVENTEC
Trémaouézan
Saint-Servais
Landivisiau
SAINT-THEGONNEC
PLOURIN-Lès-MORLAIX
BOTSORHEL
LANILDUT
TRÉOUERGAT
Guiproncel
Bourg-Blanc
PLABENNEC
LANNEUFRET
GUERLESQUIN
Brélès
SAINT-THONAN
PLOUEDERN
La Roche Maurice
Pont-Christ
Lampaul-Guimiliau
PLOUGONVEN
LANRIVOARÉ
LAMPAUL-PLOUARZEL
MILIZAC
GOUESNOU
KERSAINT-PLABENNEC
LANDERNEAU
Loc-Eguiner (Ploudiry)
GUIMILIAU
PLEYBER-CHRIST
Lannéanou
ILE MOLENE
PLOUARZEL
SAINT-RENAN
Bohars
GUIPAVAS
BEUZIT-CONOGAN
PLOUDIRY
Locmélar
Saint-Sauveur
Le Cloître-Saint-Thégonnec
Lamber
GUILERS
La Martyre
Pencran
Tréflévénez
PLOUNEOUR-MENEZ
Bolazec
LAMBEZELLEC
LA FOREST-LANDERNEAU
LEON
SCRIGNAC
PLOUMOGUER
PLOUZANÉ
Saint-Marc
BREST
DIRINON
Trévereur
SIZUN
COMMANA
BERRIEN
Coatquéau
TREBABU
Locmaria-Plouzané
SAINT-PIERRE-QUILBIGNON
LOPERHET
Saint-Urbain
LE TREHOU
LA FEUILLÉE
Lochrist
PLOUGASTEL-DAOULAS
Trévarn
Botmeur
PLOUGONVELIN
IRVILLAC
Saint-Eloy
Huelgoat
SAINT-MATHIEU-DE-FINE-TERRE
DAOULAS
L'Hôpital-Camfrout
Locmaria-Berrien
Saint-Tudec
ROSCANVEL
HANVEC
Saint-Rivoal
LOGONNA-DAOULAS
LOQUEFFRET
Lanvoy
Le Faou
Rumengol
BRASPARTS
PLOUYE
POULLAOUEN
Saint-Idunet
LANDEVENNEC
LOPEREC
LANNÉDERN
Collorec
PLOUNÉVÉZEL
Sainte-Catherine
CAMARET
ROSNOEN
QUIMERC'H
Kergloff
CARHAIX
CROZON
ARGOL
TELGRUC
Logonna-Quimerc'h
Le Cloître-Pleyben
PLONEVEZ-DU-FAOU
PLOUGUER
Saint-Quijeau
Trégarvan
DINEAULT
SAINT-SEGAL
PLEYBEN
LE QUILLIOU
CLEDEN-POHER
SAINT-NIC
LANDELEAU
CHATEAULIN
PLOMODIERN
LOTHEY
LENNON
SAINT-HERNIN
CHATEAUNEUF-DU-FAOU
SPEZET
MOTREFF
PLOEVEN
CAST
SAINT-COULITZ
GOUÉZEC
SAINT-THOIS
Le Moustoir
CORNOUAILLE
PLONEVEZ-PORZAY
LAZ
Saint-Goazec
QUEMENEVEN
LOCRONAN
BRIEC
Guellevain
TREGOUREZ
BEUZEC-CAP-SIZUN
POULLAN
LEUHAN
ILE DE SEIN
GOULIEN
Kerlaz
LANDREVARZEC
EDERN
CLEDEN-CAP-SIZUN
Pont-Croix
PLOARÉ
PLOGONNEC
Quillinen
Tréflez
Langolen
PLOGOFF
PRIMELIN
MEILARS
POULDERGAT
Le Juch
CORAY
Audierne
GUENGAT
Landudal
MAHALON
Guiler-sur-Goyen
Gourlizon
KERFEUNTEUN
ESQUIBIEN
PLOUHINEC
LANDUDEC
PLONEIS
CUZON
ERGUÉ-GABERIC
TOURC'H
PLOZÉVET
PENHARS
QUIMPER
SCAER
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN
ELLIANT
LOCMARIA-QUIMPER
LABABAN
POULDREUZIC
PLUGUFFAN
ERGUÉ-ARMEL
Saint-Yvi
PEUMERIT
Saint-Honoré
Rosporden
Locmaria-en-Hent
SAINT-THURIEN
QUERRIEN
PLOMELIN
SAINT-EVARZEC
KERNEVEL
TREOGAT
LANVERN
BANNALEC
GUILLIGOMARCH
PLOVAN
TRÉMÉOC
GOUESNAC'H
LOCAMAND
Cadol
LOCUNOLÉ
BODIVIT
PLEUVEN
TREGUENNEC
COMBRIT
La Forêt-Fouesnant
BEUZEC-CONQ
MELGVEN
Trébalay
MELLAC
VANNES
PLONEOUR
Lambour
CLOHARS-FOUESNANT
FOUESNANT
Saint-Jean-Trolimon
Concarneau
LE TREVOUX
TRÉMÉVEN
ARZANO
PLOMEUR
PERGUET
LANRIEC
NIZON
QUIMPERLÉ
RÉDÉNÉ
BEUZEC-CAP-CAVAL
Ile Tudy
TRÉGUNC
RIEC-SUR-BELON
BAYE
Saint-David
PENMARC'H
PLOBANNALEC
LOCTUDY
Trélivalaire
PLONIVEL
NEVEZ
LOTHÉA
TREFFIAGAT
MOELAN
CLOHARS-CARNOET
OCEAN ATLANTIQUE
MORBIHAN
COTES D'ARMOR
OUESSANT
Carte des paroisses et trèves du Finistère avant 1789
Crozon
Breizh 5/5
Moëlan sur Mer